

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 OCTOBRE 2013

VOLUME 129

**CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU  
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ RYAN et Me LAURENT THEMENS pour le Fonds  
de solidarité  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du  
Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour  
l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me JULIE BOYER et Me PIERRE POULIN pour la FTQ  
Construction  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	11
 GAÉTAN MORIN	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	17
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	117
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	150
 BENOIT RINGUETTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	184

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
96E-51 Identification des entreprises dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta a investi	73

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
96P-845 : Membres du conseil sectoriel - secteur traditionnel du Fonds de solidarité FTQ	36
96P-846 : Protocole d'entente-cadre concernant les Fonds régionaux de solidarité intervenu le 4 octobre 1995 entre le Gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) ainsi que les conventions d'amendement entrées en vigueur les 24 janvier 1996, 10 septembre 1996 et 26 avril 1999, en liasse	48
96P-847 : Convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre les Fonds régionaux de solidarité FTQ inc.	

et le Fonds de solidarité des  
travailleurs du Québec (FTQ) du 22  
décembre 2006 ainsi que l'amendement  
du 14 octobre 2008, en liasse

48

96P-848 : Règlement no 1 pour la Gestion du  
Fonds régional de solidarité Bas-  
Saint-Laurent inc. entré en vigueur le  
11 juin 1997 ; Règlement no 2,  
règlement général d'emprunt ;  
Règlement no 3, règlement bancaire ;  
Extraits certifiés conformes des  
résolutions des réunions du conseil  
d'administration de gestion du Fonds  
régional de solidarité Bas-Saint-  
Laurent inc. tenues les 14 novembre  
1996, 6 juillet 2004 et 24 septembre  
2004 ; Lettre du Fonds de solidarité  
FTQ renonçant à son droit de désigner  
un membre du conseil d'administration  
du Fonds régional de solidarité FTQ  
Bas-Saint-Laurent s.e.c. datée du 17  
août 2004, en liasse

51

- 96P-849 : Convention de gestion des investissements du Fonds régional de solidarité Bas-Saint-Laurent, entrée en vigueur de façon rétroactive le 27 novembre 2003  
52
- 96P-850 : Liste des administrateurs des 16 fonds régionaux du Fonds de solidarité FTQ.  
55
- 96P-851 : Liste des membres du comité de direction des Fonds régionaux de solidarité FTQ.  
55
- 96P-852 : Extrait de la Convention de société en commandite Québec-Alberta Construction, s.e.c. au 21 septembre 2007  
68
- 96P-853 : Québec-Alberta Construction, s.e.c. - Liste des administrateurs et dirigeants et membres du comité  
71
- 96P-854 : Extrait convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre Gestion Solim inc. et Fonds de

	solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) du 15 septembre 1993 (Société en commandite immobilière Solim)	93
96P-855 :	Extrait convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre Gestion Solim inc. et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) du 15 avril 1994 (Société en commandite immobilière Solim II)	93
96P-856 :	Organigrammes de la Société en commandite immobilière Solim et de la Société en commandite immobilière Solim II de 1996 à 2012	93
96P-857 :	Organigrammes du Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ inc. de 2002 à 2012	94
96P-858 :	Extrait des règlements généraux du Fonds immobilier du Fonds de solidarité de la FTQ inc. au 11 juin 2002	94

96P-859 :	Résolution écrite tenant lieu de réunion d'organisation du Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ du 11 juin 2002	94
96P-860 :	Extrait du rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et délais du chantier de la société Papiers Gaspésia de Chandler, mai 2005	136
97P-861 :	Déclaration d'immatriculation et déclarations annuelles d'énergie Carboneutre, en liasse	215
97P-862 :	Registre des entreprises du Québec - Énergie Carboneutre	215
97P-863 :	Certificat d'autorisation du 15 mars 2006 d'Énergie Carboneutre	230
97P-864 :	Vente de terrain à ECN Terrain inc. du 20 juillet 2006	231



97P-865 :	Index des immeubles d'ECN Terrain inc. au 9 septembre 2013	232
97P-866 :	Avis d'infraction d'Énergie Carboneutre du 11 juillet 2006 - Exploitation de votre centre de traitement de sols contaminés, situé au 8770, Place Marien à Montréal	252
97P-867 :	Modifications au certificat d'autorisation d'Énergie Carboneutre - Aménagement et exploitation d'un centre de traitement de sols contaminés le 15 mai, 24 août et 9 novembre 2007 et le 8 octobre 2008, en liasse	265
97P-868 :	Avis d'hypothèque légale du 6 décembre 2007 pour Énergie Carboneutre inc.	275
97P-869 :	Convention d'exploitation d'ECN Terrain inc. le 1er février 2008	281

97P-870 : Déclaration d'immatriculation Société  
Internationale Carboneutre inc. (SICN)  
le 30 janvier 2008

287

97P-871 : Déclaration modificative du 1<sup>er</sup> août  
2008 et Registre des entreprises du  
Québec pour la Société International  
Carboneutre inc. (SICN)

291

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16e) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour à tous. Les avocats peuvent-ils  
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Bonjour, Madame la Présidente. Cainnech Lussiaà-  
11 Berdou pour la Commission. Monsieur le Commissaire  
12 aussi.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Bonjour, Madame  
15 la Commissaire. André Ryan pour le Fonds de  
16 solidarité.

17 Me LAURENT THEMENS :

18 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
19 solidarité.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
22 général du Québec.

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la  
25 construction du Québec.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
6 l'Association des constructeurs de routes et grands  
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
10 constructeurs de routes et grands travaux du  
11 Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral  
14 du Québec.

15 Me GASTON GAUTHIER :

16 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

17 Me JULIE BOYER :

18 Julie Boyer pour la FTQ Construction.

19 Me PIERRE POULIN :

20 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
21 poursuites criminelles et pénales.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Madame la Commissaire, avec votre permission, je  
24 prendrai une minute de votre temps pour donner  
25 suite à un entretien que nous avons eu hier



1 vérifications qui sont en cours ce matin. Et les  
2 données sur lesquelles s'est appuyé le témoin pour  
3 parler de la moyenne sur la période visée par  
4 l'enquête sont disponibles, elles sont au bureau et  
5 je vous reviens là-dessus dans un instant.

6 En ce qui a trait au processus de  
7 vérifications des risques réputationnels tant à la  
8 SOLIM qu'au Fonds de solidarité, avant deux mille  
9 neuf (2009) et après deux mille neuf (2009), les  
10 documents sont en voie d'être complétés et me  
11 seront transmis dès qu'ils seront complétés. Ce qui  
12 me fait dire la chose suivante. Chacun de ces  
13 documents-là devra recevoir un minimum de  
14 vérifications. En ce qui a trait, par exemple, aux  
15 documents financiers, monsieur Morin préférerait  
16 avoir une chance de les regarder avant de vous les  
17 transmettre, ce qui sous-entend qu'il devra  
18 retourner au bureau et le faire. Les autres  
19 documents, on se fie sur quelques tierces  
20 personnes.

21 Ce dont j'ai discuté avec maître Lussiaà-  
22 Berdou ce matin et ce qui nous conviendrait, peut-  
23 être qu'il serait le plus équitable possible dans  
24 les circonstances, ce serait qu'on vous le  
25 transmette en bloc en début de semaine prochaine,

1 et ainsi remplir les engagements. Et si de nouveaux  
2 engagements s'ajoutent à la liste aujourd'hui...

3 (09:43:20)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien, c'est-à-dire que ça a quand même un  
6 inconvénient. Qu'est-ce qui empêchait monsieur de  
7 se rendre au bureau ou à son bureau hier parce  
8 qu'on aurait peut-être quelques questions à lui  
9 poser en lien avec les documents?

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Bien, écoutez, moi, c'est le... c'est la façon  
12 qu'on a souhaité procéder. Et s'il y a un blâme à  
13 donner, je vous dirais de me l'adresser. Je n'ai  
14 pas de... je n'ai pas d'autre réponse pour vous. Le  
15 témoin n'a pas fait de vérification de ces  
16 documents-là hier. Moi, je n'avais pas l'occasion  
17 hier soir de préparer les correspondances standards  
18 qu'on transmet à la Commission à chaque fois qu'on  
19 remet un document. Donc, je m'excuse, mais  
20 malheureusement ça n'a pas été fait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, donc je comprends que les documents seront  
23 acheminés au plus tard lundi prochain.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Je n'ai pas de problème pour lundi cinq heures

1 (17 h 00).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Merci.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Peut-être une autre petite question d'intendance.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Un instant, je vais assermenter le témoin, s'il  
10 vous plaît.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Ah! C'est pour vous.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ah! Bon.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Mais, rapidement. La pièce 96P-843 qui a été  
17 déposée hier, il y avait une coquille sur la  
18 première page, au milieu du bloc des membres du  
19 comité exécutif du Fonds de solidarité FTQ, pour  
20 l'année dix-neuf cent quatre-vingt-seize (1996), on  
21 trouvait une année erronée, donc c'est une version  
22 ici corrigée pour dépôt.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Très bien. Voulez-vous vous lever, s'il vous plaît.

25

---



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16ième) jour  
2 du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 GAÉTAN MORIN,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur Morin,  
12 bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Donc, on va reprendre immédiatement. Hier, on  
15 s'était laissé à la fin d'un processus standard  
16 d'investissement au Fonds de solidarité et on  
17 devait... on passait à ce moment-là à l'examen des  
18 instances décisionnelles au fil du temps là depuis  
19 la création du Fonds. Donc, je vous laisse un peu  
20 expliquer quel était le processus en suivant les  
21 diapositives de votre présentation.

22 R. Merci. Donc, hier ce qu'on a vu effectivement,  
23 c'était le processus comme tel du montage d'un...  
24 d'un dossier. Et ce qu'on va voir à partir de  
25 maintenant, c'est par où transite ce dossier

1 d'investissement-là au niveau des instances  
2 décisionnelles. On va le voir d'une façon  
3 historique.

4 En commençant, donc en mil neuf cent... mil  
5 neuf cent quatre-vingt-trois (1983) à quatre-vingt-  
6 quinze (95), les dossiers étaient acheminés, en  
7 fait, directement via le comité exécutif au conseil  
8 d'administration. Par la suite, comme on l'a  
9 expliqué hier, il y a eu la création du comité  
10 d'orientation du portefeuille minier qui est un...

11 Q. **[3]** Juste...

12 R. Pardon? Oui.

13 Q. **[4]** Oui, je vous interromps. Peut-être que... Parce  
14 que, évidemment, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-  
15 quinze (83-95), en apparence, c'est hors mandat,  
16 mais peut-être juste rapidement expliquer que, si  
17 on va à la diapositive suivante, à une précision, à  
18 une spécification près, c'est le même processus  
19 pour le bloc quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-dix-  
20 neuf (95-99). Est-ce que c'est exact?

21 R. C'est, à peu de choses près, c'est le même  
22 processus.

23 Q. **[5]** O.K.

24 R. Il faut voir que le comité exécutif, même si on est  
25 hors mandat, là, a été créé en mil neuf cent

1 quatre-vingt-cinq (1985). Donc, avant quatre-vingt-  
2 cinq (85) les dossiers étaient acheminés  
3 directement au conseil d'administration. Quatre-  
4 vingt-cinq (85), création du comité exécutif, et, à  
5 la page suivante, donc page 37, effectivement, pour  
6 la plupart des dossiers c'est le... le même  
7 cheminement au niveau des instances décisionnelles.  
8 Par contre, comme on expliquait hier, il y avait  
9 déjà eu la création, en quatre-vingt-quinze (95),  
10 de... du comité d'orientation du portefeuille  
11 minier, qui avait la possibilité de, à ce moment-  
12 là, d'autoriser les do... les dossiers, pardon,  
13 jusqu'à une valeur de cinq cent mille dollars  
14 (500 000 \$).

15 Q. **[6]** Parfait. Donc, dans le détail un peu plus, ce  
16 cheminement-là, je vous laisse aller. Je vous ai  
17 interrompu.

18 R. En fait, bien, peut-être qu'on pourrait aller à la  
19 page suivante, là, puis là on a pas mal... on a la  
20 création des conseils sectoriels. Je pense qu'on va  
21 aller plus rapidement de cette façon-là, si vous me  
22 permettez.

23 Q. **[7]** Bien, en fait...

24 R. Non?

25 Q. **[8]** Moi j'aimerais quand même que vous m'expliquiez

1 rapidement, parce qu'on a un bloc, de quatre-vingt-  
2 quinze, quatre-vingt-dix-neuf (95-99), qui fait  
3 partie du mandat de la Commission...

4 R. Oui.

5 Q. **[9]** ... où on a un processus, qui est celui qui  
6 prévalait traditionnellement et qui survit jusqu'à  
7 ces années-là. Est-ce que c'est exact?

8 R. Oui. Bien, en fait, dès que le... le dossier  
9 d'investissement est complété, passé au travers le  
10 processus qu'on a expliqué hier, il était  
11 acheminé... Excluons les dossiers du secteur  
12 minier, là. Ces dossiers-là étaient acheminés au  
13 comité exécutif, et par la suite au conseil  
14 d'administration.

15 Q. **[10]** O.K. Le comité exécutif, donc, passe sur les  
16 dossiers à cette époque-là? Parce que mon... ma  
17 question est la suivante : le comité exécutif, de  
18 ce qu'on a pu voir, est formé... a certain des  
19 pouvoirs du conseil d'administration?

20 R. Oui.

21 Q. **[11]** Mais est-ce que là c'est une instance  
22 décisionnelle au sens où elle approuve certains  
23 dossiers jusqu'à un certain plafond, ou est-ce...

24 R. De mémoire, et là je m'avance encore une fois, de  
25 mémoire, je pense que le comité exécutif avait

1 déjà, en quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-  
2 sept (97), la possibilité d'autoriser les  
3 investissements jusqu'à un certain montant, sans  
4 faire de vérifications pour être bien certain de ma  
5 réponse, là, mais...

6 Q. **[12]** O.K.

7 R. ... logiquement, ça devait être à peu près le  
8 même... le même processus.

9 Q. **[13]** Puisqu'il a, normalement, les mêmes pouvoirs  
10 que...

11 R. Oui. Exact.

12 Q. **[14]** Et le conseil d'administration, lui, approuve  
13 le reste.

14 R. Effectivement.

15 Q. **[15]** Est-ce que des recommandations sont faites par  
16 qui que ce soit, en dehors, évidemment, du  
17 processus d'analyse de base? Est-ce que le comité  
18 d'admininistra... exécutif, pardon, doit faire des  
19 recommandations au c.a., ou est-ce que le c.a. est  
20 seul maître à bord?

21 R. Contrairement... En fait, et là on remonte loin  
22 dans l'histoire, là, mais avant deux mille neuf  
23 (2009), ce qu'il est important de retenir, c'est  
24 que le... le comité exécutif - ou les instances  
25 médianes, là, les conseils sectoriels - n'avait pas

1 l'obligation d'approuver le dossier pour qu'il soit  
2 ensuite acheminé au conseil d'administration, dans  
3 les cas où le pouvoir était au conseil  
4 d'administration de prendre la décision finale.

5 Q. **[16]** O.K. Quatre-vingt-dix-neuf, deux mille neuf  
6 (99-2009), si vous voulez, puisque vous suggérez...

7 R. Oui.

8 Q. **[17]** C'est la période, disons, où un certain nombre  
9 de choses se passent, mais qui va précéder la  
10 période de grand changement...

11 R. Exact.

12 Q. **[18]** ... qu'on a discutée, là.

13 R. Exact.

14 Q. **[19]** Donc, parlez, expliquez-moi un peu, là, ce  
15 processus-là, comment il fonctionne.

16 R. Rapidement, bien, on en a parlé amplement hier, je  
17 pense, de la création des... des conseils  
18 sectoriels, et ce que vous avez à l'écran, donc,  
19 c'est la situation en quatre-vingt-dix-neuf, deux  
20 mille neuf (99-2009), où on avait quatre conseils  
21 sectoriels par où transitaient les dossiers qui,  
22 dont la... la spécialité était... leur était  
23 propre. Donc, le conseil sectoriel d'investissement  
24 technologique, le comité d'orientation minier,  
25 conseil sectoriel redressement et participation

1 majoritaire, et finalement le conseil sectoriel  
2 financement des exportations.

3 Quand le dossier n'était pas relatif aux  
4 spécialités de ces conseils sectoriels-là, les  
5 dossiers étaient acheminés via le comité exécutif,  
6 qui avait, lui aussi, comme les autres conseils  
7 sectoriels, la possibilité d'autoriser jusqu'à cinq  
8 millions (5 M), avant de l'acheminer, par la suite,  
9 au conseil d'administration.

10 Q. **[20]** Moi j'aimerais que vous m'expliquiez, là, on a  
11 des montants... Je conçois qu'ils ont  
12 éventuellement peut-être varié dans le temps, mais  
13 le portrait quatre-vingt-dix-neuf, deux mille neuf  
14 (99-2009), si vous faites une moyenne, quels  
15 dossiers, quel pourcentage des dossiers qui sont  
16 éventuellement approuvés, donc pour lesquels il y a  
17 investissement, sont pris à quel endroit?

18 R. O.K. Donc, lesquels sont approuvés par les  
19 instances médianes, on va les appeler comme ça...

20 Q. **[21]** Hum, hum?

21 R. Lesquels sont acheminés dans chacune de... dans  
22 chacun de ces conseils-là ou comité exécutif, c'est  
23 donc une question à deux volets?

24 Q. **[22]** Bien, en fait, c'est... Oui. On peut le voir  
25 comme ça. L'idée, c'est d'essayer de déterminer,

1 parce qu'on voit que chaque conseil sectoriel a une  
2 responsabilité jusqu'à un certain montant, mais ça  
3 c'est abstrait. J'aimerais savoir, dans la réalité,  
4 quelle proportion des dossiers finit effectivement  
5 par être approuvée au niveau du conseil sectoriel  
6 financement des exportations, ou minier, ou  
7 redressement et participation majoritaire, et quel  
8 pourcentage aboutit au comité exécutif...

9 R. Oui.

10 Q. **[23]** ... et quel pourcentage aboutit jusqu'au  
11 conseil d'administration.

12 R. O.K. D'accord. En fait, et je n'ai pas fait  
13 d'analyse fine, là, mais grosso modo, je vous  
14 dirais que trente pour cent (30 %) des dossiers  
15 transitent par ce qu'on a à l'écran, là, les  
16 conseils sectoriels ou le comité d'orientation du  
17 portefeuille minier. Le soixante-dix pour cent  
18 (70 %) passe via le comité exécutif. Ça, je pense  
19 que ça répond à la première question.

20 La deuxième question, si je la comprends  
21 bien, c'est combien de dossiers sont autorisés dans  
22 l'ensemble des conseils sectoriels, là, nos... nos  
23 mitoyens entre le processus et le conseil  
24 d'administration. Je dirais, en général, trente-  
25 cinq (35), quarante pour cent (40 %) des dossiers



1           sont autorisés à ce stade-là. Ce qui laisse un  
2           soixante pour cent (60 %) qui est acheminé au  
3           conseil d'administration.

4           Q. **[24]** Donc, si je vous suis bien, soixante-dix pour  
5           cent (70 %) des dossiers vont directement au comité  
6           exécutif?

7           R. Oui.

8           Q. **[25]** Trente pour cent (30 %) sont répartis à  
9           travers les quatre conseils sectoriels?

10          R. À peu près, oui.

11          Q. **[26]** Et de ces dossiers qui passent par les  
12          conseils sectoriels, vous nous avez dit qu'une  
13          proportion de combien était... aboutissait là?

14          R. À peu près... Finissait là, disons, si on peut...

15          Q. **[27]** Oui?

16          R. ... si on peut le dire comme ça, là, à peu près  
17          quarante pour cent (40 %) sont autorisés à  
18          l'instance médiane. C'est ce... Ce pourcentage-là,  
19          je vous dirais qu'il est à peu près égal, peu  
20          importe le... le conseil sectoriel ou le comité  
21          exécutif.

22          Q. **[28]** O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que  
23          des soixante-dix pour cent (70 %) qui aboutissent  
24          au comité exécutif, environ quarante pour cent  
25          (40 %) terminent leur chemin à ce niveau-là?

1 R. Exact, voilà.

2 Q. **[29]** Et un autre, disons soixante pour cent  
3 (60 %)...

4 R. Oui. Est acheminé au conseil.

5 Q. **[30]** Est acheminé au conseil d'administration?

6 R. Exactement.

7 Q. **[31]** Donc, ça nous mènerait à dire que le conseil  
8 d'administration prend une décision finale sur quel  
9 pourcentage des dossiers que le Fonds traite dans  
10 sa globalité?

11 R. Bien, à peu près soixante pour cent (60 %).

12 Q. **[32]** À peu près soixante pour cent (60 %)  
13 aboutissent jusqu'au CA.

14 R. Oui.

15 Q. **[33]** O.K.  
16 (09:53:20)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[34]** Ces comités sectoriels ont été... bon, la  
19 diapositive parle de mil neuf cent quatre-vingt-  
20 dix-neuf (1999) à deux mille neuf (2009).

21 R. Oui.

22 Q. **[35]** Les comités sectoriels ont été créés quand  
23 exactement pendant cette période-là?

24 R. En fait, le conseil sectoriel d'investissement  
25 technologique a été créé en mil neuf cent quatre-

1 vingt-dix-neuf (1999). Le conseil d'orientation du  
2 portefeuille minier a été créé en quatre-vingt-  
3 quinze (95), quatre-vingt-seize (96), là. Le  
4 conseil sectoriel de redressement, quatre-vingt-  
5 dix-neuf (99) aussi. Le conseil sectoriel,  
6 financement des exportations, quatre-vingt-dix-neuf  
7 (99) aussi. Par contre, on a mis fin à ce conseil-  
8 là en deux mille deux (2002).

9 Q. **[36]** Est-ce qu'il était possible pour un dossier,  
10 par exemple, qui était bloqué au niveau d'un  
11 conseil sectoriel, de se retrouver quand même  
12 présenté au conseil d'administration?

13 R. Non. Si le conseil ne rencontrait pas les critères  
14 ou était bloqué, pour reprendre votre terme,  
15 c'était stoppé là, et le conseil d'administration  
16 ne le voyait pas.

17 Q. **[37]** Et donc, on parle des dossiers qui, en parlant  
18 du conseil sectoriel d'investissement en  
19 technologie, le trois millions (3 M) et moins,  
20 c'est ceux-là qui passaient par le comité  
21 sectoriel? Les quatre millions (4 M) et plus  
22 allaient directement au comité exécutif ou ensuite  
23 au conseil d'administration?

24 R. Et c'est ça la différence de deux mille neuf  
25 (2009), depuis deux mille neuf (2009), pour que le

1 dossier soit acheminé au conseil d'administration,  
2 ça prend une autorisation. Il faut que le conseil  
3 sectoriel autorise le fait qu'il peut maintenant  
4 passer à l'étape suivante, celui du conseil  
5 d'administration.

6 Q. **[38]** Donc, il peut autoriser, il pourrait autoriser  
7 uniquement que les projets pour lesquels il est  
8 favorable? S'il n'est pas favorable, il ne peut pas  
9 permettre cette autorisation, est-ce que c'est  
10 comme ça que ça se vit en pratique?

11 R. En fait, autrement dit, c'est ce qu'on disait un  
12 peu hier, c'est un droit de veto qu'on a donné en  
13 deux mille neuf (2009) à ces conseils sectoriels-  
14 là.

15 Q. **[39]** O.K. Hier, vous nous avez dit que, au Fonds,  
16 on fait de la sollicitation parfois, on va sur le  
17 terrain, pour prendre votre expression, et parfois  
18 c'est donc des gens qui se présentent plutôt au  
19 Fonds, qui vont solliciter le Fonds.

20 R. Oui.

21 Q. **[40]** Par exemple, est-ce que c'est possible,  
22 supposons, on prend un président d'un syndicat dans  
23 une entreprise, qui cherche du financement, prendre  
24 contact avec des gens du Fonds pour dire :  
25 « Écoutez, dans mon entreprise, on serait peut-être

1           intéressés à ce que le Fonds s'implique. » Est-ce  
2           que ça se vit, ça, dans le quotidien, des  
3           situations comme ça?

4           R. Bien sûr. Bien sûr.

5           Q. **[41]** Ça c'est un dirigeant syndical dans une  
6           entreprise. Est-ce que c'est possible que des  
7           membres du conseil d'administration du Fonds aient  
8           pu eux-mêmes contacter le Fonds pour dire à une  
9           équipe d'investissement : « Allez donc voir telle  
10          entreprise, c'est peut-être intéressant que vous  
11          regardiez ce dossier-là, essentiellement »?

12          R. Possible. En fait, souvent les demandes viennent  
13          plutôt des syndicats locaux. C'est les gens, le  
14          président de l'entreprise ABC qui, voyant une  
15          situation particulière, peut avoir l'idée de  
16          référencer le dossier au Fonds de solidarité. C'est  
17          des situations qu'on peut voir à l'occasion.

18          Q. **[42]** Mais c'est aussi possible que des dirigeants  
19          qui sont au conseil d'administration du Fonds, eux-  
20          mêmes, d'inviter des équipes d'investissement à  
21          s'intéresser à telle entreprise, au cas où ça  
22          pourrait être intéressant pour le Fonds?

23          R. Au même titre que, comme j'expliquais un petit peu  
24          hier...

25          Q. **[43]** Qu'un dirigeant (inaudible)...

1 R. ... au même titre que des firmes d'avocats, des  
2 firmes comptables, des intermédiaires de marché, au  
3 même titre, ces dossiers-là sont analysés, ils  
4 passent au travers le même processus qu'on a exposé  
5 hier. Donc, oui, c'est une possibilité.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[44]** Les conseils sectoriels en question, là  
8 j'aimerais que vous m'expliquiez une petite  
9 subtilité, parce que la plupart des dossiers dans  
10 votre graphique, une fois que le conseil sectoriel  
11 les a soit approuvés, soit qu'il s'est départi de  
12 la responsabilité parce que c'était en dehors de  
13 son mandat, il envoie ça vers le conseil  
14 d'administration. Mais il y a une exception, le  
15 comité d'orientation minier, lui, semble renvoyer  
16 les choses vers le comité exécutif?

17 R. Oui.

18 Q. **[45]** Pour quelle raison?

19 R. En fait, on désirait, parce que bon, quand même,  
20 trois (3 M), quatre (4 M), cinq millions (5 M), on  
21 désirait quand même que le dossier soit acheminé à  
22 travers un conseil sectoriel plus traditionnel, je  
23 dirais, donc, dans un souci d'harmoniser les choses  
24 au niveau des montants.

25 Q. **[46]** Alors, est-ce que je comprends, à cette

1 époque-là, c'est que tout le secteur traditionnel  
2 auquel vous venez de faire référence, qui comprend  
3 la construction, exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[47]** Oui? C'est du ressort du comité exécutif?

6 R. Oui, voilà.

7 Q. **[48]** Donc, il n'y a pas de conseil sectoriel qui se  
8 penche là-dessus.

9 R. Non.

10 Q. **[49]** Et ces conseils sectoriels-là, dans la période  
11 quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille neuf (2009),  
12 n'ont pas le droit de veto dont on a discuté tout à  
13 l'heure.

14 R. Non. Le fameux droit de veto, ça fait partie des  
15 changements qu'on a faits en deux mille neuf  
16 (2009).

17 Q. **[50]** Soit ils autorisent un investissement donné,  
18 soit ils l'envoient vers le haut, mais ils  
19 l'envoient vers le haut, ils n'ont pas besoin de  
20 dire...

21 R. En deux mille neuf (2009)? Avant deux mille neuf  
22 (2009)?

23 Q. **[51]** Avant deux mille neuf (2009), oui.

24 R. Oui, en fait, souvent, ils réfèrent le dossier au  
25 conseil d'administration.

1 Q. **[52]** Sans se prononcer dessus?

2 R. Ça peut arriver, oui.

3 Q. **[53]** Qui est membre de ces conseils sectoriels?

4 Est-ce que je me trompe si je vous dis que c'est  
5 essentiellement des gens qui font par ailleurs,  
6 bien, je dis essentiellement, en tout cas, pour une  
7 proportion donnée, des gens qui font partie par  
8 ailleurs du conseil d'administration?

9 R. Bien, en fait, il y a... oui. En fait, la  
10 composition, elle est mixte. Les gens du conseil  
11 d'administration sont représentés sur les conseils  
12 sectoriels, mais aussi, il y a des gens de  
13 l'externe. Puis là, on revient à la notion d'aller  
14 chercher une expertise fine. Donc, par exemple,  
15 dans le secteur du conseil sectoriel  
16 d'investissement technologique, bien, on a des gens  
17 qui sont vraiment spécialisés dans les milieux de  
18 technologie, des professeurs d'université, par  
19 exemple, des gens qui ont oeuvré dans ce domaine-  
20 là, des anciens entrepreneurs, souvent, de façon à  
21 aller chercher cette expertise fine-là.

22 Q. **[54]** Donc, est-ce que ce serait erroné de voir ces  
23 conseils sectoriels comme étant composés d'une part  
24 d'un certain nombre de gens qui sont des décideurs,  
25 et ensuite, par ailleurs, des experts pour



1 raffiner, disons, l'expertise nécessaire à  
2 l'évaluation des dossiers? Mais si on regarde, par  
3 exemple, le document que j'ai distribué ce matin,  
4 qui est... dont je vais vous donner une copie,  
5 parce que vous n'en avez peut-être pas, là, qui est  
6 la liste des membres du conseil sectoriel du  
7 secteur traditionnel au fil des années. Maître Ryan  
8 en a peut-être un exemple pour le témoin. Je ne  
9 sais pas si, Madame Blanchette, vous avez reçu  
10 copie électronique? Ça devait vous être transmis ce  
11 matin. On constate à la lecture du document que  
12 monsieur Arsenault, par exemple, madame St-Cyr,  
13 monsieur Vachon, monsieur Boyer, si on compare avec  
14 la pièce 844 maintenant, ce sont tous des membres  
15 du conseil d'administration?

16 R. Oui.

17 Q. **[55]** Qui sont par ailleurs sur... Monsieur Roy, si  
18 je ne m'abuse, à moins que je me trompe peut-être,  
19 mais monsieur Roy aussi, mais je ne suis pas  
20 certain.

21 R. Monsieur Roy, à l'époque où il était sur le conseil  
22 sectoriel, était aussi administrateur du Fonds de  
23 solidarité.

24 Q. **[56]** Bon. Ce que j'aimerais savoir, c'est les gens  
25 qui sont des externes, experts externes là-dedans,

1 de votre connaissance, ce sont lesquels?

2 R. Experts externes. Madame Martin, madame Martin qui  
3 a une longue carrière en affaires dans de grandes  
4 entreprises; madame St-Cyr, qui était professeur,  
5 maintenant retraitée, qui était, pardon, professeur  
6 au HÉC.

7 Q. **[57]** Madame St-Cyr est membre, par ailleurs, du  
8 conseil.

9 R. Oui, oui, tout à fait.

10 Q. **[58]** Ce n'est pas une externe au sens...

11 R. Bien, c'est-à-dire que madame Martin, madame St-Cyr  
12 ne sont ni des employés du Fonds de solidarité ni  
13 liée non plus à la FTQ. Donc, dans la notion  
14 d'externe, ils sont des externes. Et en plus, ils  
15 avaient, et ils ont encore l'expertise pour pouvoir  
16 juger des dossiers d'investissement.

17 Q. **[59]** Donc, la notion d'externe n'est pas par  
18 rapport au conseil d'administration, elle est par  
19 rapport à la FTQ...

20 R. Exact.

21 Q. **[60]** ... et au Fonds de solidarité?

22 R. Exactement.

23 Q. **[61]** D'accord. Donc madame St-Cyr, madame Martin.

24 R. Monsieur Vachon aussi, Pierre-Maurice Vachon, qui  
25 est un entrepreneur bien connu de la Beauce.

1 Q. **[62]** Donc, certains de ces externes-là sont des  
2 externes qui sont déjà en capacité d'externes au  
3 conseil d'administration qui se retrouvent...

4 R. Oui.

5 Q. **[63]** ... qui se retrouvent au niveau des conseils  
6 sectoriels.

7 R. Oui. Mais en général, si on regardait la  
8 composition des autres conseils sectoriels, là où  
9 on avait besoin d'une expertise un peu plus  
10 pointue, ces gens-là souvent ne siègent pas au  
11 conseil d'administration du Fonds puisqu'ils  
12 avaient une expertise pointue que le conseil  
13 jugeait nécessaire d'aller chercher en mil neuf  
14 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

15 Q. **[64]** Donc, ils étaient externes à deux niveaux.

16 R. Oui. Voilà!

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Madame la Greffière, je vais déposer les membres du  
19 conseil sectoriel, secteur traditionnel, qui est le  
20 document que... Ce n'était pas un onglet. C'est un  
21 document qui a été ajouté ce matin. Vous en avez  
22 une pile de copies devant vous. Donc vous m'avez  
23 dit 96P-845.

24

25 96P-845 : Membres du conseil sectoriel - secteur



1 des conseils sectoriels, c'est de s'assurer qu'on  
2 avait l'expertise pour pouvoir juger dans une  
3 première étape d'un dossier. Et avec les gens que  
4 je vous ai nommés, je pense qu'on avait amplement  
5 l'expertise pour pouvoir juger de la qualité des  
6 dossiers.

7 Q. [68] Ça, je vous suis là-dessus. Mais c'est sûr que  
8 la question qui nous intéresse, c'est qui décide.  
9 Donc, fondamentalement, à ce compte-là, il n'y a  
10 pas de dépouillement aussi spectaculaire de la part  
11 du conseil d'administration de son pouvoir  
12 décisionnel dans la mesure où, par ailleurs, le  
13 conseil sectoriel est sinon une reproduction, à  
14 tout le moins ressemble fortement dans sa  
15 composition au conseil d'administration?

16 R. Oui. Mais encore une fois, je pense que ce qui est  
17 important de retenir, c'est qu'il fallait, et le  
18 conseil d'administration de l'époque avait décidé  
19 qu'il fallait aller chercher des spécialités, qu'on  
20 a décrites hier. Puis au comité exécutif, on avait  
21 ces spécificités-là, les gens avaient l'expertise  
22 qu'il fallait pour pouvoir apprécier et dans  
23 l'éventualité pouvoir stopper des dossiers à cette  
24 étape-là.

25 Q. [69] D'accord. Donc, en deux mille neuf (2009),

1 vous en avez déjà parlé un petit peu, mais il y a  
2 un certain nombre de transformations qui ont lieu,  
3 donc ces conseils sectoriels, si je me souviens,  
4 sont désormais dotés, se voient confiés un mandat  
5 beaucoup plus ferme, si on peut dire, ils ont donc  
6 un droit de veto sur les dossiers. On hausse aussi  
7 en parallèle le montant des, disons du cadre de  
8 leur capacité à approuver des dossiers qui passent  
9 de trois (3 M\$) à cinq millions (5 M\$) dans le cas  
10 de deux conseils, et de cinq cent mille (500 000 \$)  
11 à un million (1 M\$).

12 R. En fait, de mémoire, pour répondre à la deuxième  
13 partie de votre question, les montants avaient été  
14 remaniés en cours de période. En fait, les  
15 montants, par exemple, du conseil sectoriel,  
16 investissement technologique, étaient passés de  
17 trois (3 M\$) à cinq millions (5 M\$) en deux mille  
18 (2000). Donc, quand on arrive en deux mille neuf  
19 (2009), ils avaient déjà la possibilité d'autoriser  
20 jusqu'à cinq millions (5 M\$).

21 Q. [70] O.K.

22 R. Et les changements qu'on a opérés au niveau des  
23 conseils sectoriels auparavant, ils n'étaient pas  
24 nécessairement à majorité d'externes. Mais à partir  
25 de deux mille neuf (2009), ils étaient tous, sans

1 exception, composés majoritairement d'externes. Et  
2 quand on regarde la composition totale de cette  
3 strate-là que vous avez, que vous aurez à l'écran à  
4 la page 39, quand on regarde la composition de  
5 l'ensemble des conseils sectoriels, c'est plus des  
6 deux tiers qui sont composés de gens de l'externe,  
7 qui sont donc ni liés à la FTQ ni liés au Fonds de  
8 solidarité.

9 Q. [71] Mais, ça, c'est une situation qui apparaît en  
10 deux mille neuf (2009).

11 R. Exact.

12 Q. [72] Avant ça, ce n'est pas le cas.

13 R. Ce n'est pas le cas.

14 Q. [73] On constate aussi que le comité exécutif est  
15 extrait à ce moment-là. C'est une autre mesure  
16 assez importante. On lui retire tout pouvoir  
17 décisionnel en dehors peut-être des situations  
18 d'urgence dont on a parlé. Mais il n'y a plus de  
19 dossiers qui passent par lui?

20 R. Exact. En fait, bon, dépossédé, c'est peut-être un  
21 peu fort, là, mais disons qu'on, on a voulu  
22 harmoniser les, le cheminement des dossiers à  
23 travers, en fait on voulait que chacun des dossiers  
24 passe à travers une structure semblable, donc, d'où  
25 la création du conseil sectoriel traditionnel.

1 Voil . Et donc, le comit  ex cutif avait encore  
2 beaucoup de responsabilit s, dont celle, comme on  
3 le disait hier, en situation un peu plus d'urgence,  
4 de pouvoir autoriser des dossiers. Il, il a le  
5 pouvoir, en, en situation d'urgence du conseil  
6 d'administration, d'autoriser certains dossiers  
7 quand, quand il y a une question de, de « timing »,  
8 l .

9 Q. [74] Peut- tre pour illustrer pour, moi, je vous  
10 suis qu'  moiti , l . J'ai de la difficult ...

11 R. Oui.

12 Q. [75] ...    cr...   envisager une situation o  il y  
13 aura un dossier d'urgence dans...

14 R. Oui.

15 Q. [76] ... un contexte d'investissement comme  a, l .

16 R. Souvent, bon, quand, quand on fait des  
17 investissements   des compagnies priv es, bon, il y  
18 a, il y a pas de, de r glementation particuli re en  
19 ce qui a trait   la... la diffusion de  
20 l'information, bon, le nombre d'actionnaires est  
21 limit , souvent deux, trois, quatre, cinq, six  
22 actionnaires. Par contre, quand on fait affaires  
23 avec une soci t  publique, souvent c'est un, un  
24 financement qui peut  tre pris en charge par un, un  
25 courtier en valeurs mobili res et ce qui implique



1 que, il y a des, il y a des fenêtres où le, le  
2 financement doit être clôturé et malheureusement,  
3 les... les... c'est, c'est assez rare, je vous  
4 dirais, mais il peut arriver où le conseil  
5 d'administration qui, malgré le fait, se réunit une  
6 fois par un mois, le « timing » n'est, n'est,  
7 n'est pas approprié. Donc, dans des situations  
8 d'urgence, le comité exécutif pourrait autoriser ce  
9 genre de financement-là. Ça, ça illustre un peu le,  
10 le genre de situation.

11 Q. [77] C'est, c'est, vous avez dit que c'est rare,  
12 c'est...

13 R. C'est assez rare.

14 Q. [78] Ça se produit combien de fois par année, je  
15 veux dire...

16 R. Écoutez, une...

17 Q. [79] D'accord...

18 R. ... si je dis deux fois, j'exagère.

19 Q. [80] Est-ce que, à ce moment-là, en deux mille neuf  
20 (2009), le... les proportions des dossiers qui  
21 sont, qu'on avait discuté tout à l'heure, là, qui  
22 sont acheminés, parce que là on passe de trois  
23 (3 M\$) à cinq millions (5 M\$), donc ça peut avoir  
24 des im... un impact là-dessus, là, qui disons,  
25 terminent leur chemin au niveau des conseils

1           sectoriels, est-ce que cette proportion-là change?

2           R. À peu près pas parce que tantôt, dans, dans le  
3           fond, quand, quand je répondais à votre question,  
4           je, je l'illustrais avec le fait qu'on était déjà à  
5           cinq à cinq millions (5 M\$) en deux mille (2000).  
6           Donc, les, les proportions sont à peu près les  
7           mêmes dans les deux périodes.

8           Q. **[81]** Donc j'en conclus que soixante-dix pour cent  
9           (70 %) des dossiers qui, qu'ils passent par le  
10          conseil sectoriel du secteur traditionnel?

11          R. Voilà. C'est à peu près les mêmes proportions.

12          Q. **[82]** Et pour le portefeuille minier, on constate  
13          que, il y a encore une fois, un peu comme avant...

14          R. Oui.

15          Q. **[83]** ... il y a ...

16          R. Le même cheminement.

17          Q. **[84]** ... un renvoi vers le secteur traditionnel...

18          R. Oui.

19          Q. **[85]** ... donc qui, finalement, re... semble avoir  
20          repris l'essentiel des responsabilités du comité  
21          exécutif telles qu'elles existaient...

22          R. Oui.

23          Q. **[86]** ... en principe, auparavant.

24          R. Exact. Exact.

25          Q. **[87]** Parfait.

1 R. À la page suivante, vous nous aviez demandé de, de,  
2 de préciser un peu les instances décisionnelles des  
3 Fonds régionaux, ce que vous avez à l'écran. On en  
4 a parlé un peu hier. Pour tout ce qui est  
5 semblable, je vous dirais, montage du... du projet  
6 d'investissement, processus d'investissement,  
7 tandis que dans ce cas-ci, l'instance décisionnelle  
8 est une, est une instance régionale qui vient en  
9 fait composer des, des, des conseils  
10 d'administration de chacune des OS... des OSBL dans  
11 la région du Québec.

12 Q. [88] Bon, là, ça, il y a, je vais juste vous faire  
13 préciser dans le temps, la structure a légèrement  
14 changé. Est-ce que je me trompe? Dans le sens où, à  
15 une certaine époque, l'OSBL était le commandité?

16 R. Oui.

17 Q. [89] Désormais, je pense que ce n'est plus le cas.  
18 L'OSBL est distincte du commandité?

19 R. Oui. En, en fait, ce qu'on a fait il y a  
20 certainement une dizaine d'années, on a, on a  
21 regroupé les employés des Fonds régionaux dans une  
22 entité. Donc, le commandité que l'on connaît  
23 actuellement. Par contre, je pense que le, le, le,  
24 le conseil d'administration désirait que les  
25 décisions d'investissement en région, demeurent en

1 région. Donc, on a, on a, on a conservé la même  
2 structure au niveau des conseils d'administration  
3 de façon à donner ce, ce pouvoir à la région dans  
4 laquelle le financement était complété.

5 Q. [90] Parfait. Donc, c'est désormais l'OSBL qui se  
6 voit confier par mandat de gestion les décisions  
7 de, de processus d'inves... qui concernent le  
8 processus d'investissement?

9 R. C'est ma compréhension.

10 Q. [91] C'est donc le conseil d'administration de cet  
11 OSBL-là qui décide où on...

12 R. Oui, ultimement, ultimement.

13 Q. [92] ... investit. À ce moment-là, peut-être juste  
14 m'expliquer brièvement, donc tous les employés sont  
15 réunis au sein de ce commandité, de, ça c'est des  
16 employés de, du Fonds de Solidarité FTQ inc. si je  
17 ne m'abuse, de Fonds régionaux de solidarité FTQ  
18 inc. Quelle est la relation qui existe entre cette  
19 entité-là et les divers OSBL qui prennent les  
20 décisions d'investissement?

21 R. La relation? Bon, en, en fait, je vous dirais, peu  
22 de relation. Les, les, les dossiers sont vraiment  
23 analysés, montés à travers un processus qui est  
24 semblable à ce qu'on voit au Fonds et à la fin, le,  
25 le dossier une fois complété, est acheminé vers le

1 conseil d'administration et c'est lui qui prend sa  
2 décision finalement.

3 Q. [93] Madame la Présidente, je vais déposer en, je  
4 pense qu'on va faire ça de façon un peu groupée,  
5 là, pour éviter, parce qu'évidemment l'ensemble de  
6 ces documents-là et la succession des modifications  
7 aux diverses dispositions dans le temps, bon,  
8 elles, il n'y en a pas mais elles sont reprises  
9 dans des nouveaux documents, et c'est un petit peu  
10 fastidieux, donc les onglets 7, 8, 9, 10 et 11  
11 illustrent cette situation. On a donc le protocole  
12 d'entente-cadre qui prévoyait la création des Fonds  
13 régionaux au départ et, si on descend un petit peu,  
14 Madame Blanchette... donc, le protocole d'entente  
15 cadre intervenu en quatre-vingt-quinze (1995) entre  
16 le Gouvernement du Québec et le Fonds de  
17 solidarité, et si on descend un petit peu plus loin  
18 dans la page, continuez à descendre, continuez à  
19 descendre, voilà à la page, excusez-moi, qu'est-ce  
20 qui, ce serait la page 8 en haut, mais donc la...  
21 Ça c'est l'onglet 7. Protocole d'entente-cadre est  
22 à l'onglet 7, à la page 8, oui voilà, exactement,  
23 un petit peu plus bas Madame Blanchette...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous allez les produire?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [94] Oui. La com... composition du conseil  
3 d'administration du commandité qui est prévu dans  
4 le protocole d'entente-cadre et un petit peu plus  
5 bas, on a le détail. Donc on voit, si vous arrêtez  
6 là, on voit que, dès le départ, on a antic... on a  
7 prévu que le Fonds nommerait une partie des  
8 administrateurs, la FTQ en nommerait un autre et le  
9 conseil régional de développement un autre, et le  
10 Gouvernement du Québec un certain nombre d'autres,  
11 là. La proportion exacte, dans le temps, elle va  
12 varier, dans les autres instruments, puis il va y  
13 avoir une période, si je ne m'abuse, où la Banque  
14 Nationale va jouer un rôle et va ensuite se  
15 retirer. Est-ce que c'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. [95] Bon. Mais la situation aujourd'hui est revenue  
18 à quelque chose qui ressemble à ça?

19 R. En fait, ça, ça, ça ressemble à ça. En fait le, le,  
20 le, le, la nomination des administrateurs, elle est  
21 faite par, par les membres, un OSBL, il y a des  
22 membres, là, donc le gouvernement qui, qui  
23 représente un membre, la FTQ et le Fonds, le  
24 troisième membre, et eux désignent le conseil  
25 d'administration qui est composé de sept à onze (7-

1 11) personnes. Une personne est désignée par la  
2 FTQ, deux sont réservées à des gens du  
3 gouvernement, un siège est réservé au Fonds et de  
4 deux à six sièges sont réservés à des gens socio-  
5 économiques dans chacune des régions du Québec  
6 finalement. Donc, dans ce cas-ci aussi, la majorité  
7 des membres sont externes à la fois du Fonds de  
8 Solidarité et de la FTQ.

9 (10:15:53)

10 Q. **[96]** Parfait. Donc, Madame la Greffière, on va  
11 déposer cette pièce-là sous 846 si je ne m'abuse?

12 LA GREFFIÈRE :

13 L'onglet 7?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 L'onglet 7, oui.

16 LA GREFFIÈRE :

17 846

18

19 96P-846 : Protocole d'entente-cadre concernant  
20 les Fonds régionaux de solidarité  
21 intervenu le 4 octobre 1995 entre le  
22 Gouvernement du Québec et le Fonds de  
23 solidarité des travailleurs du Québec  
24 (F.T.Q.) ainsi que les conventions  
25 d'amendement entrées en vigueur les 24

1 janvier 1996, 10 septembre 1996 et 26  
2 avril 1999, en liasse

3  
4 Me CAINNECH LUSSIAà BERDOU :

5 Ensuite on va déposer le document suivant, à  
6 l'onglet 8, qui est la convention de société en  
7 commandite.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Sous 847?

10 Me CAINNECH LUSSIAà BERDOU :

11 Sous 847.

12  
13 96P-847 : Convention de société en commandite  
14 modifiée et mise à jour entre les  
15 Fonds régionaux de solidarité FTQ inc.  
16 et le Fonds de solidarité des  
17 travailleurs du Québec (FTQ) du 22  
18 décembre 2006 ainsi que l'amendement  
19 du 14 octobre 2008, en liasse

20  
21 On a...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pourriez-vous me dire, simplement par curiosité, je  
24 vois à la page 3 de, bien la dernière page de  
25 l'onglet 8, que, il y a, bon d'ailleurs il y a



1 beaucoup de caviardage dans ces documents que vous  
2 venez de déposer. Mais, plus particulièrement, on  
3 voit que Fonds régionaux de solidarité FTQ, qu'il y  
4 a deux caviardages, puis en dessous on voit Hélène  
5 Zacaib et Gaétan Morin. Je ne veux pas que vous me  
6 disiez ce qui est caviardé, mais est-ce que c'est  
7 simplement la signature des deux personnes?

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 C'est simplement la signature. Oui. Je pense que,  
10 standardement, dans le travail de caviardage, on  
11 enlève les signatures. Je pense que c'est un  
12 protocole avec lequel on travaille.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Pour ne pas que l'on puisse...

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Pour ne pas qu'on puisse la reconnaître ou la  
17 reproduire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Parfait, merci.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 C'est ce que j'ai constaté dans l'ensemble des  
22 documents de ce type quand ils sont...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
2 ... déposés jusqu'à maintenant.

3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Merci.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
6 C'est d'ailleurs l'exercice auquel on s'est livré  
7 hier matin, d'ailleurs.

8 Q. [97] Donc ça, il s'agit donc de la convention de  
9 société en commandite de deux mille cinq (2005),  
10 qui est celle qui, disons, change la structure pour  
11 apporter ou intégrer cet OSBL.

12 R. Oui.

13 Q. [98] L'onglet numéro 9... L'onglet numéro 9, on...  
14 on va le sauter, Madame. On ne déposera pas ce  
15 document-là. Onglet numéro 10, règlement du Fonds  
16 régional. Alors c'est un exemple, si je ne m'abuse,  
17 si on l'affiche, Madame Blanchette...

18 LA GREFFIÈRE :  
19 Vous le produisez sous 848?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
21 On le produit, oui.

22  
23 96P-848 : Règlement no 1 pour la Gestion du  
24 Fonds régional de solidarité Bas-  
25 Saint-Laurent inc. entré en vigueur le

1 11 juin 1997 ; Règlement no 2,  
2 règlement général d'emprunt ;  
3 Règlement no 3, règlement bancaire ;  
4 Extraits certifiés conformes des  
5 résolutions des réunions du conseil  
6 d'administration de gestion du Fonds  
7 régional de solidarité Bas-Saint-  
8 Laurent inc. tenues les 14 novembre  
9 1996, 6 juillet 2004 et 24 septembre  
10 2004 ; Lettre du Fonds de solidarité  
11 FTQ renonçant à son droit de désigner  
12 un membre du conseil d'administration  
13 du Fonds régional de solidarité FTQ  
14 Bas-Saint-Laurent s.e.c. datée du 17  
15 août 2004, en liasse

16  
17 C'est un exemple, Madame la Présidente, illustratif  
18 pour une des... un des Fonds régionaux, puisque ce  
19 sont des conventions types, là, qui sont  
20 reproduites pour l'ensemble des seize (16) Fonds  
21 régionaux.

22 Q. [99] Et finalement, à l'onglet 11, on a la  
23 convention de gestion des investissements du Fonds  
24 régional, et ça, Monsieur Morin, si je ne m'abuse,  
25 c'est le document qui prévoit de confier à cet OSBL

1 la gestion du processus d'investissement.

2 R. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire, là, mais  
3 j'imagine que oui. C'est le... le mandat qu'on  
4 donne aux OSBL, mandat qui a été, disons, rajeuni  
5 lors de la dernière réorganisation.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Vous le produisez, Maître Berdou?

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Oui.

10 LA GREFFIÈRE :

11 849.

12

13 96P-849 : Convention de gestion des  
14 investissements du Fonds régional de  
15 solidarité Bas-Saint-Laurent, entrée  
16 en vigueur de façon rétroactive le 27  
17 novembre 2003

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Je vais demander à madame Blanchette de me...  
21 d'aller à la... à ce document-là, donc à l'onglet  
22 11, à la une... bon, la page annexe A, qui  
23 serait... Parce que j'ai tout fait recto verso,  
24 une, deux... la septième page, annexe A, critères  
25 d'investissement.

1 Q. [100] Hier on a eu une petite discussion - c'est  
2 pour ça que je voulais revenir là-dessus - à propos  
3 du man... du niveau d'investissement que les Fonds  
4 régionaux peuvent autoriser, que vous avez placé à  
5 deux millions (2 M). Vous avez dit qu'il y a  
6 occasionnellement des dépassements, d'ailleurs il y  
7 a un engagement qui a été pris, là, d'identifier  
8 les situations où il y avait eu ce dépassement-là.  
9 Je voudrais que vous m'expliquiez, là, si on  
10 descend un petit peu, il y a la disposition 1.1.3.  
11 Et moi je me suis exprimé là-dessus hier, mais  
12 j'étais incertain, vous n'avez pas eu l'air de me  
13 suivre, là. Donc, je voudrais que vous m'expliquiez  
14 ce que ça signifie, ici, quand on indique que :

15 La société - donc le Fonds, l'OSBL, là  
16 - pourra investir par dérogation  
17 autorisée par le commanditaire initial  
18 - le Fonds de solidarité - jusqu'à un  
19 montant cumulatif de un million (1 M)  
20 au-dessus de la limite permise pour  
21 tout projet d'investissement proposé  
22 au commanditaire initial et refusé par  
23 ce dernier.

24 Moi j'ai compris de cette disposition-là, c'est que  
25 si une proposition d'investissement est faite au

1 Fonds de solidarité et qu'il dit non, la société  
2 ainsi déboutée peut se retourner aux fonds  
3 régionaux et voir, disons, le... le...  
4 l'investissement autorisé être haussé au-dessus du  
5 deux millions (2 M\$), dans une situation précise  
6 comme ça?

7 R. Je pense que ce qui est visé à 1.1.3, c'est le fait  
8 que, en pratique, évidemment, les fonds régionaux  
9 doivent venir nous voir pour pouvoir investir au-  
10 delà de deux millions (2 M\$). On a voulu quand même  
11 laisser la flexibilité à ces fonds-là de pouvoir  
12 investir au-dessus du montant, et les situations où  
13 j'ai vu, et il n'y en a pas beaucoup, là, écoutez,  
14 au cours des... depuis deux mille six (2006),  
15 depuis que je suis premier vice-président, je pense  
16 que j'en ai vu deux, trois, quatre situations comme  
17 celle-là, et c'est souvent des situations où  
18 l'entreprise dans laquelle était investisseur le  
19 fonds régional était en difficulté financière. Et  
20 là, donc, on laissait la possibilité au fonds  
21 régional de pouvoir investir au-delà du montant,  
22 jusqu'à un million (1 M\$), dans un objectif de  
23 maintien d'emploi et de sauver autant que possible  
24 la mise initiale que le fonds régional avait faite  
25 à l'époque, initialement. C'est le type de

1 situation qui vise 1.1.3.

2 Q. [101] Parfait. Le document suivant, pour dépôt,  
3 c'est la liste de l'ensemble des administrateurs  
4 des différents fonds régionaux, qui sont déposés en  
5 liasse.

6 (10:22:30)

7

8 96P-850 : Liste des administrateurs des 16 fonds  
9 régionaux du Fonds de solidarité FTQ.

10

11 Et à l'onglet 13, on a la liste des membres du  
12 comité de direction des Fonds régionaux de  
13 solidarité FTQ, qui est en deux temps. Il y a une  
14 première page où on a les dates avec les mandats,  
15 et on a une deuxième page qui est, si je ne  
16 m'abuse, la liste des membres actuels avec leurs  
17 responsabilités.

18

19 LA GREFFIÈRE :

20 851.

21

22 96P-851 : Liste des membres du comité de  
23 direction des Fonds régionaux de  
24 solidarité FTQ.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[102]** Alors, corrigez-moi si je me trompe, mais ces  
3 gens-là, c'est dans l'administration, ce sont les  
4 employés qui ont été rapatriés, dont on a parlé  
5 tout à l'heure, c'est l'organe de direction de ces  
6 employés-là?

7 R. Rapatriés, oui, au sens légal du terme, mais ces  
8 gens-là sont dans toutes les régions du Québec.

9 Q. **[103]** Oui, c'est ça. Les employés qui ont été  
10 rapatriés à l'intérieur du commandité?

11 R. Du commandité, exact.

12 Q. **[104]** Donc, ce sont eux qui gèrent l'administration  
13 des antennes des fonds régionaux à gauche et à  
14 droite, sur le territoire québécois?

15 R. Exact.

16 Q. **[105]** Et j'aimerais savoir, quelle est  
17 l'implication que ces gens-là ont à l'intérieur du  
18 processus d'investissement?

19 R. Bien, en fait, chaque région est dotée d'un  
20 directeur général, dont on voit une liste partielle  
21 à l'écran. Et ils ont une équipe de, en moyenne,  
22 deux, trois personnes. Disons, trois personnes en  
23 moyenne. Et ils sont responsables, chacun des  
24 directeurs est responsable de l'ensemble du  
25 processus, du démarchage, l'analyse, le montage de



1 dossier, jusqu'à la présentation à l'instance  
2 décisionnelle. Donc, c'est leur responsabilité,  
3 ultimement.

4 Q. **[106]** Ce qui veut dire que dans l'optique où on  
5 avait examinée tout à l'heure, la capacité pour  
6 certaines personnes d'écarter des dossiers avant  
7 qu'ils soient présentés à l'instance décisionnelle,  
8 ces employés-là et ces gens-là qui sont impliqués  
9 là-dedans gardent, disons, cette responsabilité-là  
10 en partie?

11 R. Bien, en fait, oui, c'est un travail d'équipe. Ces  
12 gens-là, ce n'est surtout pas le directeur seul qui  
13 décide dans son bureau qu'un dossier ne correspond  
14 aux critères du fonds régional. Donc, c'est un  
15 travail d'équipe qui est fait en collaboration avec  
16 l'équipe, donc, de trois, quatre personnes. Et eux,  
17 exactement de la même façon qu'on le fait au Fonds,  
18 font l'analyse initiale du dossier, regardent si ça  
19 correspond aux critères, regardent l'ensemble,  
20 l'historique de la société au niveau rentabilité,  
21 le marché... à peu près la même analyse. Et c'est à  
22 cette petite équipe-là que revient le travail  
23 initial d'analyse préliminaire.

24 Q. **[107]** Le conseil d'administration, lui, en bout de  
25 ligne, ne se verra soumettre que les dossiers qui

1 ont été jugés...

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[108]** ... et disons aptes, j'ai pas de meilleur  
4 terme, et là-dessus, ils se prononceront si c'est  
5 oui ou c'est non?

6 R. Exactement.

7 Q. **[109]** À votre connaissance, est-ce que... on a  
8 discuté des instances décisionnelles. On a discuté  
9 des critères qui peuvent mener à l'écartement d'un  
10 dossier, puis on a vu qu'il y avait surtout des  
11 critères qui ont été énoncés comme des critères  
12 comptables ou des critères, on a parlé du bilan  
13 social. Mais je ne vous ai pas entendu m'expliquer  
14 tout ce qui en est des décisions par rapport à,  
15 disons, un conflit qui pourrait exister entre un  
16 investissement proposé puis un investissement déjà  
17 existant, au niveau de la concurrence, au niveau  
18 aussi, peut-être, d'un conflit qui pourrait exister  
19 avec le caractère syndiqué ou pas syndiqué de  
20 l'entreprise. Qu'est-ce qui en est de ces décisions  
21 plus, disons, philosophiques, qui pourraient  
22 être... Parce que, il y a des dossiers qui sont  
23 écartés pour cette raison-là, est-ce que je me  
24 trompe?

25 R. Dans le cas des fonds régionaux...

1 Q. **[110]** Je vous ramène...

2 R. Globalement?

3 Q. **[111]** Globalement, puis vous pourrez peut-être me  
4 parler plus précisément des fonds régionaux  
5 ensuite.

6 R. Bien, c'est sûr que le modèle d'affaires du Fonds  
7 est très différent d'un banquier, par exemple. Le  
8 banquier, le retour sur son investissement, son  
9 rendement n'est qu'uniquement relié au taux  
10 d'intérêts auquel il prête. Dans le cas du Fonds de  
11 solidarité, on est souvent partenaire, actionnaire  
12 de l'entreprise. Donc, à ce moment-là, notre  
13 rémunération finale, quand ce sera le temps de  
14 vendre nos actions, bien, elle est reliée à la  
15 valeur finale de nos actions. Donc, à ce moment-là,  
16 notre jugement d'une situation va être très... peut  
17 être très différent de ce qu'un banquier va faire  
18 comme analyse.

19 Q. **[112]** O.K. Et est-ce que ça veut dire que c'est  
20 possible d'une part que vous décidiez qu'il n'est  
21 pas judicieux d'investir dans une entreprise parce  
22 qu'elle est en concurrence avec un autre de vos  
23 investissements? Est-ce que, par exemple, il est  
24 possible aussi que, je ne sais pas, moi, à une  
25 étape du processus, quelqu'un soulève un aspect qui

1 est plus relié à la nature syndicale? Parce qu'on  
2 voit qu'il y a des représentants de la FTQ, par  
3 exemple, au conseil d'administration. Alors, quand  
4 le conseil d'administration se penche sur un  
5 dossier, est-ce qu'il arrive que quelqu'un lève la  
6 main en disant : « Écoutez, moi, cette entreprise-  
7 là est un concurrent direct d'un de mes locaux, et  
8 je ne veux pas qu'il soit favorisé par le Fonds,  
9 qu'un investissement soit fait là-dedans, je bloque  
10 donc cet investissement-là. Est-ce que, ça, c'est  
11 un cas de figure qui...

12 R. Bien, en fait, je vous dirais, si les décisions  
13 d'investissement avaient été dans le passé dictées  
14 par le fait qu'une entreprise soit syndiquée ou  
15 pas, je pense qu'on ne serait plus en affaires  
16 aujourd'hui. D'ailleurs, quand on regarde la  
17 composition globale du portefeuille de nos  
18 investissements, soixante-dix pour cent (70 %) de  
19 nos entreprises sont non syndiquées. Donc, il n'y a  
20 pas de lien immédiat. Mais évidemment si une  
21 entreprise est en compétition avec une autre  
22 entreprise, qu'elle soit syndiquée ou pas, et que  
23 ça risque de créer des pertes d'emplois, bien, là,  
24 je pense qu'il faut revoir cette situation-là.

25 Mais le fait d'être syndiqué ou pas n'est

1 pas un critère. Ce n'est absolument pas un critère  
2 d'investissement. Et si ça l'avait été, je me  
3 répète, mais je ne suis pas sûr qu'on serait encore  
4 en affaires. On n'est pas... Comme je disais hier,  
5 au Fonds de solidarité, nous, on est des  
6 investisseurs et on n'est pas dans des affaires  
7 syndicales. D'ailleurs, beaucoup, énormément de nos  
8 placements, de nos investissements, nos partenaires  
9 sont syndiqués avec d'autres syndicats. Un de nos  
10 grands investissements, SSQ, compagnie  
11 d'assurances, ils sont syndiqués avec la CSN. Donc,  
12 ce n'est pas vraiment un critère.

13 Q. **[113]** Ça, que ce ne soit pas un critère appliqué de  
14 façon régulière, que ce ne soit pas nécessairement  
15 une politique, ça, je vous comprends. Ma question,  
16 c'est plutôt : Est-ce que ça se produit? Est-ce que  
17 c'est arrivé que ça se produise?

18 R. En fait, j'ai déjà vu au conseil d'administration  
19 des discussions à savoir si un dossier remettait en  
20 péril des entreprises dans le même secteur  
21 d'activité. Ça, j'ai déjà vu ce genre de décision-  
22 là... de discussion-là, pardon.

23 Q. **[114]** Et le Fonds n'aurait pas de scrupule, si on  
24 peut dire, à approuver un investissement qui serait  
25 fait dans une entreprise, par exemple, dont le

1 dossier, au niveau des conditions de travail  
2 offertes aux travailleurs, poserait des problèmes,  
3 pas nécessairement... parce que j'imagine qu'il y a  
4 des cas de figure, la sécurité, des choses comme ça  
5 qui sont assez claires, là, mais où ce serait  
6 uniquement l'historique où il y aurait des  
7 relations de travail difficiles?

8 R. C'est une bonne question. En fait, dans l'équipe  
9 multidisciplinaire, il y a une personne qui  
10 s'appelle « l'agent de développement ». Et cette  
11 personne-là, son travail, c'est de dresser un bilan  
12 social de l'entreprise, bilan financier, puis un  
13 bilan social. Et, ça, on l'a fait dès, on l'a fait  
14 dès le démarrage du Fonds. Et on veut s'assurer,  
15 comme investisseur, que les relations de travail  
16 sont harmonieuses. Et je peux vous dire par  
17 expérience, ça fait quand même vingt ans, plus de  
18 vingt ans que je suis au Fonds, les situations où  
19 les relations de travail ne sont pas acceptables,  
20 souvent malheureusement ça fait des tensions, ce  
21 n'est pas nos entreprises les plus performantes.

22 Q. **[115]** Parfait. Avant de passer au fond  
23 immobilier... À moins qu'il y ait d'autres  
24 questions. Je voudrais revenir juste rapidement sur  
25 le diagramme qui est à la diapositive 38... 38, 39,

1           celui où il y a les conseils sectoriels. Le Fonds  
2           immobilier fait partie de ce que vous appelez les  
3           conseils sectoriels aujourd'hui. On va y venir.

4           R. Oui.

5           Q. **[116]** Bien, il est placé...

6           R. Il est placé là, mais ce n'est pas vraiment un  
7           conseil sectoriel. On le verra plus tard. Mais  
8           c'est soit un comité aviseur ou un conseil  
9           d'administration qui lui est propre. Mais on l'a  
10          illustré à cette page-là, parce que ça représente  
11          pour nous le même cheminement de dossier finalement  
12          pour se rendre finalement au conseil  
13          d'administration.

14          Q. **[117]** D'accord. À une époque, ça n'apparaît pas,  
15          parce que, ici, on a... bien, il pourrait  
16          apparaître quelque part entre quatre-vingt-dix-neuf  
17          (99) et deux mille neuf (2009), et peut-être un  
18          petit peu après aussi, le Fonds a aussi investi  
19          dans quelque chose qui s'appelle le Fonds Québec-  
20          Alberta?

21          R. Oui.

22          Q. **[118]** Québec-Alberta Construction, société en  
23          commandite.

24          R. Exact.

25          Q. **[119]** Est-ce que vous pouvez m'expliquer rapidement

1 de quoi il s'agissait?

2 R. Oui. En fait, Québec-Alberta, il faut remonter en  
3 mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Il y  
4 avait eu une entente avec, de réciprocité entre le  
5 syndicat de la construction de l'Alberta, qui était  
6 représenté par le Syndicat canadien de l'énergie et  
7 du papier, avec la FTQ Construction, une entente de  
8 réciprocité entre les deux, qui permettait  
9 finalement à des travailleurs du Québec d'aller en  
10 Alberta.

11 Et on se souvient qu'en quatre-vingt-dix-  
12 sept (97), c'était très effervescent au niveau des  
13 sables bitumineux. Dans ce contexte-là, nous, on  
14 trouvait ça intéressant de pouvoir investir dans  
15 des entreprises du Québec ou même de l'Alberta pour  
16 permettre à des travailleurs du Québec d'aller  
17 travailler en Alberta, d'aller profiter de la manne  
18 des sables bitumineux de l'époque. Donc, ça  
19 rentrait dans notre philosophie de création  
20 d'emplois.

21 Q. **[120]** Donc, ce fonds-là avait pour mission  
22 d'investir dans l'industrie de la construction,  
23 dans des compagnies québécoises qui oeuvraient en  
24 Alberta?

25 R. D'investir dans des sociétés...



1 Q. **[121]** Oui.

2 R. ... basées au Québec ou basées en Alberta qui, bien  
3 sûr il fallait qu'il y ait des retombées  
4 économiques, il fallait qu'il y ait création  
5 d'emplois au Québec pour pouvoir être en ligne avec  
6 notre mission, notre philosophie.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Bon. J'ai à l'onglet 7, Madame la Présidente, la  
9 convention de société en commandite du Fonds  
10 Québec-Alberta. Je me rends compte que, à la  
11 reproduction de ce document-là, il y a une page qui  
12 a été omise, en fait peut-être plus qu'une  
13 d'ailleurs, mais qui est la page qui contient les  
14 articles qui prévoient évidemment le mandat de  
15 cette société en commandite-là, essentiellement en  
16 ce qui a trait à la forme d'investissement et puis  
17 les entreprises qui sont citées comme suit, là, à  
18 1.4.2 :

19 entreprises spécialisées du secteur de  
20 la construction ou des matériaux de  
21 construction du Québec qui ciblent des  
22 opportunités d'affaires en Alberta ou  
23 des entreprises ou co-entreprises des  
24 mêmes secteurs de l'Alberta ayant des  
25 projets qui engendreront des retombées

1                                   économiques au Québec.

2           Est-ce que vous pouvez me dire si le Fonds a  
3           effectivement in... ce Fonds-là, là, pas le Fonds,  
4           a effectivement investi dans des entreprises?

5   R. Oui, à ma connaissance, il s'est fait trois ou  
6           quatre investissements.

7   Q. **[122]** Est-ce que c'était des entreprises qui  
8           correspondent à la première définition, soit des  
9           entreprises ayant leur siège social au Québec, là,  
10          et oeuvrant en Alberta ou des sociétés albertaines  
11          ayant des contacts ici?

12   R. En fait, de mémoire, la très grande ma... majorité,  
13          il y en avait quatre, trois, quatre, là, mais  
14          c'était surtout des entreprises du Québec qui  
15          avaient décidé de, d'aller s'implanter en Alberta  
16          pour pouvoir profiter de l'effervescence économique  
17          de, du temps.

18                                   (10:34:51)

19   Q. **[123]** Madame la Présidente, je vais déposer ici, ce  
20          que j'ai sous l'onglet, je vais compléter la pièce  
21          par la suite parce que, les parties dont j'ai  
22          besoin...

23                                   Me ANDRÉ RYAN :

24          Avec votre permission, c'est juste qu'à l'onglet 7,  
25          est le document qui était exhibé, est un document

1 relatif aux Fonds régionaux. Alors je voulais juste  
2 qu'on s'assure de produire le bon document.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Excusez-moi, j'ai dit 7, mais c'est 6.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Ah! Pardon.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Même, c'est 5, même.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 5? Bon.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 C'est parce que je me suis basé sur mon autre  
13 classeur où les onglets sont pas les mêmes.

14 LA GREFFIÈRE :

15 À l'onglet 7?

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Non, excusez-moi, vous avez tout à fait raison,  
18 Maître Ryan, merci de me reprendre. C'est à  
19 l'onglet 5, convention de société en commandite.

20 LA GREFFIÈRE :

21 5. Bon. Vous ne l'aviez pas produit ça?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Non, pas encore. Mais je le fais à l'instant mais  
24 sous réserve de le compléter avec une version  
25 complète.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors c'est 852.

3

4 96P-852 : Extrait de la Convention de société en  
5 commandite Québec-Alberta

6 Construction, s.e.c. au 21 septembre

7 2007

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[124]** Et à l'onglet 6, donc, un survol, un document  
11 qui a été fourni par le Fonds de solidarité, là, un  
12 survol des gens qui ont été impliqués à titre  
13 d'administrateurs et de dirigeants de ce Fonds-là,  
14 dont la durée de vie a été de six ou sept ans, si  
15 je ne m'abuse.

16 R. En fait, le... le... la société Québec-Alberta a  
17 terminé ses activités en deux mille un (2001). Faut  
18 se souvenir aussi qu'en deux mille un (2001), on  
19 était en pleine crise financière et le...

20 l'activité économique était vraiment très basse en  
21 Alberta. Donc on a décidé à ce moment-là de, de, de  
22 cesser les activités et de rapatrier à l'interne  
23 les gens qui y travaillaient ainsi que, que les  
24 dossiers d'investissement.

25 Q. **[125]** Deux mille un (2001) mais vous voulez dire

1 deux mille onze (2011)? J'ai entendu deux mille un  
2 (2001). C'est deux mille onze (2011) hein?

3 R. Pardon, deux mille onze (2011). Deux mille sept  
4 (2007) à deux mille onze (2011). Pardon.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Lussiaà Berdou, est-ce que je comprends que,  
7 à l'onglet 7, vous avez voulu attirer notre  
8 attention seulement sur les articles importants ou  
9 s'il manque des... des articles?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Alors, à l'onglet 5, puisque c'est 5 en, en fait,  
12 là...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non mais moi je vous parle de l'onglet 7.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Ah! À l'onglet 7, c'est parce que j'ai commis une  
17 erreur tout à l'heure. À l'onglet 7, c'est le  
18 Protocole d'entente-cadre...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 Lui, il a déjà été produit tout à l'heure. On l'a  
23 déjà ... o.k. mais donc?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je le sais qu'il a été produit, mais il manque

1 plusieurs articles à l'intérieur.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Oui, non. Dans cet... dans, c'est parce que le  
4 document est extrêmement volumineux. Donc, je n'ai  
5 reproduit, je n'ai déposé que les articles  
6 pertinents.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Que les articles pertinents. Parfait.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 O.K. Là je vous suis. D'accord?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Excusez-moi. Et c'était l'objectif qui était  
15 poursuivi. D'ailleurs avec l'autre, celui de  
16 l'onglet 5, sauf que les articles pertinents...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 ... n'ont pas tous été inclus.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Est-ce que vous produisez l'onglet 6?

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Oui, je produis l'onglet 6 aussi.

25 LA GREFFIÈRE :

1 Alors 853.

2

3 96P-853 : Québec-Alberta Construction, s.e.c. -  
4 Liste des administrateurs et  
5 dirigeants et membres du comité

6

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. [126] Monsieur Morin, je vais vous demander, j'en  
9 ai discuté avec Maître Ryan avant, mais je vais  
10 vous demander d'ajouter à la liste d'engagements de  
11 transmettre durant les cinq années de durée de vie  
12 de, du Fonds, là, les sociétés au sein desquelles  
13 le Fonds a investi des sommes.

14 R. Bien sûr.

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Oui, il n'y a pas de problème pour notre part.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Est-ce que vous pourriez me...

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 C'est 96E-51 si je ne m'abuse.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Non, non, mais pour l'engagement que vous voulez...

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Oui, avec votre permission, je formulerais

25 l'engagement comme suit : Identification des

1           entreprises dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta  
2           a investi.

3           LA GREFFIÈRE :

4           Excusez-moi, c'est, pour... l'identification?

5           Me ANDRÉ RYAN :

6           Identification des entreprises dans lesquelles...

7           LA GREFFIÈRE :

8           Un instant, là...

9           Me ANDRÉ RYAN :

10          Pardon, oui, il n'y a pas de problème Madame, je  
11          m'excuse...

12          LA GREFFIÈRE :

13          ... des entreprises...

14          Me ANDRÉ RYAN :

15          ... dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta a  
16          investi. Ça va Madame?

17          LA GREFFIÈRE :

18          Oui, ça va. Juste un instant, là...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Ça devrait être 96E-50, ... 51.

21          Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22          Oui, 51.

23          LA GREFFIÈRE :

24          C'est ça.

25



1 96E-51 Identification des entreprises dans  
2 lesquelles le Fonds Québec-Alberta a  
3 investi  
4

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Fin de la parenthèse sur le Fonds Québec-Alberta.  
7 On revient à la présentation, à la diapositive 48.  
8 Excusez-moi. Non, un petit peu avant.

9 R. 40 ou 41?

10 Q. **[127]** 41, oui, 42 disons, puisque 41 c'est le,  
11 l'inter-titre. Donc le Fonds immobilier. Je vous  
12 écoute là-dessus. C'est, on en a discuté brièvement  
13 tout à l'heure et vous avez parlé un peu hier de  
14 certaines mesures qui ont été mises en place,  
15 notamment en ce qui concernait, et je pense qu'il y  
16 a un engagement là-dessus, là, le bilan social de  
17 certains partenaires, d'un côté au Fonds et d'un  
18 autre côté, Fonds immobilier. J'ai cru comprendre  
19 que c'est une structure. On utilise beaucoup de  
20 termes : SOLIM, Fonds immobilier. Peut-être nous  
21 clarifier ça un petit peu, là.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Je m'excuse. Maître Lussiaà Berdou, vous avez parlé  
24 d'un engagement?  
25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Quand vous avez fait le récapitulatif des  
3 engagements, vous nous avez expliqué que les  
4 dispositions par rapport au bilan social, vous avez  
5 dit, autant au Fonds - pardon - et qu'à la SOLIM.

6 Me ANDRÉ RYAN :

7 Ah! o.k. Je m'excuse. L'engagement qui a été  
8 souscrit hier est plutôt à l'effet de vérifier  
9 quelles sont les pratiques appliquées en matière de  
10 vérification du risque réputationnel.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Hum?

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Ça c'est l'engagement qu'on a souscrit hier. Il n'y  
15 a pas de, pas de manuel ou de pratique pour le  
16 bilan social.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Parfait.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Et pour le risque réputationnel, vous avez  
21 également des procédures au niveau du... de la  
22 SOLIM et du Fonds immobilier?

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Oui, c'est ce que nous avons dit.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Et vous allez les produire?

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 C'est, ce que j'ai repris ce matin, effectivement,  
5 avant deux mille neuf (2009), après deux mille neuf  
6 (2009), tant pour le Fonds immobilier que pour le  
7 Fonds de solidarité. C'est juste que mon confrère  
8 référerait au bilan social et là, je, je dois vous  
9 avouer que...

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 O.K. C'est une question de nomenclature, o.k.  
12 C'est, c'est que j'ai cru comprendre que le risque  
13 réputationnel faisait, était, faisait une bonne  
14 partie, faisait partie, ou constituait une partie  
15 significative du bilan social, ou l'inverse. C'est  
16 parce que j'ai vu les deux expressions.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Écoutez, non, ils ont des significations dif...  
19 différentes. Je ne voudrais pas les confondre  
20 mais...

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 O.K. Donc, merci pour la précision.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Ça va placer si je comprends bien.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [128] Donc, je vous laisse aller Monsieur, Monsieur  
3 Morin.

4 R. Donc, le, le Fonds immobilier puis, bon, dans les  
5 quelques pages, on va faire un survol, un peu comme  
6 on a fait pour le Fonds, beaucoup plus rapide,  
7 mais... Donc, les Fonds immobiliers ont été... le  
8 premier Fonds immobilier a été fondé en mil neuf  
9 cent quatre-vingt-onze (1991). Et à l'époque aussi,  
10 en mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991),  
11 souvenons-nous que la construction allait très mal  
12 au Québec, particulièrement à Montréal aussi. Donc,  
13 dans cette optique-là et avec la mission du Fonds  
14 et avec la capacité financière qu'on avait, il a  
15 été décidé de créer une première entité, un fonds,  
16 un premier fonds immobilier dont l'objectif était  
17 de participer, avec des développeurs immobiliers, à  
18 la construction pour stimuler ce secteur de  
19 l'économie.

20 Enfin, on parle de... à termes là,  
21 aujourd'hui, il y a trois entités regroupées, donc  
22 deux sociétés en commandite et une compagnie. Les  
23 trois, on l'appelle... il y a une appellation  
24 qu'on... comme étant le Fonds immobilier, mais il y  
25 a trois composantes à l'intérieur du Fonds

1 immobilier. Aujourd'hui, trente-deux (32) employés,  
2 ça a parti de façon très modeste en quatre-vingt-  
3 onze (91), mais aujourd'hui on parle d'à peu près  
4 trente-deux (32) employés. Et le Fonds immobilier  
5 travaille, évidemment, comme je le disais, avec  
6 beaucoup... avec un bon nombre de développeurs  
7 immobiliers qui eux amènent des... des projets  
8 de... de construction finalement.

9 Je vous ai présenté, à la page suivante et  
10 hier, on parlait que c'étaient deux... deux métiers  
11 différents, hein, celui d'investir dans des  
12 entreprises et celui d'investir dans des projets  
13 immobiliers. Donc, ça, c'est des discussions, on a  
14 pensé vous présenter un projet immobilier typique  
15 là. Les montants peuvent varier, évidemment là,  
16 mais disons que c'est pour vous illustrer un peu la  
17 séquence d'événements qui a lieu quand un projet  
18 immobilier est autorisé par le conseil  
19 d'administration.

20 L'hypothèse étant d'un projet immobilier  
21 d'à peu près une vingtaine de millions de dollars,  
22 les premiers montants qui sont investis le sont à  
23 la fois par le partenaire, le développeur  
24 immobilier, et le Fonds immobilier, donc quatre  
25 millions (4 M\$) sur un montant à termes du projet

1 de vingt millions (20 M\$).

2 Et là on est vraiment à des phases  
3 préliminaires de... de projets immobiliers. Donc,  
4 on va... on va regarder l'acquisition du ter...  
5 l'acquisition du terrain pourrait se faire à cette  
6 étape-là dans un premier temps, les premières  
7 études. Donc, c'est vraiment le démarrage qui est  
8 fait avec les montants en action des deux  
9 partenaires à cinquante-cinquante (50 %-50 %).

10 Après, le prêt mezzanine prend place dans  
11 la proportion que vous voyez à l'écran, donc à peu  
12 près trois millions (3 M\$) sur un projet d'une  
13 vingtaine de millions. Et le prêt mezzanine,  
14 c'est... c'est disons un instrument financier  
15 relativement risqué puisque, à cette étape-là, on  
16 commence de façon un peu plus disons importante le  
17 chantier. Les premières sommes sont... sont  
18 investies de façon un peu plus massive, disons  
19 l'ingénierie de détails, mais aussi la construction  
20 débute avec le prêt mezzanine qui est... qui a été  
21 mis en place par le Fonds immobilier.

22 Q. [129] Un prêt mezzanine, pardon, juste pour tout le  
23 monde, c'est quoi exactement?

24 R. Oui. En fait, un prêt mezzanine, c'est... comme je  
25 disais, c'est un... c'est un prêt qui a un certain

1 niveau de risques parce que - puis on va le voir  
2 par la suite parce qu'il y a un prêt de  
3 construction qui est... qui est complété par une  
4 institution financière traditionnelle - mais le  
5 prêt mezzanine, il est, dans notre langage,  
6 subordonné au prêt de construction. Ça implique  
7 qu'il est remboursé après que la banque qui a  
8 injecté son prêt de construction ait été  
9 remboursée. Donc, on prend les risques au départ.  
10 On met les... avec... avec l'équité, on met les  
11 premiers montants puis on... donc on rentre pas mal  
12 en premier puis on ressort en dernier, donc après  
13 que la banque ait été remboursée. Donc, c'est... et  
14 c'est un prêt qui est lié plutôt, dans le secteur  
15 de la construction, à certaines étapes. Dans le cas  
16 de la construction, c'est... c'est, en fait, le  
17 fait que le... le bâtiment, l'immeuble est  
18 complètement construit, d'où la notion de risques  
19 là.

20 Q. **[130]** Mais, j'imagine que s'associe à ça aussi un  
21 taux d'intérêt qui est plus important.

22 R. Tout à fait. Bien sûr. Bien sûr.

23 Q. **[131]** Quand le Fonds immobilier investit dans un  
24 projet de construction comme ça, est-ce qu'il  
25 investit avec un partenaire qui est constructeur ou

1 avec un partenaire qui est développeur et qui,  
2 après ça, trouve des compagnies de construction  
3 pour bâtir l'immeuble?

4 R. Dans la plupart des cas, les projets sont complétés  
5 avec des gens qui sont à la fois développeurs et  
6 constructeurs.

7 Q. **[132]** Mais, les deux cas de figure existent.

8 R. Ça pourrait... Oui.

9 Q. **[133]** D'accord.

10 R. Ça pourrait exister.

11 Q. **[134]** Le Fonds à ce moment-là se retrouve  
12 partenaire à cinquante pour cent (50 %), de ce que  
13 je constate du...

14 R. Oui.

15 Q. **[135]** ... du projet.

16 R. Oui.

17 Q. **[136]** Donc, il a droit au chapitre sur certaines  
18 des décisions. Est-ce qu'il exerce ce rôle-là pour,  
19 par exemple, déterminer qui sera le constructeur?

20 R. Bien, dans la plupart des cas, le développeur est à  
21 la fois constructeur.

22 Q. **[137]** Oui. Dans les cas où il ne l'est pas,  
23 évidemment.

24 R. Oui. Dans les cas où le développeur n'est pas  
25 constructeur, bon, c'est d'abord lui qui a la



1           responsabilité d'aller chercher les sous-  
2           contractants pour compléter le... le projet comme  
3           tel.

4       Q. **[138]** Mais, il y aurait des négociations qui  
5           pourraient se faire au niveau du choix de ces sous-  
6           contractants-là.

7       R. Bah! Bien sûr que... on parlait de bilan social  
8           tantôt. Évidemment, si le... le sous-contractant a  
9           un historique de santé et sécurité mauvais, et  
10          là... là on pourrait avoir certaines discussions  
11          avec le développeur pour s'assurer que... qu'il est  
12          conforme à ces niveaux-là, travail au noir, et  
13          caetera. Donc, oui, dans... dans certaines  
14          circonstances, on pourrait avoir... le Fonds  
15          immobilier pourrait avoir son mot à dire.

16       Q. **[139]** Oui.  
17          (10:48:17)

18       M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19       Q. **[140]** Est-ce qu'il peut arriver parfois que, dans  
20          les faits, le Fonds immobilier cherche un peu à  
21          faire engager comme sous-traitant une entreprise où  
22          déjà le Fonds a des investissements? Parce que  
23          c'est quand même intéressant, vous pouvez faire de  
24          l'argent avec une entreprise où vous êtes... vous  
25          êtes déjà investisseur et, compte tenu que vous

1           cherchez le rendement, il y a un certain avantage à  
2           encourager le sous-traitant à engager des  
3           entreprises où vous êtes déjà présent. Est-ce que  
4           vous intervenez parfois?

5           R. Ce que vous dites est... est possible, mais je vous  
6           dirais même à la... à la grandeur du Fonds, mais  
7           avec un bémol cependant. Je vais vous donner un  
8           exemple que je connais bien. À l'époque, dans le  
9           secteur minier, si mettons... admettons une  
10          compagnie minière entame un projet de  
11          développement, donc il y a embauche de sous-  
12          contractants, bien, bien sûr qu'on... qu'on  
13          pourrait suggérer à cette compagnie minière-là  
14          de... de donner un contrat à une société dans  
15          laquelle on est déjà partenaire. Bien sûr qu'on...  
16          Puis je pense que c'est un travail de maillage  
17          qu'on fait. Mais le bémol que j'ai, c'est que la...  
18          la décision finale de la compagnie minière, c'est  
19          elle qui la prend. On est là pour que les gens  
20          puissent se parler. Mais à la fin de la journée,  
21          nous on n'est pas des opérateurs. C'est... c'est la  
22          compagnie minière qui prend sa décision.

23          Q. **[141]** Oui, je comprends qu'il y a un système de  
24          critères rationnels, mais reste que la compagnie  
25          minière sait que vous investissez dans ses...

1 dans... dans ses fonds à elle. Donc, si elle va  
2 contre votre suggestion, elle rend son partenaire  
3 financier, qui est le Fonds, un peu moins ouvert à  
4 peut-être investir, ou...

5 R. Oui. Absolument pas.

6 Q. **[142]** Non?

7 R. Puis je parle en connaissance de cause, là, parce  
8 qu'on était à la fois, à l'époque, investisseur  
9 dans des compagnies minières, puis on avait un  
10 investissement dans un sous-contractant. Qui... qui  
11 faisait des travaux pour les compagnies minières.  
12 Mais, non. À la fin de la journée, pour nous,  
13 l'important c'est que la compagnie minière puisse  
14 faire le choix. Et si, pour des raisons XYZ, ce  
15 n'était pas l'entreprise où on était partenaire qui  
16 n'était pas, par exemple, le plus bas  
17 soumissionnaire, bien, on disait, « Bien, vas-y  
18 avec qui... qui tu le désires. » Puisque nous, d'un  
19 côté comme de l'autre, on veut que notre rendement  
20 soit optimal. Donc, on ne peut pas obliger une  
21 société à prendre un... à faire un partenariat avec  
22 une entreprise dans laquelle on est actionnaire. On  
23 va être pénalisé d'un côté ou de l'autre.

24 Q. **[143]** Donc, vous lui suggérez, mais le sous-  
25 traitant garde la liberté...

1 R. Exact.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[144]** Donc, dans un projet immobilier typique, là  
4 on a... Vous avez donné des chiffres, là, vingt  
5 millions (20 M), deux millions (2 M), deux millions  
6 (2 M) pour l'équité de chaque côté, vingt millions  
7 (20 M) de projets. Ça représente dix pour cent  
8 (10 %) d'investissement. C'est un standard?

9 R. À peu près. Oui. Ça peut être... Ça peut être  
10 augmenté, puis souvent la banque peut être... Parce  
11 que là on arrive à la... à la prochaine page, là.  
12 Souvent, la banque peut se limiter, disons, à  
13 quarante pour cent (40 %) du projet. Comme je vous  
14 dis, ça peut varier, hein, dépendamment des  
15 risques, dépendamment d'un paquet de critères, mais  
16 ça vous illustre, grossièrement, la séquence et la  
17 façon dont sont complétés les projets.

18 Q. **[145]** D'accord. Mais il y a une latitude assez  
19 importante (inaudible)?

20 R. Bien, une latitude assez importante, je n'irais pas  
21 jusque-là. Mais je pense que ça... ça vous trace à  
22 peu près les... les barèmes dans lesquels les  
23 institutions financières sont prêtes à... à prêter.

24 Q. **[146]** Donc, il faut qu'il y ait cette... ce montant  
25 d'équité-là qui soit présent...

1 R. Ah, tout à fait.

2 Q. **[147]** ... pour que la banque investisse.

3 R. Tout à fait. Parce que, comme on le voit à la page  
4 qu'on a à l'écran, le... le prêt de construction,  
5 lui, en fait, il est... il est contracté au moment  
6 où, dans un projet de condos typique, par exemple,  
7 où il y a cinquante (50), cinquante-cinq (55) et  
8 même, par les temps qui courent, je pense qu'on va  
9 jusqu'à soixante (60), soixante-cinq pour cent  
10 (65 %) des ventes qui sont... qui sont... qui sont  
11 faites, qui sont conclues. Donc, à ce moment-là, la  
12 plupart du risque, quand l'institution financière  
13 traditionnelle complète son prêt de construction,  
14 la plupart du risque est passé. D'où la notion,  
15 donc, du prêt mezzanine.

16 Q. **[148]** Est-ce qu'il arrive que le fonds immobilier  
17 fournisse le prêt de construction aussi? Donc,  
18 qu'il n'y ait pas de banque qui intervienne?

19 R. Ça doit être exceptionnel. Ça... Peut-être que ça  
20 se voit. Il y a des, des... certains projets, peut-  
21 être, qu'on a financés à cent pour cent (100 %).  
22 Mais moi, ce que j'ai vu au conseil  
23 d'administration, parce qu'il faut voir que je ne  
24 suis pas dans les opérations du fonds immobilier,  
25 mais ce que j'ai vu au conseil d'administration du

1 Fonds, c'est plutôt... ça se fait souvent en  
2 copartenariat avec des institutions  
3 traditionnelles.

4 Q. [149] Donc on voit, à la diapositive suivante,  
5 qu'il y a éventuellement l'ACQ.

6 R. Oui.

7 Q. [150] Alors, j'imagine, dans le cas d'un projet qui  
8 est, qui rencontre le succès escompté...

9 R. Oui.

10 Q. [151] ... remboursement de tout le monde, il y a  
11 des engagements, donc, du Fonds aussi?

12 R. Oui.

13 Q. [152] Combien de temps, un cycle typique?

14 R. Dans le cas d'un... d'un projet de... de condos, je  
15 vous dirais que c'est un cycle... Dépendamment des  
16 conditions de marché, mais, entre trente-six (36)  
17 et quarante (40) mois, je vous dirais, on a  
18 complété le... le cycle de financement du fonds  
19 immobilier.

20 Q. [153] Et est-ce qu'il arrive que le... Parce que  
21 j'ai... Vous me corrigerez si je me trompe, mais le  
22 Fonds a des immeubles en gérance.

23 R. Peu, mais il en a quelques... ils en ont quelques-  
24 uns en gérance, je crois...

25 Q. [154] Je pense que...

1 R. ... mais très peu. À ma connaissance...

2 Q. **[155]** Si je ne m'abuse, une société du nom de  
3 Courbec, par exemple, s'occupait, à une époque, de  
4 ça. Est-ce que je me trompe?

5 R. Je ne pourrais pas vous répondre à cette question-  
6 là.

7 Q. **[156]** Est-ce que ces sociétés en... bien, cette  
8 gérance-là, qui est confiée à une autre société,  
9 est-ce que c'est le résultat de certains projets  
10 immobiliers qui auraient, disons, rencontré des  
11 problèmes en cours de route, ou est-ce que ce sont  
12 des investissements distincts complètement?

13 R. En fait, quand on parle de... de gérance, parce que  
14 là, à ce moment-là, ce qu'on... ce qu'on a vu,  
15 c'est un projet de condos. Donc...

16 Q. **[157]** Oui. Là on revend.

17 R. Donc, la sortie éventuelle est tracée d'avance, là,  
18 du Fonds immobilier. Le Fonds immobilier fait aussi  
19 des projets à caractère plus locatif. Industriels,  
20 et caetera. Résidences pour personnes âgées. Donc,  
21 pour répondre à votre question, là on a besoin  
22 d'un... d'un gérant pour s'assurer de la gestion  
23 de... de l'immeuble.

24 Q. **[158]** O.K. Ça ce sont des... C'est le Fonds  
25 immobilier qui s'occupe aussi de ça?

1 R. Non. Bien, dans les faits, c'est plutôt le  
2 partenaire qui... qui fait le choix de, du  
3 gestionnaire éventuel, et c'est... Il faut voir  
4 qu'il y en a... Je ne pense pas que ce soit un  
5 nombre très large, là. Il n'y en a pas une  
6 multitude de... de gestionnaires, ils sont très  
7 spécialisés, mais c'est d'abord et avant tout le  
8 choix du partenaire.

9 Q. **[159]** Là je voulais un peu en venir - peut-être que  
10 ce n'était pas complètement clair - mais dans la  
11 mesure où on... comme vous me dites, que le Fonds a  
12 effectivement, dans un nombre exceptionnel de cas,  
13 là, procédé à, disons à confier la gérance d'un...  
14 d'un immeuble qui lui appartient, l'immeuble a été  
15 construit via le Fonds immobilier, ou un des  
16 trois...

17 R. Entre autres, oui.

18 Q. **[160]** ... ou est-ce que c'est une acquisition du  
19 Fonds, par ailleurs? Est-ce que... Est-ce que le  
20 Fonds fait des acquisitions immobilières, a un  
21 portefeuille immobilier?

22 R. À ma... À ma connaissance, écoutez, depuis que je  
23 le suis un peu plus, là, non, le... Le Fonds, les  
24 projets que moi j'ai vus depuis deux mille six  
25 (2006), c'était des projets de construction. Parce



1 que, il faut revenir à la base, il faut revenir sur  
2 le mandat.

3 Q. **[161]** Hum, hum.

4 R. La philosophie, c'est de stimuler la construction.

5 Q. **[162]** D'accord.

6 R. Stimuler l'emploi. Donc, de faire des acquisitions,  
7 on... on ne crée pas beaucoup d'emploi à ce moment-  
8 là.

9 Q. **[163]** Parfait. On peut peut-être continuer?

10 R. Ce qui nous amène à la... à l'évolution de... de la  
11 gouvernance au Fonds immobilier. En fait, avant...  
12 Pardon. Avant deux mille neuf (2009), le Fonds...  
13 en fait, les sociétés, sociétés en commandite ou  
14 les sociétés incorporées, les... les membres du  
15 comité consultatif ou du conseil d'administration,  
16 donc, étaient nommés par le Fonds de solidarité. Et  
17 c'est ce que vous avez à la page 48. À la page 49,  
18 donc depuis deux mille neuf (2009)...

19 Q. **[164]** On peut rester un petit peu avant?

20 R. Oui, bien sûr.

21 Q. **[165]** Là, on voit que le comité consultatif est  
22 nommé par le conseil d'administration du Fonds de  
23 solidarité. Par contre, en ce qui concerne... Je  
24 veux juste voir si je ne vous devance pas un peu,  
25 là. Les instances décisionnelles, le comité

1 consultatif ou le conseil d'administration, il y en  
2 a deux, et ça fait référence, corrigez-moi si je me  
3 trompe, là, aux deux entités qui sont Solim d'un  
4 côté...

5 R. Oui.

6 Q. **[166]** ... et Fonds immobilier ou Fondim de  
7 l'autre...

8 R. Oui.

9 Q. **[167]** ... durant cette période-là?

10 R. En fait, pour clarifier les choses, là, il y a deux  
11 sociétés en commandite, Solim-1, Solim-2, et il y a  
12 une « inc » aussi qui est Fondim. Dans les sociétés  
13 en commandite, on parle plutôt de comité  
14 consultatif, comme on le voit à l'écran. Dans le  
15 cas de Fondim, qui est une « inc », une compagnie  
16 incorporée, on parle d'un conseil d'administration.

17 Q. **[168]** D'accord. Ces deux entités-là sont les  
18 instances décisionnelles pour les projets  
19 d'investissement des fonds immobiliers?

20 R. Dépendamment des montants. Un peu sur le même  
21 principe que les conseils sectoriels de tantôt.

22 Q. **[169]** O.K. Donc, ce que je voulais voir, ils sont  
23 quoi, ces montants? Est-ce que ce sont les montants  
24 que vous avez indiqués tout à l'heure...

25 R. Oui. Cinq millions (5 M\$). Jusqu'à cinq millions de

1 dollars (5 M\$), ils ont la possibilité d'autoriser  
2 le dossier. Et quand ça dépasse cinq millions  
3 (5 M\$), ils doivent autoriser le dossier pour qu'il  
4 soit présenté par la suite au conseil  
5 d'administration du Fonds de solidarité.

6 Q. **[170]** Ça c'est depuis deux mille neuf (2009)?

7 R. Depuis deux mille neuf (2009). Bien, même avant  
8 deux mille neuf (2009), même avant deux mille neuf  
9 (2009).

10 Q. **[171]** Les montants étaient les mêmes, mais il n'y  
11 avait pas l'obligation d'approuver?

12 R. Un peu comme les conseils sectoriels, il y a eu  
13 variation. Je pense qu'initialement, les montants  
14 étaient de trois millions de dollars (3 M\$), ont  
15 été rajustés comme les conseils sectoriels, à un  
16 moment donné. Mais c'est le même principe qu'un  
17 conseil sectoriel, sauf qu'ici, vu que c'est une  
18 entité à part, là on parle d'un conseil  
19 d'administration ou d'un comité consultatif.

20 Q. **[172]** Et donc, ce comité-là, jusqu'à trois millions  
21 (3 M\$) pendant une certaine période, et ensuite à  
22 cinq millions (5 M\$), prend la décision d'investir  
23 ou non dans un projet?

24 R. Exactement.

25 Q. **[173]** Sinon, avant, référait au conseil

1 d'administration du Fonds de solidarité, ou, dans  
2 le cas actuel, disons, fournit aussi une  
3 approbation qui est nécessaire pour que le projet  
4 aille de l'avant?

5 R. Oui.

6 Q. [174] D'accord. À ce moment-là, je pense que c'est  
7 un bon moment pour déposer les documents que nous  
8 avons à déposer concernant, puisqu'on a eu les  
9 explications, là, qu'on retrouve aux onglets 13...  
10 Non c'est 14, 15, 16...

11 LA GREFFIÈRE :

12 Un instant. 14 ça va être 854, 15 va être 855. Est-  
13 ce que vous en avez un autre?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 16.

16 LA GREFFIÈRE :

17 856.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 17.

20 LA GREFFIÈRE :

21 857.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Et 18.

24 LA GREFFIÈRE :

25 859. (Sic)

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 19, vous m'avez dit 859? 19, aussi.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Alors, 19 aussi, 860. (Sic)

5

6 96P-854 : Extrait convention de société en  
7 commandite modifiée et mise à jour  
8 entre Gestion Solim inc. et Fonds de  
9 solidarité des travailleurs du Québec  
10 (FTQ) du 15 septembre 1993 (Société en  
11 commandite immobilière Solim)

12

13 96P-855 : Extrait convention de société en  
14 commandite modifiée et mise à jour  
15 entre Gestion Solim inc. et Fonds de  
16 solidarité des travailleurs du Québec  
17 (FTQ) du 15 avril 1994 (Société en  
18 commandite immobilière Solim II)

19

20 96P-856 : Organigrammes de la Société en  
21 commandite immobilière Solim et de la  
22 Société en commandite immobilière  
23 Solim II de 1996 à 2012

24

25 96P-857 : Organigrammes du Fonds immobilier du

1 Fonds de solidarité FTQ inc. de 2002 à  
2 2012

3  
4 96P-858 : Extrait des règlements généraux du  
5 Fonds immobilier du Fonds de  
6 solidarité de la FTQ inc. au 11 juin  
7 2002

8  
9 96P-859 : Résolution écrite tenant lieu de  
10 réunion d'organisation du Fonds  
11 immobilier du Fonds de solidarité FTQ  
12 du 11 juin 2002

13  
14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Donc, Madame la Présidente, il s'agit de l'ensemble  
16 des conventions créant Solim. Ce sont des  
17 conventions qui sont antérieures, mais elles ont  
18 survécu et ont subi de légères modifications,  
19 puisque c'est celles qui ont été transmises par le  
20 Fonds, et elles reprennent, évidemment...

21 contiennent, pardon, les dispositions qui prévoient  
22 la nomination des différents organes décisionnels,  
23 essentiellement le comité consultatif ou le conseil  
24 d'administration, et les pouvoirs de celui-ci.

25 Il y a aussi, par ailleurs, évidemment, la

1 même chose pour le Fondim ou Fonds inc., qui a  
2 suivi, ainsi que les règlements internes, et en  
3 dernier lieu, les membres du comité... du... je ne  
4 me trompe pas... les deux, ah, ils sont au-dessus,  
5 pardon, à 15 et à 16, les organigrammes qui  
6 établissent qui était membre de ces différents  
7 comités au fil des années, pour les trois entités.  
8 Ce qui fait effectivement beaucoup de papier, mais  
9 contient une information essentielle.

10           Donc, on peut reprendre, peut-être, la  
11 présentation, maintenant que...

12 R. Donc, depuis deux mille neuf (2009), donc, à la  
13 page suivante, page 49, outre les modifications  
14 dont on a traité hier, il a été rajouté un comité  
15 d'audit, composé de deux externes sur un total de  
16 trois personnes, un comité d'éthique et de  
17 gouvernance, aussi composé de trois personnes dont  
18 deux de l'externe, un comité de direction, qui est  
19 composé du président des Fonds immobiliers, ainsi  
20 que trois vice-présidents. Et bien sûr, on en a  
21 parlé hier, du fait que les comités consultatifs ou  
22 le conseil d'administration est depuis deux mille  
23 neuf (2009) composé de personnes à majorité de  
24 l'externe. Donc, quatre personnes sur un total de  
25 sept sont non liées, ni à la FTQ, ni au Fonds de

1 solidarité.

2 Q. **[175]** Corrigez-moi si je me trompe, mais c'est  
3 également à cette époque-là que vous avez  
4 physiquement rapatrié, disons, le Fonds immobilier  
5 au sein, dans le giron du Fonds sur le plan  
6 physique, là, parce que...

7 R. Oui.

8 Q. **[176]** ... ils oeuvraient à une adresse différente  
9 de la vôtre?

10 R. Oui.

11 Q. **[177]** D'accord.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Excusez-moi, Maître Berdou, mais l'onglet 18, c'est  
14 858, et l'onglet 19 est 859.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Oui, c'est ça. C'est pour ça que j'étais un peu...  
17 Je vous faisais confiance, mais j'étais un peu  
18 perplexe. Pas de problème.

19 R. Je poursuis?

20 Q. **[178]** Oui, oui.

21 R. Si on regarde l'évolution de l'analyse des projets,  
22 vous allez voir, ça ressemble, même si le métier  
23 est différent, les étapes sont pas mal semblables à  
24 ce qui se fait au Fonds de solidarité, à ce qui  
25 s'est fait et à la progression qui s'est faite au



1 Fonds de solidarité. À la page, je suis rendu à la  
2 page 51, mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996),  
3 donc, les Fonds immobiliers...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[179]** La pression de quoi?

6 R. Pardon?

7 Q. **[180]** Vous dites « la pression s'est faite au Fonds  
8 de solidarité ». C'est ce que j'ai compris.

9 R. J'ai dû dire un mot trop vite, mais je ne parlais  
10 pas de pression. Je m'excuse. J'ai...

11 Q. **[181]** Qu'est-ce que vous avez dit alors? Qu'est-ce  
12 qui s'est fait au Fonds de solidarité?

13 R. La création. J'ai dû dire « la création ».

14 Q. **[182]** O.K.

15 R. Des fois je parle un peu vite. Je m'en excuse.  
16 Donc, depuis la création des Fonds immobiliers en  
17 mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), et là on  
18 regarde le portrait en quatre-vingt-seize (96),  
19 donc ça avait peu évolué. Donc, la situation que  
20 vous avez à l'écran est là depuis quatre-vingt onze  
21 (91). Donc, le Fonds était encore à ses débuts,  
22 sept employés. Il y avait un spécialiste en  
23 investissements, un en finances, et le président  
24 des fonds immobiliers qui composaient finalement  
25 l'équipe d'analyse.

1                   En deux mille quatre (2004), la page  
2                   suivante, donc on s'est raffiné un peu comme au  
3                   Fonds. L'expertise s'améliorait. Donc, le capital  
4                   augmentait aussi. La création des postes, on a vu  
5                   la création des postes de chargés de projets ayant  
6                   des formations diversifiées un peu, à l'image des  
7                   équipes multidisciplinaires dont je vous parlais  
8                   hier, donc urbanistes, évaluateurs, architectes, et  
9                   d'un poste de directeur de construction.

10                  Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11                  Q. **[183]** Je vous interromps une petite seconde. Donc,  
12                  ce que je constate, c'est que de quatre-vingt-seize  
13                  (96) à deux mille quatre (2004), Solim-I et Solim-  
14                  II, parce que si je ne m'abuse, Fondim apparaît  
15                  peut-être en deux mille deux (2002)?

16                  R. Fondim apparaît en mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
17                  sept (1997), si ma mémoire est bonne.

18                  Q. **[184]** Donc, ça veut dire que, donc sur ces trois  
19                  années-là, fondamentalement, il y a sept personnes  
20                  qui gèrent les trois entités sur le plan disons...

21                  R. Oui. Ça a peut-être évolué de quatre-vingt-seize  
22                  (96) à deux mille quatre (2004), là. Jusqu'en  
23                  quatre-vingt-seize (96), il y avait sept employés à  
24                  ce moment-là. Mais disons, il y a un coup de barre  
25                  qui s'est donné en deux mille quatre (2004). Et,

1 là, l'équipe s'est élargie s'enrichissant de gens  
2 avec des expertises un peu plus diversifiées.

3 Q. **[185]** Donc, dans les huit premières années de  
4 Solim, Fondim, en tout cas des fonds immobiliers,  
5 il y a sept personnes qui s'occupent de ça. Et il y  
6 a un comité consultatif aussi à peu près sept  
7 personnes, sept à neuf.

8 R. Encore une fois, peut-être que de quatre-vingt-  
9 seize (96) à... quatre-vingt-seize (96), il y avait  
10 sept employés. J'ai pas les chiffres de chaque  
11 année. Mais peut-être que de quatre-vingt-seize  
12 (96) à deux mille quatre (2004), le nombre  
13 d'employés a augmenté un peu probablement. Mais,  
14 là, ce qu'on a, c'est le portrait en deux mille  
15 quatre (2004) où, là, il y a eu vraiment décision  
16 de la direction d'élargir un peu la provenance et  
17 l'expertise.

18 Q. **[186]** Mais disons que c'est une petite unité?

19 R. Ah, tout à fait, c'est une petite unité.

20 Q. **[187]** Parfait. Continuez?

21 R. Oui. Raffinement des processus d'analyse. Alors on  
22 se raffine. Les analyses sont beaucoup confiées  
23 aussi à des gens de l'externe, des études de  
24 marché, études environnementales, création d'une  
25 vice-présidence aux finances. En deux mille neuf

1 (2009), là, avec la nouvelle direction, il y a eu  
2 l'adoption d'une nouvelle planification stratégique  
3 pour établir les grandes orientations  
4 d'investissement des fonds immobiliers. Il y a eu  
5 la mise en place aussi d'un guide de vérification  
6 diligente, donc pour formaliser les choses,  
7 notifier les façons de faire avec des tableaux de  
8 bord aussi qui sont déposés au conseil  
9 d'administration ou au comité des deux sociétés en  
10 commandite. Il y a eu l'embauche supplémentaire  
11 aussi de spécialistes dans l'immobilier, analystes  
12 financiers, conseillers en analyses de marché,  
13 directrice à la disposition d'actifs. Et il y a eu  
14 la formation, on l'a vu tantôt, d'un comité de  
15 direction. En plus de ce qu'on a dit précédemment  
16 sur la structure de gouvernance du Fonds  
17 immobilier.

18 Q. **[188]** Donc, si je vous suis bien, c'est assez clair  
19 que, avant deux mille neuf (2009), il y a un nombre  
20 de mécanismes qui sont extrêmement limités, qui  
21 sont imposés?

22 R. J'hésite à trancher deux mille quatre (2004), je  
23 veux dire, quatre-vingt-seize (96), deux mille  
24 quatre (2004), deux mille neuf (2009). Je n'étais  
25 pas dans les opérations. J'imagine que ça s'est

1 fait de façon un peu plus continuelle. Mais deux  
2 mille quatre (2004), deux mille neuf (2009), ce  
3 sont des époques un peu plus charnières, je dirais.

4 Q. **[189]** C'est-à-dire que je me fie un peu sur votre  
5 présentation. On annonce qu'en deux mille neuf  
6 (2009), on met en place une série de mesures.

7 R. Oui, deux mille neuf (2009)...

8 Q. **[190]** Qui n'existent pas avant.

9 R. Deux mille neuf (2009) est une époque charnière,  
10 tout à fait d'accord.

11 Q. **[191]** On reviendra là-dessus.

12 R. C'est entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille  
13 neuf (2009), probablement que ça a été fait d'une  
14 façon un peu plus continuelle. Mais deux mille neuf  
15 (2009) est effectivement une époque un peu plus  
16 charnière.

17 Q. **[192]** Donc, avant ça, le contrôle est plus limité?

18 R. Le contrôle?

19 Q. **[193]** Le contrôle, bien, la capacité d'encadrer sur  
20 le plan des textes réglementaires que vous décrivez  
21 après, ça n'existe pas ça avant ça?

22 R. Bien, écoutez, si on regarde, si on revient en deux  
23 mille quatre (2004), il y avait quand même des  
24 équipes, on pourrait dire, multidisciplinaires qui  
25 regardaient avec leur expertise les projets

1 d'investissement. Je ne voudrais pas vous laisser  
2 sous l'impression que c'était fait à la bonne  
3 franquette. Non, il y avait déjà des, depuis deux  
4 mille quatre (2004) avec la nouvelle direction de  
5 l'époque, il y a des standards qui ont été faits.  
6 On a beaucoup amélioré les processus en allant  
7 chercher beaucoup plus en profondeur dans  
8 l'analyse. Donc, je ne voudrais pas vous laisser  
9 sous l'impression que, avant deux mille neuf  
10 (2009), on faisait ça sur un coin de table. Non.  
11 Peut-être l'année quatre-vingt onze (91), c'était  
12 fait sur un coin de table. Mais on a progressé  
13 depuis ce temps-là.

14 Q. [194] Non, non, il n'est pas question de suggérer  
15 que ce soit fait sur un coin de table. Je pense que  
16 tout est mûrement réfléchi. Ce que je veux dire,  
17 c'est que les processus disons d'encadrement que  
18 vous nous avez décrits, je n'en vois pas vraiment  
19 en deux mille quatre (2004) comme tels. J'ai des  
20 postes spécialisés pour l'analyse des dossiers  
21 comme tels. Mais tout ce qui a trait disons à un  
22 plan stratégique qui oriente les investissements  
23 dans un sens ou dans un autre, la vérification  
24 diligente, un comité de direction, tout ça, ça  
25 n'arrive pas avant deux mille neuf (2009)?

1 R. Je vous dirais, même si on n'a pas de comité de  
2 direction, il y avait un travail de fond qui était  
3 complété par le personnel des fonds immobiliers. Il  
4 y avait un processus. En fait, le processus  
5 d'investissement lui-même, qu'on soit une petite  
6 équipe de trois, quatre personnes ou qu'on soit une  
7 équipe de trente-cinq (35) personnes, le processus  
8 est très semblable. Le métier d'investisseur  
9 demeure le métier d'investisseur peu importe la  
10 taille de l'entreprise. Puis au Fonds, c'est un peu  
11 la même chose. Le processus s'est raffiné, bien  
12 sûr, avec les ans. Mais investir dans une société  
13 ou investir dans un projet immobilier, ça demeure,  
14 il y a des démarches à suivre, des étapes à suivre.  
15 Et la démarche, le processus lui-même est resté  
16 semblable. On l'a évidemment amélioré, parce qu'il  
17 faut toujours s'améliorer.

18 Q. **[195]** Bien, écoutez, si on va peut-être, Madame la  
19 Présidente, bon, j'essayais de finir avant la  
20 pause. Il reste peu de temps mais, bien ce que je,  
21 je vous propose qu'on ef... qu'on continue, oui, on  
22 peut continuer puis clore la chose. Je vous envoie  
23 donc, peut-être deux, deux diapositives plus loin,  
24 la 56.

25 (11:10:15)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[196]** Avant, en deux mille neuf (2009), là, vous  
3 avez le guide de vérification diligente. Est-ce que  
4 vous pouvez nous donner un peu les détails sur une  
5 vérification diligente des projets et des  
6 partenaires, concrètement. Qu'est-ce que vous  
7 faites pour vérifier les partenaires et vérifier  
8 les projets?

9 R. Oui...

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Peut-être en fait, tout simplement pour vous  
12 préciser que c'est précisément l'objet de  
13 l'engagement que nous avons pris hier. Nous  
14 tirerons du guide de vérification diligente les  
15 éléments qui traitent de la vérification des  
16 partenaires pour vous les communiquer.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bien, mais en attendant, je pense que le  
19 témoin peut répondre à la question puisque c'est  
20 son...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[197]** Si vous avez quelques exemples, c'est ça.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 C'est ça. Mais vous aurez l'information exacte dans  
25 le...



1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 O.K. En fait, parce que j'amenais Monsieur le,  
3 Monsieur Morin, exactement là à la, dans la... À la  
4 page 56, on a les étapes d'analyse puis [1:32:00].

5 R. On peut, on peut aller à la page 56 si vous voulez.  
6 Donc, grossièrement, à peu près les mêmes étapes :  
7 analyse préliminaire, analyse un peu plus  
8 détaillée, clôture de la transaction. À la page 56,  
9 on est à l'anise... à l'analyse, pardon,  
10 préliminaire et dès ce moment-là, il y a une  
11 certaine vérification qui est faite au, au niveau  
12 de la vérification diligente en l'aspect  
13 réputationnel. Donc, un peu, un peu ce qu'on fait  
14 au Fonds. Donc, l'aspect plunitif civil, criminel,  
15 registre des faillites, CIDREQ. Donc, il y a un,  
16 un, un certain travail, un peu plus à soixante  
17 mille (60 000) pieds qui sera approfondi, bien sûr,  
18 dans l'analyse détaillée que l'on retrouve à la  
19 page suivante.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[198]** Mais ça c'est, tout ça, ce nombre de boîtes,  
22 c'est après deux mille neuf (2009)?

23 R. Non, comme je vous disais tantôt, le, le, le  
24 processus lui-même était fait probablement d'une  
25 façon assez semblable. Il y avait juste moins de

1 monde finalement, moins de projets qui sont, qui  
2 étaient traités.

3 Q. **[199]** Ils font ça à l'interne ces vérifications-là  
4 sur les partenaires potentiels, là, que je vois, le  
5 plunitif civil et criminel, registre des faillites,  
6 CIDREQ. Là vous nous avez dit, expliqué que  
7 maintenant Garda, et je ne sais quelle autre  
8 compagnie fait ça, là, mais à l'époque, c'est à la  
9 SOLIM même qu'on fait cette analyse?

10 R. Avant, avant deux mille neuf (2009), c'est  
11 difficile pour moi de répondre à la question  
12 précise. Ce que je sais c'est que depuis deux mille  
13 neuf (2009), de façon systématique, ces, ces tests-  
14 là, on va appeler ça des tests, là, sont, sont  
15 produits et comme au Fonds de solidarité, il y a  
16 des vérifications en cas de, de, de doute, dès  
17 qu'il y a un doute, il y a des vérifications qui  
18 sont faites à l'externe.

19 Q. **[200]** D'accord. Mais juste pour être sûr de  
20 comprendre. Les Fonds immobiliers font leurs  
21 propres vérifications et puis, ils envoient, on  
22 mandate à l'externe, quand il y a un...

23 R. Oui.

24 Q. **[201]** ... drapeau rouge comme dirait  
25 l'anglophone...

1 R. Jaune.

2 Q. **[202]** ... Jaune, disons. Oui, peut-être que le  
3 rouge mène à un autre genre de conclusion mais, dès  
4 qu'il y a un drapeau jaune qui se lève, on fait une  
5 vérification plus avancée?

6 R. Oui, voilà.

7 Q. **[203]** D'accord. Donc, mais ça c'est donc fait à  
8 même la SOLIM, c'est ce, c'est ce, c'est ce que je  
9 (inaudible).

10 R. À même le, à même le Fonds immobilier.

11 Q. **[204]** D'accord.

12 R. Avec le personnel du Fonds immobilier.

13 Q. **[205]** Parfait. Donc je vous laisse continuer.

14 R. Donc, c'est, les étapes, je sais pas si vous voulez  
15 passer au travers chacune des étapes?

16 Q. **[206]** Bien en fait, je voudrais juste peut-être  
17 voir à 57, parce que là on voit que vous faites la  
18 vérification sur le partenaire potentiel.

19 R. Oui.

20 Q. **[207]** Mais là je vois que dans l'analyse détaillée,  
21 parce qu'évidemment un partenaire, il y a d'autres  
22 partenaires du partenaire, il y a des a... des  
23 actionnaires du partenaire...

24 R. Oui...

25 Q. **[208]** ... Là je pense que ...

1 R. ... Souvent, souvent des compagnies de gestion,  
2 hein, au travers tout ça.

3 Q. **[209]** J'imagine que ça fait partie de  
4 l'engagement...

5 R. Oui.

6 Q. **[210]** ... de voir jusqu'à quel point on...

7 R. Exact.

8 Q. **[211]** ... va fouiller à quel ...

9 R. Exactement. Vous aurez ça dans l'extrait du guide  
10 de vérification diligente.

11 Q. **[212]** Et en ce qui concerne les sous-contractants?  
12 On en a parlé tantôt dans le cas d'un, d'un, d'un  
13 projet immobilier, là, que ça pouvait être un  
14 élément... Ça en fait, je pense que c'est vous-  
15 mêmes qui l'avez soulevé. Est-ce que c'est fait à  
16 cette étape-là ou est-ce que dans, dans un certain  
17 nombre de cas, ces sous-contractants-là ne sont pas  
18 nécessairement identifiés au moment où...

19 R. Je l'ignore. Je l'ignore.

20 Q. **[213]** Les instances décisionnelles, on les a vues  
21 tout à l'heure.

22 R. Oui.

23 Q. **[214]** Le comité de direction qui a été introduit en  
24 deux mille neuf (2009), ce, quel est son rôle?

25 R. Le comité de direction aide à voir à la gestion

1 quotidienne bien sûr des, des opérations mais aussi  
2 à l'équilibre du portefeuille, regarder les grandes  
3 tendances du marché de façon à pouvoir répondre  
4 vraiment aux besoins du marché.

5 Q. [215] O.K. Je comprends de votre séquence ici que  
6 la, le vice-président aux investissements et le  
7 président de, des Fonds immobiliers, se penchent  
8 sur tous les dossiers?

9 R. Maître Berdou, vous êtes à la page...

10 Q. [216] Oh! excusez-moi, je suis à la page 57.

11 R. 57? Oui. En fait, un peu à l'image où, vous vous  
12 souvenez hier, le, le, le comité de gestion des  
13 investissements qui sont l'ensemble des vice-  
14 présidents, donc, il y a, c'est, c'est un peu  
15 l'équivalent au Fonds immobilier. Donc les dossiers  
16 passent à travers ce, ce, ce, cette étape-là.

17 Q. [217] Et c'est votre témoignage, si je vous  
18 comprends bien que toutes ces étapes-là, à une  
19 échelle moindre dans la mesure où il y aurait moins  
20 de personnel et donc moins de dossiers, étaient  
21 toutes suivies avant deux mille neuf (2009) aussi?

22 R. Écoutez, je suis pas dans les opérations mais, oui,  
23 j'imagine...

24 Q. [218] En principe...

25 R. ... que les..., en principe, il fallait passer au

1           travers toutes ces étapes-là. Évidemment, en  
2           quatre-vingt-onze (1991), quatre-vingt-douze  
3           (1992), quatre-vingt-treize (1993), pas avec le  
4           raffinement qu'on a aujourd'hui, mais tout ça a  
5           évolué comme, comme nos opérations aussi au Fonds  
6           de solidarité.

7           Q. [219] Et, est-ce que vous avez, vous seriez en  
8           mesure de m'expliquer, puisque vous étiez, peut-  
9           être là à l'époque, vous avez pas de souvenir, là.  
10          On a, en deux mille neuf (2009), on a transformé un  
11          certain nombre de ces processus-là, vous l'avez  
12          détaillé avant, mais si c'était comme ça avant, et  
13          c'est comme ça maintenant, qu'est-ce qui s'est  
14          passé en deux mille neuf (2009), ou juste avant,  
15          pour qu'en deux mille neuf (2009) justement on  
16          décide de mettre en place tout c... des mécanismes  
17          additionnels?

18          R. Bien en fait, je vous dirais que c'est pour les  
19          mêmes raisons que j'ai évoquées hier. On se  
20          souvient qu'en deux mille neuf (2009), il y avait  
21          un, un contexte où il y avait eu beaucoup  
22          d'allégations dans le secteur de la construction,  
23          beaucoup, une grande couverture médiatique aussi et  
24          ça nous a incités, comme ce qu'on a fait au Fonds  
25          de solidarité, d'harmoniser les pratiques,

1 d'harmoniser les gou... la, la gouvernance des  
2 Fonds immobiliers en conformité avec ce qui était  
3 fait au Fonds de solidarité.

4 Q. **[220]** Vous, vous ne voyez pas par exemple, c'est  
5 uniquement un, une, une réaction à une couverture  
6 médiatique, il n'y avait pas réellement de  
7 problème, on répond en mettant ces mesures en  
8 place-là à la couverture médiatique?

9 R. En fait, le, le, le, le Fonds immobilier, c'est, ça  
10 a toujours été rentable depuis le, depuis le début  
11 des opérations, ça a toujours été rentable. Il y  
12 avait pas de, à ma connaissance, il y avait pas de  
13 problème particulier.

14 Q. **[221]** D'accord. Donc, il y avait une rentabilité  
15 était... était à votre satisfaction, si on peut...

16 R. Oui, tout à fait.

17 Q. **[222]** Peut-être juste rapidement faire... finir les  
18 deux dernières étapes de la présentation.

19 R. Bon.

20 Q. **[223]** Bon.

21 R. Clôture de la transaction, on peut passer  
22 rapidement là-dessus.

23 Q. **[224]** Effectivement. Je constate, par contre, que,  
24 ça, on fait examiner les documents sur les  
25 firmes... par les firmes d'avocats externes.

1 R. Oui.

2 Q. **[225]** Ce qui n'était pas nécessairement le cas pour  
3 le Fonds comme tel.

4 R. Non.

5 Q. **[226]** Qu'est-ce qui justifie qu'à SOLIM on fasse  
6 ça?

7 R. Une question de personnel, au Fonds, on a la chance  
8 d'avoir des... une équipe légale à l'interne. Chez  
9 SOLIM... c'est une question de... de capacité  
10 finalement.

11 Q. **[227]** Pourquoi ne pas avoir recours à l'équipe  
12 légale interne du Fonds?

13 R. Il y a toujours eu une - comment on dit donc - une  
14 distinction entre les opérations. C'est un peu la  
15 même chose avec les Fonds régionaux, une certaine  
16 distance par rapport aux opérations. Ils font leur  
17 travail en région, ils font leur travail dans le  
18 secteur immobilier. Et comme je le disais, c'est  
19 une expertise qui est tout à fait différente, hein!  
20 Nos avocats chez nous au Fonds ont développé une  
21 expertise d'investissement dans des entreprises,  
22 alors qu'ici c'est un métier qui est... qui est  
23 différent finalement, c'est un...

24 Q. **[228]** Ça aussi c'était comme ça avant deux mille  
25 neuf (2009) et après aussi.



1 R. Oui.

2 Q. **[229]** Parfait. Une dernière...

3 R. Oui. Bon. Dans le fond, arrive le... le  
4 désinvestissement. Il faut voir qu'il y a deux cas  
5 auxquels il faut faire référence. La situation d'un  
6 projet de condos, la sortie, elle est annoncée si  
7 tout va bien. Dans le cas d'immeuble locatif, bien  
8 là, la... la durée de... de détention du Fonds  
9 immobilier, en général, on parle d'un cinq, six,  
10 sept ans. Et à terme, il y a une discussion qui est  
11 entamée avec le partenaire, soit que le partenaire  
12 rachète notre participation, notre part dans  
13 l'immeuble ou soit que l'immeuble est vendu. Et  
14 tout ça, évidemment, en fonction que notre capital  
15 puisse servir, encore une fois, à compléter  
16 d'autres projets de construction pour stimuler  
17 l'économie.

18 Q. **[230]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions pour  
19 monsieur. Je ne sais pas si le banc en a.

20 (11:18:54)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que les parties ont des questions pour  
23 monsieur Morin?

24 Me PIERRE HAMEL :

25 Madame la Commissaire, j'aurai des questions. Un

1 élément cependant qui me tarabuste un peu, c'est  
2 toute l'information relative à l'industrie de la  
3 construction comme telle, le financement avec des  
4 compagnies de construction, le détail de ces  
5 financements-là qui est l'aspect qui m'importe le  
6 plus, manifestement, seront déposés lundi avant  
7 cinq heures (17 h 00).

8 Alors, je suis un peu ambivalent. Est-ce  
9 que le témoin sera disponible pour répondre aux  
10 questions suite au dépôt en liasse de ces  
11 documents-là? Est-ce que ce serait préférable que  
12 je pose mes questions après ou que j'en pose une  
13 partie ou... Je suis un peu... je suis un peu  
14 ambivalent, Madame la Commissaire.

15 Si vous me dites que le... le témoin sera  
16 disponible pour un contre-interrogatoire  
17 postérieur, ce serait peut-être plus simple, mais  
18 sinon je vais quand même poser quelques questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je... Maître...

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 Je peux peut-être vous proposer une piste de  
23 solution. La liste des entreprises dans laquelle le  
24 Fonds de solidarité a investi en matière de  
25 construction est disponible pour le public

1 toujours, depuis toujours, sur le... dans les  
2 rapports annuels du Fonds de solidarité qui sont  
3 publiés sur le site Internet du Fonds là. Alors, ce  
4 n'est pas une grande surprise qu'on vous annonce  
5 que la...

6 L'élément qu'on a ajouté, par voie  
7 d'engagement, à la demande du Commissaire Lachance,  
8 c'est des éléments sur lequel... sur lesquels le  
9 témoin a apporté une précision quant au poids  
10 relatif de ce secteur-là. Alors, je suis un peu  
11 surpris là d'apprendre de mon collègue qui... que  
12 c'est comme si on allait arriver avec une surprise  
13 lundi. Mais, lundi, moi, je n'ai pas l'intention de  
14 donner, de reprendre chacune des pages des rapports  
15 annuels qui sont, par ailleurs, disponibles.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 En ce qui me concerne, moi, les engagements étaient  
18 transmis pour compléter l'interrogatoire tel qu'il  
19 a été mené et boucler les pièces, mais je n'avais  
20 pas l'intention d'explorer plus avant sur la base  
21 des... parce que, effectivement, comme le dit  
22 maître Ryan, cette information-là est disponible.  
23 Elle est remâchée, si on peut dire, avec une donnée  
24 additionnelle puis des représentations qui se sont  
25 faites à son sujet, mais les questions ont été

1 posées puis la réponse va être fournie via  
2 l'engagement.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Écoutez, j'ai passé à travers quelques rapports  
5 annuels, mais je n'ai pas passé à travers  
6 l'ensemble des rapports annuels, je dois l'admettre  
7 comme tel. Alors, je suis prêt à procéder si vous  
8 le jugez approprié.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, nous allons... Est-ce que d'autres  
11 personnes voudront poser...

12 Me DENIS HOULE :

13 Oui, Madame, si vous permettez que... de me sortir  
14 du silence dont vous me qualifiez il y a quelques  
15 jours...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien...

18 Me DENIS HOULE :

19 ... j'aurais quelques questions à poser au témoin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Certainement.

22 Me DENIS HOULE :

23 Je suis prêt à procéder immédiatement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Certainement. Alors, nous allons prendre la... Est-

1 ce que d'autres personnes vont être intéressées à  
2 poser des questions? Non. Alors, donc nous allons  
3 prendre la pause et nous reviendrons avec les  
4 questions après la pause.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Alors, qui de maître Hamel ou de maître Houle  
10 va commencer son contre... son interrogatoire?

11 Me PIERRE HAMEL :

12 Je vais...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Gaétan Morin, vous êtes sous le même  
15 serment.

16 (11:47:17)

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

18 Q. **[231]** Bonjour. Alors, Pierre Hamel pour  
19 l'Association de la construction du Québec. Merci  
20 pour votre témoignage. Je vais revenir sur certains  
21 aspects, là. J'ai compris, avec le procureur de la  
22 Commission, que 96P-845 avait trois pages, mais il  
23 y en a une qui était de trop, la dernière. Donc, je  
24 comprends que les... on a des renseignements sur le  
25 conseil sectoriel de la nouvelle économie qui

1 seraient incomplets, en vertu de ce document-là.

2 C'est bien ça?

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Alors, en réalité, la situation est la suivante. Le  
5 dépôt anticipé, c'était celui du conseil sectoriel  
6 pour le secteur traditionnel seulement. Il y a une  
7 page additionnelle parce qu'elles étaient en liasse  
8 au départ et qu'on a extraite qui s'est greffée. Je  
9 vais vérifier si, par ailleurs, il manque une page  
10 de noms pour le conseil traditionnel, mais c'est la  
11 page de la nouvelle économie qui ne devrait pas s'y  
12 trouver.

13 Me PIERRE HAMEL :

14 Q. **[232]** Alors, Monsieur Morin, si on prend le conseil  
15 sectoriel secteur traditionnel, alors, je vais...  
16 je vais vous dire... essentiellement, je vais vous  
17 poser des questions sur quatre aspects du  
18 témoignage : la pièce produite, l'implication du  
19 Fonds dans l'industrie, de façon un peu plus large,  
20 les démarchages que vous nous avez fait part comme  
21 tels et, le cas échéant, je vais ouvrir un chapitre  
22 sur la Gaspésia, si ça m'est permis.

23 Alors donc, essentiellement je comprends  
24 que les membres du conseil sectoriel traditionnel,  
25 la liste que vous nous avez transmise, c'est la

1 liste à jour des... des personnes qui siègent sur  
2 ce comité-là?

3 R. Le document que j'ai devant...

4 Q. **[233]** 96P-845.

5 R. ... 96P-845, en fait, ne tient pas compte... St-  
6 Cyr, je... Non, en fait, ne tient pas compte de la  
7 dernière assemblée annuelle, je crois.

8 Q. **[234]** Qui était?

9 R. Fin septembre.

10 Q. **[235]** Ah! Fin septembre.

11 R. Il y a quelques semaines.

12 Q. **[236]** O.K. Donc, il est possible que madame Martin  
13 et madame Cyr qui est (sic) à l'externe a (sic) été  
14 remplacée à ce moment-là.

15 R. Oui.

16 Q. **[237]** C'est bien ça?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[238]** O.K. Alors... et savez-vous par qui elles ont  
19 été remplacées?

20 R. Par monsieur Labrèche. Monsieur Pierre-Maurice  
21 Vachon est demeuré en poste.

22 Q. **[239]** O.K.

23 R. Et madame Colpron... là on est dans le conseil  
24 sectoriel traditionnel, hein?

25 Q. **[240]** Oui, oui. Exact.

1 R. Oui. Donc, madame Christine Beaubien s'est rajoutée  
2 et madame Michèle Colpron s'est rajoutée.

3 Q. **[241]** Christine Beaubien.

4 R. Oui, et madame Colpron.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Ils sont à la page 2, Maître.

7 Me PIERRE HAMEL :

8 Ah! O.K. O.K.

9 Q. **[242]** Alors, je comprends. Alors... et ces gens-là  
10 ne sont pas... sont pas des... des gens de  
11 l'externe.

12 R. Oui, ils sont des gens de l'externe.

13 Q. **[243]** Ils sont de l'externe les deux?

14 R. Oui. Dans les faits, le... non, je parlais plutôt  
15 du... Non, non, c'est beau. On est d'accord. Tout à  
16 fait.

17 Q. **[244]** O.K. Donc, je comprends qu'il y a sept  
18 personnes sur ce comité-là, il y en a quatre qui  
19 sont soit du Fonds ou de la FTQ.

20 R. En fait, il y en a quatre externes sur un total de  
21 sept.

22 Q. **[245]** Il y en a quatre externes...

23 R. Oui.

24 Q. **[246]** ... sur un total de sept.

25 R. Donc, si on les reprend...



1 Q. **[247]** Oui.

2 R. ... monsieur Labrèche, monsieur Vachon, madame  
3 Beaubien, ainsi que madame Colpron.

4 Q. **[248]** Ah! Voilà. O.K. Merci. Excellent. O.K. Est-ce  
5 qu'il y a un règlement qui prévoit que c'est une  
6 majorité d'externes ou c'est une question de  
7 circonstances c'est...

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 Le règlement a été déposé hier, en pièce.

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Je pose la question au témoin, si c'est de façon  
12 générale.

13 R. Depuis deux mille neuf (2009)...

14 Q. **[249]** Oui.

15 R. ... la majorité des... des gens qui sont sur les  
16 conseils sectoriels sont des gens de l'externe.

17 Q. **[250]** Externes.

18 R. Exactement.

19 Q. **[251]** Ce sont des gens de l'externe.

20 R. Voilà!

21 Q. **[252]** Très bien. Merci. Vous avez, dans le cadre de  
22 votre témoignage ou du document qui a été produit,  
23 PowerPoint, vous avez fait état de... d'une  
24 implication de l'ordre de deux point quelques pour  
25 cent, là, dans l'industrie de la construction et

1 matériaux de construction qui était très connexe ou  
2 similaire pour vos fins de... vos fins  
3 d'investissements, finalement. Donc, en deux mille  
4 treize (2013), je comprends que ça représente deux  
5 point deux (2,2) de neuf point six milliards  
6 (9,6 G\$) ou quelque chose comme ça.

7 R. Deux pour cent (2 %), oui.

8 Q. **[253]** Deux pour cent (2 %), donc on fait référence  
9 à environ deux cent millions (200 M\$).

10 R. Oui.

11 Q. **[254]** Ce deux cent millions là (200 M\$), il est  
12 réparti dans combien d'entreprises de construction?

13 R. Au trente et un (31) mai deux mille treize  
14 (2013)...

15 Q. **[255]** Oui.

16 R. ... incluant construction et matériaux de  
17 construction, je vous dirais à peu près... huit.  
18 Huit, neuf sociétés. Une dizaine de sociétés,  
19 disons.

20 Q. **[256]** Une dizaine de sociétés.

21 R. Oui.

22 Q. **[257]** Donc, c'est des investissements d'importance,  
23 c'est plusieurs millions par entreprise ou... Avez-  
24 vous un ordre d'idées?

25 R. En moyenne, je vous dirais... Je m'avance un peu,

1           là, mais le... l'investissement moyen, au Fonds,  
2           est aux alentours de, d'une dizaine de millions.  
3           Entre sept (7) et dix millions (10 M).

4           Q. **[258]** Entre sept (7) et dix millions (10 M).

5           R. Ça peut être plus ou moins, dépendamment. Je n'ai  
6           pas le chiffre exact pour chacune des... des six ou  
7           dix (10) entreprises, là.

8           Q. **[259]** D'accord.

9           R. Ça vous donne une idée grossière.

10          Q. **[260]** O.K. Et sur... depuis les opérations du  
11          Fonds, le... le niveau d'investissement dans  
12          l'industrie de la construction, par rapport à  
13          l'ensemble des investissements du Fonds, vous  
14          l'évalu... vous l'évalueriez à quel pourcentage, à  
15          peu près?

16          R. En moyenne, le pour... Mettons, on prend depuis  
17          deux mille six (2006), là. En moyenne, le poids  
18          construction, matériaux de construction est aux  
19          alentours de quatre point... quatre (4) ou quatre  
20          point cinq pour cent (4.5 %) du... de nos actifs  
21          totaux.

22          Q. **[261]** O.K. Donc, ça peut varier aux alentours de  
23          deux cents millions (200 M) par année, un peu plus,  
24          un peu moins, là...

25          R. Bien, il faudrait faire les proportions...

1 Q. **[262]** C'est ça, exact. Mettre ça ensemble, là...

2 R. ... avec chacun des actifs, là, mais...

3 Q. **[263]** Six milliards (6 G) à quatre pour cent  
4 (4 %)...

5 R. Bien, ça peut...

6 Q. **[264]** ... versus neuf milliards (9 G) à...

7 R. Évidemment, ça a fluctué dans le temps. Deux, huit,  
8 six, donc...

9 Q. **[265]** O.K.

10 R. Dépendamment des années, là. Mais en moyenne, ça a  
11 été aux alentours de quatre virgule cinq pour cent  
12 (4,5 %).

13 Q. **[266]** Est-ce que c'est des grandes entreprises, ou  
14 des moyennes entreprises, ou des petites  
15 entreprises qui bénéficient du Fonds de solidarité?

16 R. En fait, ce qui qualifie les investissements du...  
17 du Fonds de solidarité, puis là je vous ramène aux  
18 Fonds régionaux et... et au Fonds... Fonds de  
19 solidarité. Donc, quand on parle du Fonds, en  
20 général, c'est des investissements de plus de deux  
21 millions de dollars (2 M\$). Donc, on parle  
22 d'entreprises petites à moyennes, je vous dirais.

23 Q. **[267]** Petites à moyennes.

24 R. Oui.

25 Q. **[268]** Même dans l'industrie de la construction?

1 R. Oui. Oui, tout à fait. On parle d'entreprises qui  
2 peuvent compter de... de cent (100) à quatre cents  
3 (400), cinq cents (500) employés.

4 Q. **[269]** Cent (100) à quatre cents (400), cinq cents  
5 (500)... cinq cents (500) employés.

6 R. Grossièrement. Grossièrement.

7 Q. **[270]** Et ça, pour vous, c'est une petite entreprise  
8 de construction?

9 R. Bien, la définition de petite ou moyenne  
10 entreprise, on peut avoir un long débat là-dessus,  
11 là, mais...

12 Q. **[271]** Oui oui, effectivement.

13 R. ... moi je l'aime bien, j'aime bien le visualiser  
14 en disant en termes d'employés.

15 Q. **[272]** Voilà. Excellent. On va s'entendre. Donc,  
16 dans ce cas-là, ce que vous me dites, c'est que  
17 c'est des entreprises qui ont de cent (100) à cinq  
18 cents (500) employés...

19 R. Oui.

20 Q. **[273]** ... qui, généralement, sollicitent ou  
21 bénéficient, là, des... des investissements via...  
22 via le Fonds. C'est bien ça?

23 R. Pour vous tracer... Pour vous tracer un portrait  
24 plus global - je n'ai pas les données pour le  
25 secteur de la construction, matériaux de

1 construction - mais en termes d'employés, quatre-  
2 vingts pour cent (80 %) ... Et là j'inclus les fonds  
3 régionaux. Je n'inclus pas les ... Je n'inclus pas  
4 les fonds locaux, mais les fonds régionaux. Quatre-  
5 vingts pour cent (80 %) de nos partenaires ont  
6 moins de cent (100) employés.

7 Q. **[274]** Quatre-vingts pour ...

8 R. Ça qualifie un peu.

9 Q. **[275]** O.K.

10 R. Quatre-vingts pour cent (80 %). Oui.

11 Q. **[276]** Quatre-vingts (80) ...

12 R. Donc, beaucoup ...

13 Q. **[277]** ... ont moins de cent (100) employés.

14 R. Oui. Donc, beaucoup dans la PME, mais certaines,  
15 bien sûr, dans les entreprises avec cent (100) à  
16 deux cents (200) employés.

17 Q. **[278]** D'accord. Et moins de cent (100) employés, ça  
18 représente quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %),  
19 à peu près, de l'industrie de la construction. En  
20 termes de ... de statistiques. Donc, dans ces  
21 entreprises-là, il y en ... Vous n'avez pas d'idée,  
22 là, c'est-tu cinquante (50) employés, soixante (60)  
23 employés, vingt (20) employés, quatre employés,  
24 vous ne pouvez pas nous le dire.

25 R. Je ne pourrais pas vous dire, non.

1 Q. **[279]** Merci. Vous avez expliqué aussi, lors de  
2 votre témoignage, que non seulement on avait, on  
3 vous demandait d'intervenir dans certains dossiers  
4 via des gens externes, mais qu'également vous  
5 faisiez du démarchage. Le démarchage est fait par  
6 les conseillers?

7 R. Oui.

8 Q. **[280]** Des conseillers en région ou...

9 R. En région ou... Bien, en région, bien sûr, ce sont  
10 les gens de nos fonds régionaux.

11 Q. **[281]** Oui?

12 R. Mais nos gens à Montréal aussi.

13 Q. **[282]** Ça...

14 R. C'est le même métier, hein? Donc les gens, les  
15 conseillers financiers, responsables de leur  
16 secteur, font du démarchage.

17 Q. **[283]** D'accord. Alors je suis une entreprise, moi,  
18 d'une région du Québec, peu importe laquelle, là,  
19 et je... je veux investir dans le Fonds, alors je  
20 m'adresse en premier... Je veux... Je veux que le  
21 Fonds investisse dans mon entreprise, pardon.

22 R. Oui.

23 Q. **[284]** Si je veux investir dans le Fonds, je sais  
24 très bien comment faire. Beaucoup de publicité,  
25 d'ailleurs. Sinon, comment je fais? J'appelle un

1           conseiller, il y a un conseiller qui vient me voir  
2           ou... Quand je suis en région, là?

3           R. Dans...

4           Q. **[285]** Ta porte d'entrée, ma porte d'entrée avec le  
5           Fonds, c'est un conseiller régional?

6           R. Oui. Bien, si vous êtes en région, il y a une  
7           question de proximité. Et c'est d'ailleurs pour ça  
8           qu'on a ouvert des bureaux en région. Pour  
9           s'assurer que dans toutes les régions du Québec on  
10          a des gens qui soient proches des réalités, puis  
11          qui connaissent les entrepreneurs. Donc, encore une  
12          fois, deux façons : soit que l'entrepreneur - et  
13          peu importe le secteur, là - l'entrepreneur nous  
14          connaît, connaît le Fonds de solidarité, il peut  
15          nous appeler à 383-8383...

16          Q. **[286]** O.K.

17          R. Notre numéro général. Ça c'est une façon. Puis on  
18          va... on va diriger les gens vers les secteurs  
19          appropriés.

20          Q. **[287]** O.K.

21          R. Mais, aussi, on fait beaucoup, effectivement, de...  
22          de démarchage auprès des sociétés.

23          Q. **[288]** Et comment ce démarchage-là se fait-il? Sur  
24          quelle base vous... Dans l'industrie de la  
25          construction, là. C'est la seule industrie qui



1 m'intéresse. Toutes mes questions posent là-dessus,  
2 là. Alors, pas besoin de... Alors, au niveau de  
3 l'industrie de la construction, des entreprises de  
4 la construction, vous faites du démarchage  
5 également, je comprends?

6 R. Oui. Tout à fait.

7 Q. **[289]** Et ce démarchage-là est fait par... ce  
8 démarchage-là est fait par qui et comment?

9 R. Toujours par les... les conseillers à  
10 l'investissement. Ces gens-là... Il faut voir que  
11 c'est... c'est aussi assez organisé. Nos gens, nos  
12 conseillers à l'investissement, bon, un,  
13 connaissent bien l'environnement, connaissent bien  
14 les sociétés, peu importe la taille, puisqu'on est  
15 en région aussi. Donc, ces gens-là ont dans leur  
16 travail la tâche d'entrer en contact avec les  
17 entrepreneurs, avec les entreprises, de façon à  
18 faire connaître le Fonds. Parce que, malgré tout,  
19 le Fonds n'est pas complètement connu dans toutes  
20 les régions du Québec. Donc, d'offrir le  
21 financement, d'offrir la valeur ajoutée que le  
22 Fonds peut leur donner, pour qu'ils puissent  
23 réaliser leurs projets. Donc ça, c'est la portion  
24 démarchage.

25 Q. **[290]** Ça c'est le démarchage. La question que je

1 vous pose c'est : De quelle façon on identifie les  
2 entreprises aux fins de démarchage? On ne fait  
3 pas... est-ce qu'on prend le bottin, est-ce qu'on  
4 regarde, est-ce qu'on a de l'information sur ces  
5 entreprises-là, est-ce qu'il y a une façon  
6 d'identifier une entreprise plutôt qu'une autre...

7 R. Oui.

8 Q. **[291]** ... dans vos objectifs de démarchage, et  
9 évidemment de développement du Fonds comme tel?

10 R. Oui. Dans les faits, on a constitué au fil des ans  
11 une banque de données qui nous appartient, dans  
12 laquelle on a les entreprises dans chacun des  
13 secteurs de l'économie, et ça, on met ça disponible  
14 à nos conseillers financiers, de façon à ce qu'ils  
15 puissent entrer en contact le plus possible avec  
16 les entrepreneurs.

17 Maintenant, vous savez, quand on est en  
18 démarchage, ce n'est pas parce qu'on crée un  
19 contact avec un entrepreneur, peu importe le  
20 secteur, qu'il a besoin de financement. Mais  
21 l'idée, c'est de pouvoir se faire connaître, et le  
22 moment venu, à un moment donné, s'il a un projet  
23 quelconque d'acquisition ou d'expansion, l'idée  
24 c'est qu'il puisse penser aux conseillers, qu'ils  
25 soient en région ou à Montréal.

1 Q. **[292]** Est-ce qu'il a déjà été porté à votre  
2 connaissance que des conseillers qui rencontreraient  
3 des entrepreneurs offriraient à ces entreprises-là  
4 accès à de la main-d'oeuvre facilement et  
5 rapidement?

6 R. Non.

7 Q. **[293]** Ça n'a jamais été porté à votre connaissance?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[294]** D'accord. On ne vous a jamais dit que ça  
10 pouvait servir d'argument de vente pour mousser le  
11 Fonds par certains conseillers dans certaines  
12 régions?

13 R. Je serais très surpris. Encore une fois, nous,  
14 notre métier, c'est de faire de l'investissement.

15 Q. **[295]** Je comprends. Maintenant, je vais vous poser  
16 certaines questions. Vous êtes... il y a eu des  
17 modifications qui sont intervenues dans le cadre de  
18 vos activités, ou des modifications qui sont  
19 importantes, surtout en deux mille neuf (2009).  
20 Vous avez fait des modifications au niveau de la  
21 gouvernance, suite, évidemment, aux pressions puis  
22 aux allégations comme telles. Il y a eu, en deux  
23 mille deux (2002), au début des années deux mille  
24 (2000), il y a eu le projet de la Gaspésia, dans  
25 lequel le Fonds d'investissement était impliqué,

1 est-ce exact?

2 R. Oui.

3 (12:01:55)

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Madame la commissaire, mon confrère a eu la  
6 courtoisie de partager avec nous l'objet, le  
7 quatrième volet de son contre-interrogatoire. Il  
8 entend traiter avec le témoin du projet de la  
9 Gaspésia. Je voulais à tout le moins porter à votre  
10 attention que, d'abord, il y a eu une commission  
11 d'enquête présidée par le juge Lesage sur la  
12 question. Deuxièmement, dans les travaux de la  
13 Commission Gaspésia que nous avons suivis, nous  
14 n'avons souvenir d'aucune allégation qui aurait  
15 trait à de la collusion ou encore à de la  
16 corruption. Alors, je me demande, là, et je vous  
17 pose la question, j'en formule une objection, donc,  
18 à des questions portant sur ce projet-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Il y a aussi le volet infiltration du crime  
21 organisé dans l'industrie de la construction.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Et à ma connaissance toujours, dans le rapport  
24 comme dans les travaux de la Commission...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais demander...

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 Je vais juste terminer, si vous me permettez. Je  
5 n'ai pas vu, moi, d'allégation à cet effet-là, et  
6 je le porte à votre attention.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, je vais demander à votre collègue, quelle  
9 est la pertinence en lien avec (inaudible)?

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Écoutez, la ligne de questions est très simple,  
12 Madame la Présidente. C'est que le rapport qui est  
13 public, rappelons-le, qui date de deux mille cinq  
14 (2005), fait référence, dans le dossier de la  
15 Gaspésia, qui était un investissement important,  
16 d'une proximité entre la FTQ elle-même et le Fonds  
17 de solidarité. Des extraits de témoignages, qui  
18 sont là, et des commentaires des commissaires y  
19 sont présents. Donc, il y a eu, effectivement, des  
20 questions importantes qui ont été soulevées à  
21 l'égard de cette proximité-là comme telle.

22 Ce que je voulais savoir du témoin, c'est,  
23 malgré l'importance de ces éléments-là qui ont été  
24 dévoilés en deux mille cinq (2005), est-ce qu'il y  
25 a eu des changements qui ont été portés par le

1 Fonds de solidarité à l'égard de sa gouvernance, et  
2 qui sont reliés aux problématiques qui sont, quant  
3 à moi, tout à fait contemporaines avec les travaux  
4 de la Commission, c'est-à-dire la possibilité que  
5 des gens infiltrent la FTQ et qu'elle-même puisse  
6 confondre ses propres intérêts avec ceux du Fonds  
7 comme tel.

8 Je considère que c'est important d'entendre  
9 le témoin sur quels ont (sic) été le positionnement  
10 de la FTQ là-dessus. Du Fonds de solidarité,  
11 pardon. Je m'excuse.

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Un bref commentaire, si vous me permettez, Madame  
14 la commissaire. Je rappelle évidemment à tous les  
15 gens concernés que ni... le Fonds de solidarité  
16 n'est pas sous enquête ici. Cependant, si mon  
17 confrère s'en tient à cette question-là, et dans le  
18 but de permettre, je pense que l'objectif que tout  
19 le monde poursuit est de finir ce matin avec le  
20 témoignage de monsieur Morin, si c'est l'étendue de  
21 la question que mon confrère a l'intention...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si je comprends bien, vous retirez votre objection?

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Dans ces conditions-là, oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, allez-y.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Merci.

5 Q. [296] Alors, je vais vous déposer, Monsieur Morin,  
6 un extrait du rapport d'enquête de Papiers Gaspésia  
7 qui est cité à l'onglet 23.

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 On n'a pas eu ce document-là.

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Bien là, on est en train de le passer. Ça ne sera  
12 pas très long.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Vous allez le produire, Maître?

15 Me PIERRE HAMEL :

16 Oui, je vais le produire sous...

17 LA GREFFIÈRE :

18 860.

19 Me PIERRE HAMEL :

20 860. Merci.

21

22 96P-860 : Extrait du rapport d'enquête sur les  
23 dépassements de coûts et délais du  
24 chantier de la société Papiers  
25 Gaspésia de Chandler, mai 2005

1

2 Q. **[297]** Alors, il s'agit du chapitre qui touche un  
3 chantier FTQ. Vous comprenez bien, là, que c'est  
4 dans le cadre des travaux de la Commission qu'on  
5 traite de ce chevauchement-là qui aurait eu lieu  
6 dans ce cas précis là, je ne vous dis pas que c'est  
7 partout le cas. Je veux juste comprendre certains  
8 éléments comme tels.

9 Au paragraphe 2, Monsieur Morin, si vous regardez  
10 le paragraphe 2...

11 R. À la page?

12 Q. **[298]** À la page 241, après l'item 10.2, on y lit :

13 Pour la majorité des gens, y compris  
14 même les dirigeants syndicaux, le  
15 Fonds et la FTQ sont les deux faces  
16 d'une même médaille. Les deux  
17 organismes sont liés par la tête,  
18 monsieur Henri Massé, président de la  
19 FTQ et le président du conseil du  
20 Fonds. Il assumait d'ailleurs  
21 l'intérim de la présidence du Fonds  
22 quand le partenariat avec SGF, Rexford  
23 et Tembec fut négocié. Il a continué  
24 d'intervenir tout au long de la  
25 période des travaux examinés par la



1 Commission. Treize (13) des seize (16)  
2 membres du conseil d'administration  
3 actuel du Fonds sont rattachés à la  
4 FTQ; neuf vice-présidents de la FTQ,  
5 dont le président de la FTQ  
6 Construction Jean Lavallée, de même  
7 que le secrétaire général de la FTQ en  
8 font partie.

9 Ça, c'est conforme avec les règles de gouvernance  
10 que vous nous avez mentionnées?

11 (12:06:49)

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, merci, Maître Hamel. Moi,  
14 je... on s'éloigne du sujet qu'on a évoqué dans le  
15 préambule auquel je me suis objecté. Par la suite,  
16 j'ai retiré mon objection. Je voudrais quand même  
17 faire un parallèle ici. La semaine dernière, quand  
18 mon confrère, maître Dumais, a déposé une décision  
19 de la Commission des relations de travail, vous  
20 vous êtes objectée à ce qu'on en lise des passages  
21 quant aux conclusions que la Commission des  
22 relations de travail avait tiré d'une preuve  
23 qu'elle avait entendue. Mais là ici...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais ce n'était pas du tout la même chose. L'avocat

1           tentait de demander au témoin ce que le juge  
2           pouvait avoir pensé de ça. Et c'est ce qu'il  
3           faisait comme confrontation.

4           Me ANDRÉ RYAN :

5           Dans ce cas-ci, on prend cinq pages tirés d'un  
6           volumineux rapport. On en prend un extrait puis on  
7           en tire des... Ce sont des conclusions ici que le  
8           juge Lesage a tirées d'une enquête qu'il a  
9           présidée, qui n'est pas devant vous. On pourrait  
10          s'en tenir à des questions, mon confrère a annoncé  
11          qu'il avait une question spécifique.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Alors votre objection est rejetée. Continuez,  
14          Maître.

15          Me PIERRE HAMEL :

16          Merci.

17          Q. **[299]** Alors donc, c'est bien conforme avec les  
18          règles de gouvernance que vous nous avez  
19          mentionnées. Il est possible qu'en vertu des règles  
20          de gouvernance, il y a treize (13) des seize (16)  
21          membres du conseil d'administration du Fonds de  
22          solidarité qui proviennent de la FTQ, c'est tout à  
23          fait plausible?

24          R. Dont un de la FTQ Construction.

25          Q. **[300]** Dont un de la FTQ Construction.

1 R. Et le treize (13), je ne le vois pas.

2 Q. **[301]** On dit treize (13) des seize (16) membres. On  
3 dit :

4 Treize (13) des seize (16) membres du  
5 conseil [...]; neuf vice-présidents  
6 [...], dont le président Jean  
7 Lavallée, de même que le secrétaire  
8 général [...] en font partie.

9 Je n'ai pas de détail exactement.

10 R. Comme on expliquait hier, la composition du conseil  
11 d'administration du Fonds...

12 Q. **[302]** Oui.

13 R. ... ça a peut-être changé depuis l'époque, mais  
14 aujourd'hui on parle de dix (10) qui sont issus de  
15 la FTQ, deux nommés à l'assemblée générale, quatre  
16 qui sont nommés par les douze (12) premiers, ainsi  
17 que le président directeur général.

18 Q. **[303]** Mais il n'y a rien qui empêche dans cette  
19 procédure-là que tout le, là? C'est-à-dire les  
20 dix...

21 R. C'est-à-dire que dans les quatre...

22 Q. **[304]** Les deux qui sont nommés par le conseil  
23 général peuvent être de la FTQ. Les quatre autres  
24 qui sont nommés par les dix premiers peuvent  
25 également l'être.

1 R. Non.

2 Q. **[305]** Il n'y a rien qui empêche ça?

3 R. Non, parce qu'on demande dans la troisième partie  
4 de l'article 4, on demande que les quatre personnes  
5 soient des représentants, d'une part, des  
6 institutions financières, d'autre part, du secteur  
7 manufacturier et deux personnes des milieux socio-  
8 économiques.

9 Q. **[306]** Des milieux socio-économiques?

10 R. Oui. Et traditionnellement ces gens-là ont toujours  
11 été représentés. Ces postes-là, le profil a  
12 toujours été représenté par des gens issus de ces  
13 milieux-là.

14 Q. **[307]** On va passer au quatrième paragraphe qui  
15 débute par « monsieur Claude Blanchet ». Mais on va  
16 aller à la deuxième ligne. On disait :

17 Non seulement la conjonction des deux  
18 entités se manifestait dans la  
19 personne de Henri Massé, mais ce  
20 dernier attribue à la FTQ elle-même la  
21 précipitation avec laquelle le  
22 chantier a démarré. Il fallait, a-t-il  
23 donné comme raison lors de son  
24 témoignage, que les travailleurs  
25 d'usine profitent du programme de la

1 FTQ dans les affaires du Fonds [...]   
2 semble tout naturel. La formation ait   
3 droit à des prestations d'assurance   
4 emploi.

5 Pardon.

6 L'intervention de la FTQ dans les   
7 affaires du Fonds semble tout   
8 naturelle. Le conflit d'intérêts entre   
9 la réussite du projet de Chandler pour   
10 le Fonds et les avantages immédiats   
11 pour les syndiqués de la construction   
12 est évacué, parce que, pour les deux   
13 entités, il y a identité d'intérêt,   
14 ceux d'un seul et même groupe.

15 Pourtant, le Fonds recueille également   
16 les contributions du public.

17 Quand le rapport est sorti, Monsieur Morin, vous   
18 l'avez lu, j'imagine?

19 R. Non, je n'ai pas lu ce rapport-là.

20 Q. **[308]** Vous n'avez pas lu ce rapport-là?

21 R. Non.

22 Q. **[309]** Vous occupiez quel poste à l'époque en deux   
23 mille cinq (2005)?

24 R. En deux mille cinq (2005), j'étais vice-président   
25 des secteurs manufacturiers et secteur minier.

1 Q. **[310]** Secteur minier.

2 R. Oui. Traditionnel...

3 Q. **[311]** Vous ne faisiez pas affaire avec la  
4 construction?

5 R. Non. En deux mille cinq (2005), c'était pas sous ma  
6 responsabilité.

7 Q. **[312]** J'imagine que si on parlait de ça à... au  
8 Fonds de solidarité malgré tout, là, c'est, c'est  
9 un sujet d'actualité au Fonds de solidarité puis  
10 vous n'avez pas lu le rapport, vous n'avez pas cru  
11 bon...

12 R. Non, je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport.

13 Q. **[313]** Donc, pouvez-vous me dire si, suite à ce  
14 rapport-là, pour cette raison-là et d'autres, là,  
15 je dirais même, je vais vous a... vous amener  
16 directement à la page 245, à la dernière page,  
17 juste avant l'item, l'item 10.3, on parle beaucoup  
18 de la formule du Fonds. On dit :

19 La formule de l'épargne

20 Le deuxième paragraphe de la page 245.

21 La formule de l'épargne et du soutien  
22 à l'entreprise, avec l'encouragement  
23 de l'État sous forme de...

24 R. Là on parle du troisième paragraphe, c'est ça?

25 Q. **[314]** Troisième paragraphe de la page 245, c'est



1 l'encouragement de l'État. Le public  
2 et, au premier chef, l'État a son mot  
3 à dire dans la gérance du Fonds. Le  
4 contrôle du plan d'investissement,  
5 sous la surveillance de l'Autorité des  
6 marchés financiers, existe déjà.

7  
8 Cependant, comme on le voit, le  
9 problème réside dans l'identité  
10 hybride du Fonds, avec son bras  
11 syndical et son bras financier. Seules  
12 des raisons historiques peuvent  
13 justifier la composition de son  
14 conseil d'administration telle  
15 qu'établie par la loi actuelle. Cette  
16 composition doit-elle être revue? La  
17 Commission le croit. Un tel changement  
18 ne nuirait pas à l'essor du Fonds; au  
19 contraire! L'économie du Québec  
20 pourrait mieux s'en porter.

21 Est-ce que, au sein du Fonds de solidarité, suite à  
22 ce rapport-là, il y a des gestes qui ont été posés  
23 pour éviter qu'il y ait une intervention des  
24 syndicats dans les activités du Fonds  
25 spécifiquement?



1 R. Moi je pense, Maître, qu'à cette étape-ci, il est  
2 important de faire une distinction.

3 Q. **[317]** Oui.

4 R. Le Fonds, et je reviens sur Gaspésia, laissez-moi  
5 quinze secondes...

6 Q. **[318]** Je vous laisse tout le temps qu'il faut.

7 R. Le projet Gaspésia, à l'origine, sur papier, était  
8 un projet viable et qui rentrait complètement dans  
9 la mission du Fonds de solidarité qui était de  
10 ramener des gens au travail dans une région de la  
11 Gaspésie qui en avait grandement besoin. Pour un  
12 paquet de raisons - je ne peux pas élaborer,  
13 j'étais pas, c'est pas, c'était pas sous ma  
14 responsabilité - mais pour un paquet de raisons, le  
15 projet n'a pas fonctionné. Maintenant, c'est pour  
16 ça qu'on fait de l'investissement. Puis  
17 l'investissement, c'est pas une science exacte. Ça  
18 c'est mon premier point.

19 Mon deuxième point est à l'effet que nous, au Fonds  
20 de solidarité, on est des investisseurs. On n'est  
21 pas des opérateurs d'entreprises. On investit dans  
22 des entreprises qui, elles, mettent à terme des  
23 projets.

24 Q. **[319]** Je comprends tout à fait ce que vous dites et  
25 la nature de mes questions n'est pas de, de ques...

1 de mettre, de remettre en question l'opportunité de  
2 la Gaspésia. Mon objectif est pas ça du tout. Je  
3 veux juste vous amener sur des éléments qui ont été  
4 soulignés dans un rapport, d'une commission  
5 d'enquête qui dépassait, qui touchait les  
6 dépassements de coûts et qui avait... qui touchait  
7 aussi la proximité du syndicat par rapport au  
8 Fonds. Je vais vous référer à la page 242. Le  
9 dernier, le dernier paragraphe de la page 242.

10 Les représentants...

11 Vous l'avez, Monsieur Morin, oui?

12 R. 242, dernier paragraphe?

13 Q. [320] Oui, exactement.

14 Les représentants locaux de la FTQ  
15 Construction, de leur côté, jouaient  
16 sur les deux tableaux. Ils feignaient  
17 d'ignorer les volontés de leurs  
18 dirigeants, pour établir leur pouvoir  
19 régalien sur les entrepreneurs et en  
20 même temps, ils usaient d'intimidation  
21 et réclamaient l'exclusivité du  
22 chantier pour leurs membres, en se  
23 revendiquant de la participation du  
24 Fonds comme commanditaire de Papiers  
25 Gaspésia. Le pouvoir économique exercé

1 par la FTQ, par le truchement du  
2 Fonds, ne cherche-t-il pas à réaliser  
3 le monopole sur les chantiers de  
4 construction au Québec, ce qui est  
5 l'objectif avoué de dirigeants de la  
6 FTQ Construction et du Fonds, comme  
7 Jean Lavallée? Papiers Gaspesia,  
8 démunie de moyens autres que de  
9 menacer les entrepreneurs sous  
10 contrat, avait perdu le contrôle.

11 (12:15:39)

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, on est carrément, dans  
14 l'exemple que vous citiez tantôt...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Hum.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 ... on parle de questions relatives à l'état  
19 d'esprit de représentants de la FTQ, de la FTQ  
20 Construction à un représentant du Fonds de  
21 solidarité.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'ai même pas encore entendu la question qui était  
24 posée.

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 La préambule suffisait quant à moi, Madame.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Q. **[321]** Alors, Monsieur Morin, dans le cadre de, des  
5 démarches pour les risques à l'image, lorsque de  
6 telles représentations sont faites dans un mémoire,  
7 ma question demeure, est-ce qu'il y a des gestes  
8 qui ont été posés à cet égard-là pour traiter des  
9 problèmes qui sont soulevés dans... dans ce... dans  
10 ce mémoire-là de la Gaspésia? Face... en matière de  
11 gouvernance.

12 R. Encore une fois, le... le Fonds de solidarité n'est  
13 pas un opérateur. On fait de l'investissement dans  
14 des entreprises qui, elles, opèrent.

15 Q. **[322]** Oui. C'est votre réponse à ma question?

16 R. C'est ma réponse à votre question.

17 Q. **[323]** Donc, il n'y en a pas. Il n'y a rien qui a  
18 été fait en termes de... de... d'actes posés pour,  
19 je dirais, pas mettre une muraille de Chine entre  
20 les activités syndicales et les activités du Fonds,  
21 mais il n'y a aucun geste, ou aucune modification à  
22 la gouvernance qui a été apportée suite au dépôt de  
23 ce rapport-là?

24 R. Je pense, Maître, j'ai bien expliqué, au fil du  
25 témoignage, le fait que le Fonds est confié à des

1 investisseurs. Et on fait notre métier  
2 d'investisseur. Le métier d'affaires syndicales, on  
3 laisse ça à la FTQ, et on laisse ça aux autres  
4 syndicats. Chacun son métier.

5 Q. **[324]** Je n'ai pas d'autres questions, merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Si je peux me permettre, là...

10 Q. **[325]** Dans la révision de votre gouvernance, en  
11 deux mille neuf (2009), est-ce que, au Fonds, on  
12 s'est questionné sur la composition du conseil  
13 d'administration, et invité le gouvernement, peut-  
14 être, à changer votre loi? Peu importe, là, les  
15 circonstances. Est-ce que, en deux mille neuf  
16 (2009), on a déjà réfléchi à ça?

17 R. En fait, on s'est assuré, en deux mille neuf  
18 (2009), d'avoir le... la présence, à travers le  
19 processus d'investissement, d'une majorité de,  
20 d'administrateurs externes.

21 Q. **[326]** Au niveau des comités consultatifs.

22 R. Au niveau des comités...

23 Q. **[327]** Mais moi, ce que je veux dire, au niveau du  
24 conseil d'administration, est-ce que vous vous êtes  
25 déjà questionnés sur cette composition-là, dans

1 l'histoire du Fonds? En deux mille neuf (2009)  
2 particulièrement?

3 R. Pas à ma connaissance.

4 Q. **[328]** O.K. Merci.

5 (12:18:06)

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

7 Q. **[329]** Bonjour Monsieur Morin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Maître Houle.

10 Me DENIS HOULE :

11 Q. **[330]** Alors, Denis Houle, je représente

12 l'Association... Bonjour Madame, Monsieur.

13 L'Association des constructeurs de routes et grands

14 travaux du Québec, et j'ai quelques sujets à

15 aborder avec vous. Je vais essayer de faire ça

16 vite, vu l'heure, mais le premier sujet, je

17 continue dans la même veine de la gouvernance et

18 des questions de... du commissaire Lachance. Vous

19 devenez vice-président en deux mille six (2006).

20 C'est exact?

21 R. Premier vice-président aux investissements en deux

22 mille six (2006). Effectivement.

23 Q. **[331]** Vous n'êtes pas le seul premier vice-

24 président. Il y en a dans... dans d'autres

25 secteurs?

1 R. Il y a un premier vice-président aux finances.

2 Q. **[332]** O.K.?

3 R. Premier vice-président à l'actionnariat.

4 Q. **[333]** Est-ce que, en tant que premier vice-  
5 président, vous assistez aux assemblées des... du  
6 comité exécutif, ou du conseil d'administration?

7 R. Oui Monsieur.

8 Q. **[334]** D'accord. Vous avez... Je retiens de votre  
9 témoignage que six cent cinquante (650) à six cent  
10 soixante mille (660 000) membres propriétaires,  
11 actionnaires si on veut, et vous avez parlé d'une  
12 proportion de cinquante-cinq pour cent (55 %)  
13 syndiqués, quarante-cinq pour cent (45 %) public en  
14 général, Québécois en général. C'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[335]** Est-ce que ça a toujours été des proportions  
17 semblables depuis que vous êtes au Fonds, depuis  
18 vingt quelques années?

19 R. Ça a probablement évolué dans le temps, là, je n'ai  
20 pas... Je n'ai pas les données, année sur année,  
21 mais la... la composition dont vous faites mention,  
22 c'est... c'est la composition actuelle.

23 Q. **[336]** Est-ce que ça a déjà été dans des proportions  
24 plus grandes au niveau des Québécois en général? Le  
25 quarante-cinq pour cent (45 %), est-ce qu'il a déjà

1           été...

2           R. Tous nos actionnaires...

3           Q. **[337]** ... plus fort?

4           R. Tous nos actionnaires sont Québécois.

5           Q. **[338]** Oui, d'accord. Non. Je veux dire, syndiqués  
6           par rapport au monde en dehors des syndicats.

7           R. Probablement que durant les premières années,  
8           évidemment, le Fonds étant en démarrage, les  
9           premiers appuis venaient davantage des employés qui  
10          étaient syndiqués avec... avec les gens de la FTQ.  
11          Par la suite, bon, il y a eu des employés de... de  
12          la CSQ, et caetera, mais évidemment, au cours des  
13          premières années, le Fonds était une nouvelle...  
14          une nouvelle créature, là, donc...

15          Q. **[339]** Oui, d'accord.

16          R. Peu connu du grand public.

17          Q. **[340]** C'est sûr que ça a pris beaucoup  
18          d'importance, le Fonds, avec les années. Si on  
19          regarde le PowerPoint, Madame Blanchette, c'est  
20          96P-839, l'article 4 auquel vous avez fait  
21          référence tantôt quand maître Hamel vous... qui m'a  
22          précédé, vous questionnait. Alors j'en viens à la  
23          composition du conseil d'administration. Alors on a  
24          les dix (10) personnes suivant 4.1... En tout cas,  
25          on ne le voit pas à l'écran, mais...



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pouvez-vous nous indiquer quelle page?

3 R. Page 15.

4 Me DENIS HOULE :

5 C'est page 15, Madame, oui. Excusez-moi, Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me DENIS HOULE :

9 Je l'avais noté, mais je...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me DENIS HOULE :

13 Je ne l'ai pas dit. 4.1, c'est ça?

14 Q. **[341]** Alors, dix (10) personnes qui viennent de la  
15 FTQ. 4.2, deux personnes qui sont élues par  
16 l'assemblée générale des porteurs d'actions. Vous  
17 avez dit qu'il y a sept, huit cents (7-800)  
18 personnes qui, bon an mal an, participent à  
19 l'assemblée générale. Est-ce que vous avez déjà  
20 fait un relevé sur le pourcentage des personnes qui  
21 sont syndiquées par rapport au quarante-cinq pour  
22 cent (45 %) de autres Québécois?

23 R. Je l'ignore. Je ne le sais pas.

24 Q. **[342]** Mais sept, huit personnes sur six cent  
25 soixante mille (660 000) membres, c'est très peu.

1 R. Pouvez-vous reformuler votre question? Je pensais  
2 que votre question était à l'effet...

3 Q. **[343]** L'assemblée générale...

4 R. La composition de l'assemblée générale?

5 Q. **[344]** Non. Je... Non. Je vous demandais, vous avez  
6 parlé d'une assistance à l'assemblée générale  
7 pour... pour élire les deux autres personnes, à  
8 4.2...

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[345]** ... qui variait entre sept (7) à huit cents  
11 (800) personnes.

12 R. Oui.

13 Q. **[346]** Bon. Sur six cent soixante mille (660 000)  
14 possibilités de... de présence, quoi?

15 R. Oui, je vous suis.

16 Q. **[347]** Bon. Alors ce que je vous dis, c'est que  
17 c'est très peu représentatif du six cent soixante  
18 mille (660 000)? Le sept (7), huit cents (800),  
19 c'est... c'est peu. C'est infime. Ce n'est pas...  
20 Ce n'est même pas un pour cent (1 %). Et la  
21 question que je vous avais posée, et vous avez  
22 répondu : Finalement, vous n'avez jamais disséqué,  
23 parmi ces sept (7), huit cents (800) personnes là,  
24 si les personnes qui participaient à cette  
25 assemblée-là venaient plus du monde syndical, ou

1 plus des Québécois hors syndicat.

2 R. Je n'ai pas... Je n'ai pas cette donnée-là.

3 Q. **[348]** Vous n'avez pas cette donnée-là. Alors... et  
4 vous dites qu'actuellement, les deux personnes qui  
5 sont élues sont du monde syndical aussi?

6 R. Actuellement, oui. C'est le cas. Un... Un...

7 Q. **[349]** Donc, on a douze (12)...

8 R. Un représentant du...

9 Q. **[350]** Oui?

10 R. ... du syndicat du SEPB, si ma mémoire est bonne,  
11 et il y a le... la présidente de la CSQ, qui est le  
12 Syndicat des enseignants.

13 Q. **[351]** Alors on a douze (12) personnes, finalement,  
14 qui viennent du milieu syndical, et suivant  
15 l'alinéa 3, il n'y a que quatre personnes qui  
16 viennent d'un milieu différent?

17 R. Actuellement, c'est le cas.

18 Q. **[352]** C'est le cas?

19 R. Mais dans l'alinéa 2, je vous rappelle que ces  
20 membres-là sont élus à l'assemblée générale, par  
21 vote, comme toute société publique.

22 Q. **[353]** Donc, ça pourrait monter au maximum à six  
23 personnes qui représenteraient des intérêts des  
24 québécois en général, et non pas de personnes  
25 syndiquées, au maximum, suivant l'article 4? Vous

1 me suivez?

2 R. Je vous suis, mais la loi actuelle...

3 Q. **[354]** La loi est là.

4 R. ... est là.

5 Q. **[355]** La loi est là.

6 R. Et je pense que ce qui est important dans la  
7 composition d'un conseil d'administration, c'est la  
8 multitude des provenances, la multitude des  
9 expertises et des expériences. Et moi, en ce qui me  
10 concerne, je vais parler de mon métier, là, c'est  
11 important pour nos équipes d'investissement, à  
12 travers ce qu'on a vu au niveau des conseils  
13 sectoriels, du conseil d'administration, d'avoir  
14 des gens qui peuvent apprécier le travail qui est  
15 fait par mes équipes. Donc, pour moi, c'est ce qui  
16 est important, d'avoir une multidisciplinarité en  
17 termes de la composition.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[356]** Bien oui, c'est bien en théorie, mais s'il y  
20 en a douze (12) qui viennent du monde syndical puis  
21 quatre qui viennent d'autres secteurs, ce n'est pas  
22 très multidisciplinaire.

23 R. Bien, en fait, Madame la Présidente, prenons le  
24 directeur des métallos, tiens. Bien, le directeur  
25 des métallos, il a une expertise assez fine du

1           secteur minier. Je peux vous en parler, je l'ai  
2           vécu, là.

3           Me DENIS HOULE :

4           Q. **[357]** Vous étiez spécialisé là-dedans.

5           R. Bon, alors, j'ai vécu, moi, des situations où je me  
6           présentais au conseil d'administration alors que  
7           j'étais plutôt dans les opérations comme  
8           conseiller, et on se faisait « challenger » par ces  
9           gens-là, et c'est très correct. Je pense que de  
10          soumettre un dossier d'investissement à un conseil  
11          d'administration, il faut que ce soit tout sauf une  
12          lettre à la poste. On est là pour se faire  
13          « challenger » et on est là pour faire des  
14          recommandations, mais dans sa globalité, ce qui est  
15          important, c'est l'intérêt de nos actionnaires, et  
16          de s'assurer que l'investissement qu'on fait soit  
17          au bénéfice de nos actionnaires.

18          Q. **[358]** Pour que ce ne soit pas, justement, une  
19          lettre à la poste, si je vous parlais, moi, de  
20          diversification, un peu, du choix des membres du  
21          conseil d'administration, dans l'optique de la  
22          pièce 96P-860, c'est-à-dire le rapport du juge  
23          Lesage de mai deux mille cinq (2005), et le passage  
24          que vous lisait maître Hamel c'était le suivant, à  
25          la page 245, excusez-moi, l'avant-dernier

1           paragraphe avant le titre 10.3, la productivité des  
2           travailleurs. Alors, deuxième phrase :

3                           Seules des raisons historiques peuvent  
4                           justifier la composition de son  
5                           conseil d'administration tel qu'établi  
6                           par la loi actuelle.

7           On est en deux mille cinq (2005), là.

8                           Cette composition doit-elle être  
9                           revue? La Commission le croit.

10           Alors, de toute évidence, suivant les réponses que  
11           vous avez données tantôt à maître Hamel, ça n'a pas  
12           été revu, ni en deux mille cinq (2005) lorsque vous  
13           étiez vice-président, un rôle un peu inférieur, ni  
14           en deux mille six (2006) lorsque vous êtes devenu  
15           le premier vice-président non plus. Ça n'a pas été  
16           revu, on s'entend?

17           R. On s'entend.

18           Q. **[359]** Alors, la représentativité qui, à mon avis,  
19           serait extraordinaire, ce serait peut-être qu'elle  
20           soit en conformité au pourcentage des personnes qui  
21           investissent dans le Fonds, cinquante-cinq pour  
22           cent (55 %) syndical, quarante-cinq pour cent  
23           (45 %) du monde externe?

24           R. Ça dépend de la notion qu'on donne à la question de  
25           la représentativité. Est-ce que les administrateurs

1           représentent bien nos actionnaires? Là est la  
2           question. Et moi je vous dirais que oui. La réponse  
3           c'est oui.

4           Q. **[360]** Vous connaissez bien monsieur Michel Nadeau,  
5           qui est sur le conseil d'administration?

6           R. Michel Nadeau n'est pas sur le conseil  
7           d'administration.

8           Q. **[361]** Nadeau.

9           R. Non.

10          Q. **[362]** Non? Qui est directeur de l'institut sur la  
11          gouvernance, non?

12          R. Il n'est pas sur le conseil d'administration, il  
13          est sur le comité d'évaluation.

14          Q. **[363]** Ah, O.K. Est-ce que vous le connaissez?

15          R. Oui, je le connais.

16          Q. **[364]** Et vous avez eu l'occasion de lui parler  
17          fréquemment, j'imagine? Vous assistez à ces  
18          comités-là?

19          R. Non.

20          Q. **[365]** Non?

21          R. Le comité de gestion... pardon, le comité  
22          d'évaluation, non, je n'assiste pas à ces comités-  
23          là.

24          Q. **[366]** À la suite de certaines affirmations ou  
25          allégations du témoin Pereira il y a une dizaine de

1 jours, monsieur Nadeau, qui est une sommité en  
2 fiscalité, vous êtes d'accord avec moi, en  
3 institutions financières et en placements?

4 R. Je ne pense pas que monsieur Nadeau soit une  
5 sommité en fiscalité. Il l'est plutôt en  
6 gouvernance.

7 Q. **[367]** En gouvernance?

8 R. Oui.

9 Q. **[368]** Bon. Interrogé à RDI, « 24 heures en 60  
10 minutes », et aux téléjournaux de soirée, il a  
11 affirmé que suite à ces affirmations-là de ce  
12 témoin-là, ce serait bon de réviser, justement, la  
13 composition du conseil d'administration du Fonds de  
14 solidarité. Avez-vous entendu ça?

15 R. Je n'ai pas écouté cette émission-là de RDI, mais  
16 j'ai lu dans les journaux, d'ailleurs, je pense que  
17 monsieur Nadeau a fait écrit un article dans un  
18 journal une fin de semaine, et il faisait référence  
19 à cette notion-là.

20 Q. **[369]** Quelle est votre réaction par rapport à sa  
21 suggestion, puisque vous connaissez le personnage,  
22 son expertise?

23 R. Écoutez, moi je reviens encore sur la notion de  
24 représentativité des administrateurs. Est-ce que  
25 l'administrateur, peu importe sa provenance



1 syndicale ou pas, est-ce qu'il représente bien les  
2 intérêts de nos actionnaires?

3 Q. **[370]** Il y a un juge, Monsieur Morin, si vous me  
4 permettez, qui est un juge important, qui a été en  
5 Cour supérieure très longtemps, le juge Lesage, qui  
6 ne partageait pas votre point de vue, après une  
7 longue expérience de la Gaspésia.

8 (12:28:13)

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Madame la Présidente, le juge Lesage n'a pas  
11 autorisé un seul témoin venant de la FTQ ou du  
12 Fonds de solidarité. Il faut mettre les choses en  
13 perspective, ici, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Houle, je pense que cette remarque n'était  
16 peut-être pas...

17 Me DENIS HOULE :

18 Superfétatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me DENIS HOULE :

22 Je vais passer à un autre sujet.

23 Q. **[371]** L'article 14, toujours de 95P-539. Je n'ai  
24 pas la page PowerPoint, Madame Blanchette, par  
25 contre. Vous avancez tout simplement. Allez à

1 PowerPoint 96-839, P839. L'article 14, Madame  
2 Blanchette.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est parce que vous êtes dans le... 839, c'est  
5 toujours le PowerPoint.

6 Me DENIS HOULE :

7 Oui. 839, Madame, oui. C'est parce que, moi, j'ai  
8 le texte ici. C'est pour ça que ça allait plus vite  
9 dans mon cas.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est 96P-840.

12 Me DENIS HOULE :

13 C'est 840, le PowerPoint?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Ce n'est pas... ce n'est pas le PowerPoint,  
16 là.

17 Me DENIS HOULE :

18 Ah! C'est la loi. Vous avez raison, Madame.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est la loi.

21 Me DENIS HOULE :

22 Excusez-moi!

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, l'article 14 est donc à la page 6, Madame  
25 Blanchette.

1 Me DENIS HOULE :

2 Merci, Madame. Vous êtes aux aguets. Ça m'aide.

3 Q. **[372]** Alors, trois critères, l'article 14,  
4 lorsqu'on définit une entreprise, est une société  
5 ou une personne morale.

6 R. On est à 14 ou 14.1?

7 Q. **[373]** 14.1. Vous avez raison.

8 R. 14.1. D'accord.

9 Q. **[374]** L'entreprise admissible. Vous avez raison.

10 « ... majorité des employés résident au Québec. »

11 Donc, ça peut signifier que le Fonds pourrait  
12 investir dans une compagnie étrangère, mais dont  
13 l'ensemble des... une majorité de ses employés  
14 seraient Québécois?

15 R. Ça pourrait être le cas.

16 Q. **[375]** Ça pourrait être le cas?

17 R. Oui.

18 Q. **[376]** Comme vous avez expliqué tantôt pour  
19 l'Alberta?

20 R. Oui.

21 Q. **[377]** C'est exact? Ensuite « et dont l'actif est  
22 inférieur à cent millions (100 M\$) ou dont l'avoir  
23 net est inférieur à cinquante mille dollars  
24 (50 000 \$) » (sic). Et l'alinéa qui suit essaie de  
25 préciser un peu quelles sont ces notions-là d'actif

1 inférieure à cent millions (100 M\$) et avoir net.

2 D'après moi, vous êtes capable de nous préciser ce  
3 que ça signifie vraiment concrètement?

4 R. On parle d'actif de cent millions (100 M\$) et  
5 d'avoir net de cinquante millions (50 M\$).

6 Q. **[378]** Oui.

7 R. Cinquante millions (50 M\$). Donc l'actif net, la  
8 définition de l'actif net ou de l'avoir net, on  
9 prend les actifs, on en déduit le passif et les  
10 intangibles. Et ça, ça nous donne la valeur des  
11 actions nettes de ces deux items-là.

12 Q. **[379]** O.K. Je veux qu'on regarde ça simplement avec  
13 deux exemples, des exemples qui ont été apportés  
14 devant la Commission.

15 Et je vous demanderais, Madame Blanchette, de nous  
16 reproduire la pièce 5P-106G qui sort du témoignage  
17 de Duchesneau et de ses deux, je dirais,  
18 coéquipiers de l'époque, et qui présente une forme  
19 d'organigramme, si on veut, de Louisbourg...

20 Essayez pas de lire ça, moi non plus, je suis  
21 totalement incapable. Mais vous allez voir quelle  
22 question. Louisbourg, Simard-Beaudry. Alors, ce  
23 sont les différentes entreprises de la famille  
24 Accurso. Lorsque vous appliquez ces critères-là,  
25 cent millions (100 M\$) d'actifs et cinquante

1 millions (50 M\$) d'avoir net, vous l'appliquez, si  
2 on regarde, il y a une soixantaine d'entreprises  
3 qui sont sous la gouverne de la tête, là, de la  
4 pointe de la pyramide de la famille Accurso, quand  
5 vous évaluez comme telle une entreprise, évaluez-  
6 vous le holding ou une des soixante (60)  
7 entreprises, ou considérez-vous le tableau général?

8 R. En fait, je ne veux pas m'appuyer sur ce graphique-  
9 là, parce que je ne vois absolument rien. Mais je  
10 peux vous répondre quand même à votre question.

11 Q. **[380]** O.K.

12 R. Le test de cent millions (100 M\$) d'actifs ou  
13 d'avoir net, donc net du passif et de  
14 l'achalandage, est fait dans l'entité dans laquelle  
15 on investit. Je porte aussi à votre attention le  
16 fait qu'il y a d'autres dispositions que la loi  
17 nous permet de faire. On donnait l'exemple de  
18 Métro, des investissements dits stratégiques. C'est  
19 plus complexe que ça les différents tests. Mais  
20 pour répondre à votre question spécifiquement, les  
21 tests d'admissibilité, puisque, ici, on parle  
22 d'admissibilité à la règle de soixante pour cent  
23 (60 %), la fameuse règle dans laquelle on doit  
24 investir, est fait dans l'entreprise dans laquelle  
25 le Fonds investit.

1 Q. **[381]** Ça, c'est l'article 15, de mémoire, le  
2 soixante pour cent (60 %) ?

3 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire, là.

4 Q. **[382]** Est-ce que ce n'est pas un peu fausser le  
5 tableau finalement, parce qu'on sait qu'il y avait  
6 des liens étroits entre Louisbourg, Simard-Beaudry  
7 et la FTQ Construction, entre autres? Fonds de  
8 solidarité, je ne veux pas me mêler de ça. Mais  
9 est-ce que ça ne fausse pas un peu le tableau et ça  
10 ne pénalise pas des entreprises qui n'ont pas  
11 l'envergure des entreprises de monsieur Accurso? On  
12 a parlé d'un chiffre d'affaires de un milliard par  
13 année. Et une entreprise qui a été très encouragée  
14 par les prêts et le financement du Fonds de  
15 solidarité, à l'encontre d'autres entreprises qui  
16 auraient peut-être eu besoin de vous, un peu comme  
17 le témoin L.M. Sauvé en a parlé, puis ça lui a été  
18 refusé, peut-être pour d'autres critères. Mais  
19 c'est ça, moi, que je vois comme problème. Si nous  
20 autres, on veut défendre l'industrie en général, on  
21 veut que le Fonds aide des industries, des  
22 entreprises qui ont des problèmes financiers et  
23 que, finalement, tout s'en va, converge vers une  
24 entreprise majeure comme ça. C'est une majeure au  
25 Québec, ça, un milliard de chiffre d'affaires,

1 c'est majeur. Est-ce qu'il n'y a pas des  
2 corrections à apporter pour faciliter le  
3 financement de petites entreprises qui pourraient  
4 les concurrencer?

5 R. Je vous rappellerais la statistique de tantôt.  
6 Quatre-vingts pour cent (80 %), et j'exclus les  
7 fonds locaux, là, ça... ça viendrait fausser les  
8 résultats puis exagérer mes termes, là, mais  
9 quatre-vingts pour cent (80 %) de nos entreprises  
10 partenaires ont moins de cent (100) employés. Et,  
11 et je vous dirais, cinquante millions (50 M\$)  
12 d'actif, c'est... il faut voir que c'est un test.  
13 En... il faut investir dans des entreprises qui  
14 sont en dessous de ça. Donc, une entreprise, et on  
15 investit dans des entreprises, des fonds locaux,  
16 là, on investit des montants qui peuvent être de  
17 cinquante (50 000 \$), cent (100 000 \$), cent  
18 cinquante mille dollars (150 000 \$). Donc, ça,  
19 c'est, c'est même plus de la PME, c'est de la  
20 petite petite entreprise. Donc... donc... donc, je  
21 vous dirais, pour répondre, Maître Houle, plus  
22 spécifiquement à votre question, je ne crois pas  
23 qu'au Québec il y ait d'institution de capital de  
24 développement qui offre autant de possibilités  
25 d'investir de tout petits montants, cinquante

1 (50 000 \$), cent (100 000 \$), cent cinquante mille  
2 dollars (150 000 \$), de toutes petites entreprises  
3 peuvent avoir, quatre, cinq, six, sept employés,  
4 jusqu'à des entreprises d'une certaine taille.  
5 Donc, j'aime bien dire qu'on couvre l'ensemble...  
6 pas l'ensemble, mais un bon spectre en termes de  
7 taille d'entreprises au Québec et on est là pour  
8 les supporter.

9 Q. **[383]** On n'a pas vu un document qui va faire  
10 l'objet d'un engagement dont Maître Ryan a parlé  
11 encore tantôt, sur la liste des entrepreneurs qui  
12 ont bénéficié de financement. Vous la connaissez  
13 cette liste-là, vous, hein?

14 R. En tout cas, j'ai... j'ai pas toutes... là on parle  
15 de la liste dans le secteur de la construction, des  
16 matériaux de construction? J'ai pas tous les noms  
17 en tête, là, au cours de mil neuf cent quatre-  
18 vingt-seize (1996) à aujourd'hui évidemment, là.

19 Q. **[384]** D'accord.

20 R. Mais votre question?

21 Q. **[385]** Quand je vous parle de Louisbourg et de  
22 Simard-Beaudry, est-ce que c'est pas une compagnie  
23 dont le nom va apparaître assez fréquemment sur  
24 cette liste-là comme ayant été aidée énormément  
25 financièrement par le Fonds?



1 R. Comme... comme un grand nombre d'entreprises qui  
2 ont, qui ont...

3 Q. **[386]** Là c'est une majeure, là, hein...

4 R. Mais... mais il y en a beaucoup.

5 Q. **[387]** ... c'est, c'est pas trente (30) employés.

6 C'est des centaines (100) d'employés, là.

7 R. Mais, Maître Houle, notre travail c'est d'investir  
8 dans des entreprises et d'en faire des entreprises  
9 majeures au Québec. Pourquoi? Parce qu'ils créent  
10 de l'emploi.

11 Q. **[388]** C'est une réussite, ça? C'est une réussite,  
12 ça? Hein? Vous êtes d'accord? Louisbourg, Simard-  
13 Beaudry, c'était une réussite. C'est devenu une  
14 entreprise majeure.

15 R. C'est une entreprise majeure.

16 Q. **[389]** Indépendamment des problèmes qu'ils ont.

17 R. Indépendamment des problèmes, c'est... oui.

18 Q. **[390]** Je veux parler d'un autre exemple dont il a  
19 été question avec le témoin Pereira, financement de  
20 la Marina Brousseau. Ça vous dit-tu quelque chose?

21 R. Oui.

22 Q. **[391]** Alors ça fait partie des critères auxquels se  
23 sont intéressés Madame la Présidente et Monsieur le  
24 commissaire Lachance, hier et aujourd'hui, au  
25 niveau de l'aspect ou du risque réputationnel.

1           Alors je comprends que... je ne sais pas si c'est  
2           exact ce que nous a dit monsieur Pereira. Il y  
3           aurait eu un premier financement de cent mille  
4           dollars (100 000 \$) et un second de un million  
5           (1 M\$) pour la reconstruction du chalet de la  
6           marina qui avait brûlé, bar de danseuses entre  
7           autres. Avez... Êtes-vous au courant de ce dossier-  
8           là?

9           R. Pas dans sa spécificité, non. Puis j'avancerai pas  
10          de chiffres au niveau du... de la taille ou des  
11          rondes de financement. Ce que j'en sais c'est à peu  
12          près ce qu'on, ce qu'on a vu dernièrement, là.

13         Q. **[392]** Le resserrement que vous avez fait, en fait  
14          vous étiez vice-président, là, premier vice-  
15          président en deux mille neuf (2009), à la suite de  
16          la situation de financement, peut-être un peu  
17          douteux, de l'époque Pereira entre autres, hein?  
18          C'est ce qu'on voit? C'est en deux mille huit  
19          (2008), deux mille neuf (2009) qu'on a eu...

20         R. L'époque Pereira. Vous faites...

21         Q. **[393]** Bien, son témoignage, là, avec ses  
22          difficultés ou, je dirais, ses intercales avec  
23          Jocelyn Dupuis, ça se situe en deux mille huit  
24          (2008), deux mille neuf (2009).

25         R. Ce que j'ai entendu du témoignage se situe, ça se

1           situé effectivement dans ces années-là.

2           Q. **[394]** Et vous nous avez parlé hier, dans votre  
3           témoignage, d'allégations et de transactions  
4           malhonnêtes dans le domaine, dans le secteur de la  
5           construction. Ça a été une des réponses que vous  
6           avez données hier...

7           R. Oui.

8           Q. **[395]** C'est ça? Aux questions de Maître Berdou.  
9           Alors, c'était entre autres ce type de problèmes-  
10          là.

11          R. Bien, spécifiquement, j'hésiterais à spécifier  
12          systématiquement sur le témoignage de Monsieur  
13          Pereira, là.

14          Q. **[396]** Oui. Je prends pas ça pour (inaudible) non  
15          plus.

16          R. J'ai... j'ai... j'ai des réserves...

17          Q. **[397]** Moi aussi j'ai des réserves.

18          R. ... beaucoup de réserves là-dessus...

19          Q. **[398]** Moi aussi.

20          R. ... vous comprendrez. Maintenant, il y a eu des...  
21          des allégations effectivement, deux mille huit  
22          (2008), deux mille neuf (2009) et c'est ce qui nous  
23          a incités à modifier nos processus et à resserrer  
24          nos règles de gouvernance. C'est clair.

25          Q. **[399]** J'en venais justement là. Alors, dans les

1 protocoles à produire, là, lundi prochain, est-ce  
2 qu'il est question maintenant d'un critère, par  
3 exemple, crime organisé?

4 R. Bien, je pense, Maître Houle, avoir bien expliqué  
5 hier. Le crime organisé...

6 Q. **[400]** Est difficile à déceler. Absolument.

7 R. Est difficile à déceler, mais je pense qu'il faut,  
8 il faut vraiment être très attentif, et là je  
9 parle... je parle pour le Fonds mais je parle pour  
10 l'ensemble des institutions financières, l'ensemble  
11 des organisations, il faut le plus possible contrer  
12 ce phénomène-là. Est-ce qu'on peut y arriver à  
13 risque zéro? C'est... c'est pas évident, je vous  
14 dirais.

15 Q. **[401]** Ça prend une commission pour en faire la  
16 preuve.

17 R. Et c'est pour ça, justement, puis je le soulignais  
18 à Madame la Présidente, on va être très attentif,  
19 comme beaucoup d'organisations, à vos conclusions.  
20 Et si on peut s'améliorer, on va le faire. Mais je  
21 me répète encore une fois, le crime organisé c'est  
22 un peu comme un virus. On le voit pas venir puis il  
23 faut s'assurer d'être vacciné, puis avec le dernier  
24 vaccin. Parce que les virus c'est...  
25 malheureusement il y a des mutations puis ils sont

1           ... année après année, ils sont difficiles à  
2 reconnaître. Mais il faut absolument, et je suis  
3 très d'accord, et on va être très attentif à vos  
4 conclusions, il faut s'assurer que nos institutions  
5 du Québec soient à l'abri de ce genre de situation-  
6 là.

7           Q. **[402]** Je prends bonne note du fait que vous dites  
8 que vous admettez que vous allez tenir compte des  
9 résultats de la Commission.

10          R. Bien sûr. Bien sûr.

11          Q. **[403]** J'espère...

12          R. Nous... nous et plusieurs organisations, plusieurs  
13 institutions financières. On n'est pas les seuls à  
14 avoir cette préoccupation-là.

15          Q. **[404]** C'est vrai. C'est vrai. J'espère que vous  
16 allez faire plus qu'avec le juge Lesage dont on  
17 parlait tantôt. Est-ce que, parmi le protocole que  
18 vous avez amélioré, il est question de collusion et  
19 de corruption également, comme critère s'il y a des  
20 personnes qui sont liées, des personnes physiques  
21 ou des personnes morales liées, même  
22 administrateurs de compagnie, comme la Loi 1 du  
23 gouvernement Marois l'a fait, comme on le retrouve  
24 en droit fiscal, comme on le retrouve en droit des  
25 compagnies, des personnes liées, des personnes

1           morales qui sont administrées par les... par les  
2           mêmes personnes physiques, est-ce que vous allez  
3           tenir compte de ce critère-là pour les écarter un  
4           peu, dans l'optique de... du tableau de Simard-  
5           Beaudry?

6           R. Ce tableau-là, encore une fois, je me prononce pas  
7           là-dessus, là.

8           Q. **[405]** Je vous comprends.

9           R. Mais, corruption, collusion, ce sont des actes  
10          criminels, donc évidemment ça fait... ça fait  
11          partie du fameux bouclier auquel... lequel il faut  
12          dresser pour dresser cette barrière-là afin que...  
13          que des entreprises au passé douteux, malhonnêtes  
14          ne fassent pas affaire avec des institutions...

15          Q. **[406]** Comme...

16          R. ... financières.

17          Q. **[407]** Comme l'infiltration des Hells et du crime  
18          organisé dans une entreprise qui était jusque-là  
19          légitime, quant à moi, ça devient un risque amoral  
20          et le Fonds ne devrait pas toucher à ces... à ces  
21          entreprises-là. Êtes-vous d'accord avec moi?

22          R. On est tout à fait d'accord.

23          Q. **[408]** O.K.

24          R. Tout à fait d'accord.

25          Q. **[409]** J'achève. Dans l'exposé qui a été fait tantôt

1 et une question de maître Hamel aussi, il a été  
2 question de différents présidents du conseil  
3 d'administration du Fonds. Il y en a eu des  
4 présidents qui étaient indépendants de la FTQ  
5 Construction. Je pense, entre autres, à monsieur  
6 Blanchet, Claude Blanchet. Je pense à l'ancien  
7 ministre...

8 R. Pardon, Monsieur...

9 Q. **[410]** ... Raymond Bachand.

10 (12:42:51)

11 Me ANDRÉ RYAN :

12 Je m'excuse, Madame la Commissaire, il y a  
13 confusion des genres ici, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon. Là, Maître... Maître Ryan, je vous ai laissé  
16 aller, là, depuis le début, mais à ce que je sache,  
17 ce témoin-là n'est pas représenté par avocat. Vous,  
18 vous êtes une partie et vous représentez le Fonds  
19 qui est une entité juridique différente. Alors,  
20 vous ne pouvez pas vous lever à tout bout de champ  
21 pour... pour représenter monsieur Morin, vous ne le  
22 représentez pas. Monsieur Morin n'est pas une  
23 partie, il est un témoin.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Mais dans... dans sa question, Madame la

1           Présidente, monsieur... mon confrère...

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Je pense que vous n'avez pas compris ce que je  
4           viens de vous dire.

5           Me ANDRÉ RYAN :

6           Oui, mais vous ne pouvez pas...

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Vous ne pouvez pas vous lever.

9           Me ANDRÉ RYAN :

10          Non, mais...

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Vous ne représentez pas le témoin.

13          Me ANDRÉ RYAN :

14          Moi, ma compréhension, c'est que j'ai des droits  
15          ici dont celui de m'objecter à une question qui  
16          contient des informations inexactes.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Non. Non. De toute façon, si vous étiez son avocat,  
19          vous pourriez vous objecter. Et si vous vous  
20          objectiez, ce serait simplement qu'en vertu d'un  
21          droit fondamental qui ne serait pas respecté.

22          Me ANDRÉ RYAN :

23          Bon. Écoutez, je vais me rasseoir, mais je vais  
24          quand même signaler une chose. Notre compréhension  
25          est à l'effet que comme avocat du Fonds de



1 solidarité, nous représentons les intérêts des  
2 témoins qui représentent le Fonds de solidarité.  
3 Bien, c'est notre compréhension.

4 Me DENIS HOULE :

5 Je pense que... je pense que ma question n'est pas  
6 illégale du tout. Et de toute façon, je pense que  
7 le témoin, monsieur Morin, est capable de se  
8 défendre, hein! C'est un premier vice-président.

9 Q. **[411]** Vous avez de l'expérience. Alors, simplement  
10 un nouveau commentaire, c'est le dernier sujet que  
11 j'aborde avec vous, je pense en tout cas. Alors, il  
12 y a eu des présidents du comité exécutif et du  
13 conseil d'administration qui étaient indépendants  
14 de la FTQ Construction. Alors, monsieur Claude  
15 Blanchet, vous êtes d'accord avec moi?

16 R. Pardon, Monsieur... Maître Houle.

17 Q. **[412]** Oui.

18 R. Monsieur Blanchet était président du Fonds de  
19 solidarité.

20 Q. **[413]** Du Fonds de... Oui. O.K.

21 R. Il n'était pas... il n'était pas président du  
22 conseil d'administration.

23 Q. **[414]** O.K.

24 R. Il y a une distinction importante à faire ici.

25 Q. **[415]** Parfait. Quel est le rôle du président

1           justement par rapport au président du conseil  
2           d'administration? C'est un monsieur Bolduc qui est  
3           là actuellement?

4           R. Oui. Alors, le rôle d'un président, comme toute  
5           société, est de voir aux affaires de la société, sa  
6           planification stratégique, à ses opérations. Le  
7           rôle d'un président d'un conseil d'administration  
8           est plus un rôle de gardien de la philosophie de...  
9           le gardien de... du plan d'affaires à long terme.

10          Q. **[416]** O.K. Est-ce que le président du Fonds assiste  
11          aux assemblées du comité exécutif et du conseil  
12          d'administration?

13          R. Le président du Fonds? Oui, bien sûr.

14          Q. **[417]** O.K. Alors, Claude Blanchet, président du  
15          Fonds, c'est ça?

16          R. Oui.

17          Q. **[418]** Raymond Bachand?

18          R. Président du Fonds.

19          Q. **[419]** O.K.

20          R. Ex-président du Fonds.

21          Q. **[420]** Ex-président du Fonds, il a été ministre  
22          après. O.K. Alors, quand on pense à... les  
23          personnes qui viennent de la FTQ Construction,  
24          alors monsieur Louis Laberge.

25          R. Monsieur Laberge n'était pas issu de la FTQ

1 Construction. Monsieur Laberge était issu de AIM  
2 quelque chose. Je ne suis pas un spécialiste, là,  
3 mais le Syndicat des machinistes.

4 Q. **[421]** Ah! Local.

5 R. Il était à...

6 Q. **[422]** Local.

7 R. Il était à Air Canada, employé de Air Canada, si  
8 mes souvenirs sont bons.

9 Q. **[423]** Est-ce que c'était pendant votre vice-  
10 présidence ou c'est avant?

11 R. Non, c'est avant.

12 Q. **[424]** C'est avant. Mais, c'est en... c'était  
13 pendant que vous étiez, depuis mil neuf cent  
14 quatre-vingt-neuf (1989), au Fonds.

15 R. J'étais... j'étais... j'ai eu... oui, j'ai eu la  
16 possibilité d'être au Fonds de solidarité alors que  
17 monsieur Laberge était encore président du conseil  
18 d'administration.

19 Q. **[425]** Alors, monsieur Arsenault, lui, président du  
20 Fonds...

21 R. Monsieur Arsenault...

22 Q. **[426]** ... du conseil d'administration.

23 R. ... est président du conseil d'administration.

24 Q. **[427]** Et président de la FTQ...

25 R. Et monsieur.. Président de la FTQ, et monsieur

1           Arsenault est issu du Syndicat des métallos.

2           Q. **[428]** Et le dernier auquel je pense, c'est monsieur  
3           Henri Massé...

4           R. Oui.

5           Q. **[429]** ... en deux mille six (2006), c'est lorsque  
6           vous devenez vice-président. Alors, monsieur Henri  
7           Massé était de la FTQ Construction?

8           R. Non.

9           Q. **[430]** Non?

10          R. Monsieur Massé était issu du...

11          Q. **[431]** Un autre local.

12          R. Syndicat canadien de la fonction publique, si je ne  
13          me trompe pas.

14          Q. **[432]** Qui est relié à la FTQ.

15          R. Bien sûr.

16          Q. **[433]** C'est sûr, hein.

17          R. Bien sûr.

18          Q. **[434]** Est-ce que dans les dispositions de l'article  
19          4 de la loi constitutive il est question de  
20          remplacement périodique des présidents? Président  
21          de la FTQ, du Fonds de solidarité, président du  
22          comité exécutif, président du conseil  
23          d'administration, est-ce qu'il y a une disposition  
24          qui prévoit une limite de temps de présidence,  
25          comme on le voit dans certaines institutions,

1 certaines organisations politiques, ou c'est nommé  
2 à vie?

3 R. Je l'ignore.

4 Q. **[435]** Il n'y en a pas de disposition,  
5 effectivement, hein?

6 R. Je l'ignore.

7 Q. **[436]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Alors comme il est midi quarante-sept  
10 (12 h 47), nous allons reprendre à deux heures  
11 trente (14 h 30).

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, je comprends que le témoin  
14 est libéré?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que des parties ont des questions pour le  
17 témoin? Moi, j'ai compris qu'il n'y en avait pas,  
18 c'est pour ça que j'ai laissé aller...

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Je posais la question, je voulais être certain.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... c'est pour ça que j'ai laissé aller jusqu'à  
23 cette heure, pour pouvoir libérer monsieur Morin.

24 R. Merci beaucoup.

25 Q. **[437]** Alors, merci... merci beaucoup, Monsieur

1 Morin.

2 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bonjour, Maître Gallant.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, bon après-midi, Madame la Présidente,

11 Monsieur Lachance.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Voulez-vous vous lever pour l'assermentation, s'il

14 vous plaît.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16e) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 BENOIT RINGUETTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DENIS GALLANT :

11 Alors, Madame la Présidente, juste avant que je  
12 commence à interroger monsieur Ringuette, je veux  
13 juste vous faire une brève allocution. À savoir que  
14 nous allons commencer à vous faire la démonstration  
15 d'un dossier qui s'appelle le dossier Carboneutre  
16 ou Énergie Carboneutre, toujours dans le cadre des  
17 stratagèmes possibles et de la possible  
18 infiltration du crime organisé dans l'industrie de  
19 la construction.

20 Donc, le dossier Carboneutre est un exemple  
21 qu'on a choisi de présenter à la Commission.

22 Monsieur Ringuette, qui va être mon premier témoin  
23 - il y a trois témoins qui vont s'échelonner là de  
24 cet après-midi à demain après-midi concernant ce  
25 dossier-là. Monsieur Ringuette est le cofondateur

1 de la compagnie Énergie Carboneutre, en a été le  
2 principal actionnaire pendant une période de temps  
3 et, de par le témoignage de monsieur Ringuette,  
4 vous allez voir que des personnes connues gravitant  
5 autour du crime organisé ont... ont infiltré la  
6 compagnie de monsieur Ringuette. Alors, c'est son  
7 témoignage cet après-midi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 (14:33:37)

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Avec plaisir.

13 Q. **[438]** Alors, monsieur est assermenté. Alors, bon  
14 après-midi, Monsieur Ringuette. Monsieur Ringuette,  
15 avant qu'on aille tout de suite dans les détails,  
16 comme on fait avec chacun des témoins, peut-être  
17 nous faire un bref résumé de votre parcours  
18 professionnel. Je pense que vous êtes... vous êtes  
19 ingénieur de formation.

20 R. Oui. Bien, à l'origine, j'étais technicien.

21 Q. **[439]** Oui.

22 R. J'ai réétudié, j'ai retourné à l'université à  
23 Québec en génie civil en quatre-vingt-dix (90), de  
24 quatre-vingt-dix (90) à quatre-vingt-treize (93),  
25 donc formation fast track là.



1 Q. **[440]** Je vais vous demander de parler un peu plus  
2 fort et de vous adresser...

3 R. Pardon.

4 Q. **[441]** Je vous pose des questions, mais de vous  
5 adresser aux commissaires.

6 R. Je vais m'habituer.

7 Q. **[442]** Parfait.

8 R. Donc, comme je disais, j'ai... je me suis inscrit à  
9 l'université en quatre-vingt-dix (90), de quatre-  
10 vingt-dix (90) à décembre quatre-vingt-treize (93),  
11 j'ai fait mon génie civil. Après, j'ai travaillé en  
12 génie civil principalement en environnement  
13 géotechnique pour plusieurs compagnies dont les  
14 deux dernières, pour résumer, c'était Golder  
15 Associés pendant cinq ans, et la dernière  
16 compagnie a été Dessau Soprin comme chargé de  
17 projet et directeur d'un département de  
18 restauration in situ, c'est en environnement, c'est  
19 la restauration sans excavation.

20 Q. **[443]** D'accord.

21 R. Donc, ça RÉSUME...

22 Q. **[444]** Donc, vous, je comprends votre... votre  
23 majeure, si on peut... on peut s'exprimer ainsi,  
24 c'est l'environnement. Votre dada, c'est  
25 l'environnement.

1 R. Tout à fait. Donc, c'est...

2 Q. **[445]** Tout à fait. Et chez Dessau, c'est ce...  
3 c'est ce que vous vous employez à faire.

4 R. Oui. Chez Dessau, j'ai créé à la fin, bien les  
5 trois dernières années, un département de  
6 restauration in situ, ce qui est assez pointu,  
7 c'est-à-dire qu'on restaure les sols sans les  
8 excaver. Donc, c'est des techniques, pompes,  
9 systèmes d'injection et d'extraction. C'est  
10 principalement à partir de ces systèmes-là qu'il  
11 m'a permis de créer la compagnie après. Donc, c'est  
12 vraiment très pointu. Nos clients étaient  
13 principalement des industriels, pétrolières,  
14 compagnies ferroviaires, quelques fois Hydro-  
15 Québec, mais jamais dans le public.

16 Q. **[446]** Et Dessau, vous avez... vous avez occupé  
17 votre emploi là de quelle année à quelle année?

18 R. À la naissance de U One, donc en quatre-vingt-dix-  
19 neuf (99), de quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux  
20 mille cinq (2005), six ans là, je pense.

21 Q. **[447]** Parfait. Avant de fonder votre propre  
22 compagnie qui est Énergie Carboneutre, est-ce que  
23 vous avez... vous avez inventé un procédé ou vous  
24 avez eu de bonnes idées pour faire de la  
25 décontamination de sol?

1 R. Bien, « inventé », dans le domaine, on n'invente  
2 rien là.

3 Q. **[448]** O.K.

4 R. Tout a déjà été fait, donc c'est... c'est  
5 simplement la réutilisation de procédés qui  
6 existent, pour rester humble. L'invention en tant  
7 que telle qui était venue... qui est venue par la  
8 suite, c'est surtout la méthode, donc vraiment  
9 pratico pratique, comment faire pour que ce soit  
10 facile pour des équipements lourds, de rentrer dans  
11 des cellules de traitement. C'est principalement le  
12 noyau de l'invention qui a suivi.

13 Pour ce qui est des technologies que  
14 j'appliquais chez Dessau, c'est des choses qui  
15 viennent principalement de l'armée américaine qui  
16 ont été développées dans les années soixante-dix  
17 (70), quatre-vingts (80) qu'on a récupéré ici,  
18 qu'on a amélioré parce que ça évolue avec les  
19 années. Et c'est l'application de technologies  
20 existantes principalement.

21 Q. **[449]** C'est évident qu'on va passer par des termes  
22 un petit peu plus techniques.

23 R. Oui.

24 Q. **[450]** Je vais profiter de l'occasion pour les  
25 vulgariser là pour les besoins du public et des

1 commissaires. Mais, nous faisons une enquête dans  
2 l'industrie de la construction. Ce qu'on sait,  
3 c'est que les compagnies de construction,  
4 généralement pour construire, excavent, remblaient,  
5 et caetera, et il y a des terres qui ne sont pas  
6 contaminées, peu contaminées et très contaminées.  
7 Ça fait partie du décor dans l'industrie de la  
8 construction. Est-ce qu'on s'entend là-dessus?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[451]** Tout à fait.

11 R. Des promoteurs surtout.

12 Q. **[452]** C'est ça, justement.

13 R. Oui.

14 Q. **[453]** Autant dans le public que dans le privé.

15 R. Surtout dans le privé.

16 Q. **[454]** Surtout dans le privé.

17 R. Oui. En fin de compte, si je peux essayer de  
18 résumer un peu comment ça fonctionne. Au Québec, on  
19 a des critères depuis... on a la Loi 72 depuis deux  
20 mil... deux mille neuf (2009), je pense. Mais, les  
21 critères, ça fonctionne les critères A, B, C pour  
22 simple. Le C, c'est le critère qu'on dit  
23 commercial, c'est-à-dire lorsque les sols sont  
24 contaminés au-delà du critère C, il y a une  
25 obligation réglementaire de traiter si vous voulez

1 construire du commercial ou du résidentiel. Si vous  
2 êtes dans la famille B-C, je veux dire, entre B et  
3 C, vous n'êtes pas obligé de décontaminer si vous  
4 faites du commercial, par contre, vous êtes obligé  
5 de décontaminer si vous faites du résidentiel.

6 L'obligation, on s'entend là, c'est... c'est une  
7 obligation si vous construisez. Si vous êtes  
8 propriétaire d'un terrain, vous n'avez pas  
9 d'obligation s'il n'y a pas de migration hors site.  
10 Je ne veux pas entrer trop dans le détail, mais en  
11 résumé, c'est ça. Le critère A, c'est ce qu'on  
12 appelle le bruit de fond.

13 Q. **[455]** D'ailleurs, c'est pour ça que c'est  
14 important, avec quelques questions que je vais vous  
15 poser là.

16 R. Oui, je vais essayer d'être plus clair.

17 Q. **[456]** C'est-à-dire...

18 R. Donc...

19 Q. **[457]** ...si on part, il y a trois catégories, même  
20 peut-être quatre, on en parlera tantôt.

21 R. Oui, le D là qu'on appelle.

22 Q. **[458]** La première catégorie, c'est A, c'est comme  
23 des terres agricoles.

24 R. Oui, c'est le bruit de fond. Pourquoi qu'on  
25 l'appelle le bruit de fond? Parce qu'à Montréal, le

1 bruit de fond est évidemment plus élevé qu'en  
2 campagne à cause de la contamination éolienne. On  
3 peut avoir des métaux qui se sont déposés. Donc,  
4 les bruits de fond sont un peu plus élevés. Donc,  
5 ça varie évidemment de l'endroit géographique du  
6 Québec à l'endroit où vous êtes, les critères  
7 varient.

8 Q. **[459]** O.K. Et ensuite de ça, bien, vous avez ce que  
9 généralement on fait face de plus, ce sont des sols  
10 de critère B ou C, qui proviennent souvent de  
11 milieux commerciaux ou industriels.

12 R. C'est très variable. Le type de contamination qu'on  
13 a en ce moment à Montréal, c'est surtout des  
14 remblais hétérogènes, donc...

15 Q. **[460]** Qui veut dire quoi?

16 R. Ce qui veut dire, c'est un historique très complexe  
17 de... Souvent il y a eu des compagnies ferroviaires  
18 ou autres qui ont utilisé des remblais pour mettre  
19 sous les voies ferrées, un exemple, et ces  
20 remblais, c'étaient des scories. Des scories, c'est  
21 ce qu'on retrouvait anciennement les rejets des  
22 bouilloires. On mettait du charbon et le résultat  
23 qui sortait de ça, on appelle ça des scories,  
24 mélangées à des sols, on se retrouve aujourd'hui  
25 avec des sols contaminés en métaux, mais avec des

1 scories. Donc, c'est principalement qu'on retrouve  
2 aujourd'hui beaucoup de métaux et de HAP lourds  
3 d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, donc  
4 c'est comme une combustion incomplète, c'est pour  
5 ça qu'on appelle ça comme ça. Et l'autre partie,  
6 c'est les hydrocarbures qu'on dit légers et semi-  
7 légers. Ça, c'est...

8 Q. **[461]** Comme le mazout, le diesel.

9 R. Exactement, directement les compagnies pétrolières,  
10 ce qu'on utilise dans nos autos ou chauffer, des  
11 choses comme ça. Donc, c'est deux familles vraiment  
12 distinctes, deux types de contaminant qui ne  
13 voyagent pas de la même façon, sont complètement  
14 indépendants.

15 Les hydrocarbures, c'est principalement des  
16 fuites, c'est-à-dire fuite de réservoir et tout. Ça  
17 s'écoule, ça va jusqu'à la nappe souterraine. Je ne  
18 parle pas trop vite, j'espère? Non, ça va? Qui  
19 s'écoule vers la nappe souterraine, et après peut  
20 migrer. Ça peut aller en profondeur, on ne sait  
21 pas. Tandis que des remblais hétérogènes, c'est en  
22 surface. C'est une problématique de remblai de  
23 surface. On en trouve beaucoup le long du Canal  
24 Lachine, les anciennes aciéries... À Montréal,  
25 actuellement, ce qu'il reste comme terrains

1 contaminés, principalement des remblais  
2 hétérogènes.

3 Q. **[462]** Ce qu'on voit, là, beaucoup, là, à Montréal?  
4 Vous parlez de Montréal, il y a énormément de tours  
5 à condos qui...

6 R. Exact.

7 Q. **[463]** ... se con... des projets domiciliaires qui  
8 se construisent depuis quelques années. Et on sait,  
9 souvent on dit ce sont des anciens sites  
10 industriels.

11 R. Exact.

12 Q. **[464]** Shops Angus était un exemple, et il y a  
13 d'autres... il y a d'autres exemples. Et là on a  
14 affaire, généralement, avec des sols contaminés.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[465]** Bon. Juste pour expliquer aux commissaires  
17 puis au public en général, c'est-à-dire, quand...  
18 quand la destination d'un sol va être modifiée,  
19 qu'est-ce que... qu'est-ce que le ministère de  
20 l'Environnement demande? Comment ça fonctionne?

21 R. Bien, avec la Loi 72, étant donné que les activités  
22 de ce site étaient listées dans la Loi 72, il y a  
23 une obligation. C'est-à-dire, une obligation de  
24 produire une étude, une caractérisation qu'on  
25 appelle dite phase 2. C'est-à-dire, c'est une étude



1 exhaustive, c'est-à-dire qu'on va sur le terrain,  
2 on fait des forages, on fait des test pits, des  
3 tranchées, on prend des échantillons. C'est  
4 exhaustif, c'est... c'est concret.

5 Contrairement à la phase 1, qui est  
6 principalement une étude. On regarde les titres,  
7 des choses comme ça, pour voir s'il y a un  
8 potentiel. Mais lorsqu'on est rendu dans les terres  
9 industrielles, c'est qu'on le sait que c'est  
10 contaminé.

11 Q. **[466]** Oui.

12 R. Donc, on fait une caractérisation exhaustive, qui  
13 suit assez clairement les demandes du ministère. Le  
14 nombre de forages, le nombre... C'est assez... Le  
15 type d'analyse à faire. Donc, c'est... On produit  
16 une étude, une caractérisation. Par la suite, une  
17 fois que la caractérisation est déposée, on dépose  
18 un plan de réhabilitation qui doit être approuvé  
19 par le ministère. Toujours dans la Loi 72.

20 Q. **[467]** O.K.

21 R. Ce plan de réhabilitation est approuvé par le  
22 ministère. Donc on dit, bien, on va excaver, puis  
23 on va disposer des sols à tel endroit, tel endroit.  
24 On va prendre tant d'échantillons, on va  
25 échantillonner les parois de telle façon, les fonds

1 de telle façon. Donc, tout est pré... prédéterminé  
2 à l'avance.

3 Q. **[468]** Puis peut-être juste pour bien comprendre,  
4 puis mettre vraiment, là, se mettre vraiment, là...  
5 avoir le portrait global, l'entrepreneur,  
6 j'imagine, doit faire affaire avec une firme  
7 d'experts pour faire ces...

8 R. On a...

9 Q. **[469]** ... pour faire ces essais-là.

10 R. Pardon.

11 Q. **[470]** Allez-y.

12 R. On n'est même pas encore à l'entrepreneur.

13 Q. **[471]** O.K.

14 R. À cette étape-là, on est encore au promoteur.

15 Q. **[472]** Vous êtes encore... O.K. Vous êtes au  
16 promoteur.

17 R. Le promoteur, le propriétaire du terrain, en fin de  
18 compte...

19 Q. **[473]** Oui. O.K. Parfait.

20 R. ... lui il est pris avec ça.

21 Q. **[474]** Parfait.

22 R. Donc, il ne peut même pas commencer à engager un  
23 entrepreneur tant que son plan de réhabilitation  
24 n'est pas approuvé. Quand il est approuvé, là on  
25 tombe dans le... le monde des entrepreneurs, où

1 est-ce que là, bon, j'ai un problème, voici mon  
2 plan de réhab, comment ça me coûte? Évidemment,  
3 dans ce domaine-là, je vous dirais que jamais  
4 personne ne fait des forfaits, ça fait que c'est  
5 principalement... Ça va être tant la tonne. OK, je  
6 te fais un prix, tant la tonne pour excaver et  
7 disposer tes sols C+, tant la tonne d'excaver et  
8 disposer tes sols B-C. Vous comprenez?

9 Q. **[475]** Puis est-ce qu'on s'entend également que  
10 c'est avantageux pour... pour un promoteur  
11 d'acheter ces terrains-là, qui sont hautement  
12 contaminés, parce qu'il les paie un prix dérisoire?

13 R. Pas... Pas toujours.

14 Q. **[476]** Pas toujours?

15 R. Non non. La Ville a compris, là, je pense. Il y a  
16 beaucoup de terrains qui se vendent quand... Mais,  
17 il faut dire que la valeur a beaucoup monté,  
18 surtout si on regarde Griffintown et tout, là. Je  
19 ne suis pas un spécialiste, mais quelqu'un pourrait  
20 vous répondre que les terrains contaminés ne sont  
21 pas nécessairement donnés. Évidemment, ils sont  
22 moins chers parce qu'il y a des coûts...

23 Q. **[477]** Tout à fait.

24 R. ... mais les... Je pense que les institutions ont  
25 compris qu'il y avait une valeur à ces terrains-là,

1 même contaminés. Ils sont capables d'évaluer,  
2 maintenant, les coûts de décontamination.

3 Q. **[478]** Parfait. Ce qui fait en sorte que là vous  
4 êtes au niveau du promoteur, le promoteur qui veut  
5 changer la destination de son terrain...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[479]** ... ou l'utilité de son terrain, doit  
8 absolument...

9 R. Décontaminer.

10 Q. **[480]** ... décontaminer.

11 R. Bien, pour plusieurs raisons. La principale, c'est  
12 qu'il y a des stationnements souterrains dans  
13 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des cas à  
14 Montréal. Ça fait que, de toute façon, les sols ne  
15 peuvent pas rester là, même s'ils étaient propres.  
16 Donc, il doit les décontami... Il doit enlever les  
17 sols, mais il doit les gérer en conformité avec la  
18 réglementation. Donc, il doit les envoyer dans des  
19 sites autorisés.

20 Q. **[481]** Parfait. Et ce qui vous amène en scène, vous  
21 étiez chez Dessau, vous aviez, à ce moment-là,  
22 commencé à penser à développer cette expertise-là  
23 de décontamination?

24 R. Ah, bien sûr. Je l'avais même proposée à Dessau. Il  
25 y avait eu une première étape de... pour un site

1 qui était plus à Lachine, mais le zonage, il  
2 fallait changer le zonage, et avec la complexité  
3 d'avoir les autorisations, là ça a tombé à l'eau.  
4 Donc, la prochaine étape, c'était de trouver un  
5 site où le zonage était déjà permis, ce que j'ai  
6 trouvé dans l'est de l'île, mais là Dessau ne  
7 voulait plus embarquer. Ils avaient d'autres  
8 problématiques ou d'autres choix. Donc, j'ai quitté  
9 Dessau.

10 Q. **[482]** Et ça, on est quand à peu près? À quel... à  
11 quel moment, à ce moment-là?

12 R. Je dirais deux mille quatre (2004). Deux mille  
13 trois (2003), deux mille quatre (2004), où j'ai  
14 commencé, puis je quittais en deux mille cinq  
15 (2005), ça fait que... En deux mille cinq (2005)  
16 j'ai quitté pour partir ECN, pour fonder ECN. Donc,  
17 on avait déjà trouvé le terrain dans l'est, il  
18 fallait faire l'étude, parce que pour avoir le  
19 droit de mettre une plateforme, ça prend un permis.

20 Q. **[483]** O.K. Mais là vous allez un petit peu trop  
21 vite, parce que...

22 R. Ah bon.

23 Q. **[484]** On va parler de plateforme, on va parler...

24 R. Allez-y.

25 Q. **[485]** ... de cuves, on va parler de plein de

1 choses.

2 R. O.K. Oui.

3 Q. **[486]** Alors, j'ai dû me familiariser pour vous  
4 poser des questions, donc...

5 R. Oui oui oui, allez-y. Je vais y aller doucement.

6 Q. **[487]** ... je vais vous demander d'y répondre,  
7 c'est-à-dire. Alors, à ce moment-là vous aviez une  
8 première idée de peut-être partir à votre compte?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[488]** Exactement, dans la décontamination de  
11 terrains.

12 R. Exact.

13 Q. **[489]** De sols contaminés.

14 R. Exact.

15 Q. **[490]** Parfait. Et peut-être juste terminer, vous  
16 avez dit il y a plusieurs catégories, et plus on  
17 avance, A, B, C, et peut-être D...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[491]** ... plus les... plus ces sols renferment des  
20 contaminants.

21 R. Tout à fait. Bien, des concentrations différentes.

22 Q. **[492]** Parfait.

23 R. Il y a aussi une réglementation en vigueur au  
24 Québec, qui est au-dessus d'un certain critère,  
25 qu'on appelle l'annexe D ou l'autre annexe de la

1 loi, où on y dit qu'il y a une obligation de  
2 traitement. Donc, ce qui est intéressant pour les  
3 centres de traitement. Pour les sols qui sont au-  
4 dessus de C, il n'y a pas vraiment d'obligation, on  
5 peut les enfouir. Certains sites ont le droit de  
6 les enfouir. B-C, on ne les traite pas, c'est trop  
7 complexe. À moins dans l'essence. Dans l'essence,  
8 oui, mais dans la contamination hydrocarbure, on ne  
9 traite pas ça. On ne fait pas de ségrégation.

10 Q. **[493]** O.K. Et est-ce qu'on peut, quand on dit A, B,  
11 C, vous avez parlé tantôt, vous avez été un peu  
12 vite, là, je ne vous ai pas... je ne vous ai pas...  
13 je vous ai... je vous ai laissé aller. Je vous  
14 parlais de A, c'est qu'il n'y a à peu près pas de  
15 polluants, ou il n'y en a pas, c'est peut-être  
16 l'équivalent des terres... des terres agricoles?

17 R. Il n'y a pas d'obligation.

18 Q. **[494]** B-C peut servir à... à un usage industriel ou  
19 commercial, si je ne me trompe pas?

20 R. B-C est toléré... Oui. B-C est toléré sur un usage  
21 commercial. Exact.

22 Q. **[495]** C'est-à-dire... C'est-à-dire pour un commerce  
23 qui décide de faire, je ne sais pas, moi, Les  
24 Galeries d'Anjou...

25 R. Une usine, un commerce. Tout...

1 Q. **[496]** ... ou quoi que ce soit, décide de remettre  
2 un commerce, va excaver, et va avoir besoin de  
3 terre pour remblayer, pourra le faire.

4 R. Bien, pas nécessairement réutiliser du B-C, parce  
5 qu'on ne peut pas remettre du B-C sur un site qui  
6 n'est pas déjà B-C, ça c'est sûr. Mais il ne sera  
7 pas obligé d'excaver ses sols.

8 Q. **[497]** O.K.

9 R. S'il a déjà des sols B-C, il va pouvoir construire.  
10 Dans la mesure où ils sont géotechniquement  
11 faisables, là. Qu'ils sont... Que la capacité  
12 portante le permet.

13 Q. **[498]** O.K. Et vous avez évoqué plus que D. Plus que  
14 D doit être... doit être enfoui.

15 R. Doit être décontaminé, selon la loi.

16 Q. **[499]** Selon la loi.

17 R. Plus de D, obligation de décontamination, sinon il  
18 faut demander une dérogation pour enfouir.

19 Q. **[500]** Parfait. C'est ça, vous avez raison. Donc,  
20 plus que D, c'est, il y a une obliga... la loi  
21 prévoit une obligation de décontaminer...

22 R. Exact.

23 Q. **[501]** ... et si c'est impossible, le ministère va  
24 donner...

25 R. Des dérogations.



1 Q. [502] ... des dérogations pour que ça soit enfoui  
2 dans des sites qui sont très spécifiques, là. On ne  
3 peut pas envoyer ça n'importe où, là.

4 R. Ou partiellement traités, ou... On s'entend.

5 Q. [503] Parfait. O.K. Alors va arriver, là, deux  
6 mille cinq (2005). Vous voulez... Vous voulez  
7 partir votre compagnie, vous soumettez vos plans à  
8 Dessau. Dessau, ce n'est pas, à ce moment-là,  
9 dans... dans leurs priorités, ce qu'on comprend?

10 R. C'est ça. Oui.

11 Q. [504] Bon, parfait. Et là, tantôt vous avez parlé  
12 de plateformes, on va arriver aux cuves, et  
13 caetera. C'était quoi votre idée initiale, quand  
14 vous avez parti ECN, pour décontaminer des sols?

15 R. O.K. Bien, ça... L'idée est encore bonne, l'idée  
16 est très originale. Le but, c'était de traiter les  
17 sols dans un potentiel de réutilisation. Donc, le  
18 traitement des sols devait permettre la  
19 récupération des hydrocarbures présents. Au début,  
20 on s'entend que le traitement visait uniquement les  
21 sols contamination légers, semi-légers, donc les  
22 hydrocarbures, mazout, diesel, essence.

23 Mais dans le cas du mazout et du diesel,  
24 pourquoi que l'origine d'Énergie Carboneutre, c'est  
25 que le traitement devait permettre de volatiliser

1 les hydrocarbures présents dans les sols, les  
2 récupérer sous forme gazeuse, les condenser puis  
3 les récupérer sous forme liquide.

4 Les liquides récupérés, selon les bilans de  
5 masse qu'on avait théoriques, devaient nous  
6 permettre d'alimenter les brûleurs qui chauffaient  
7 l'air, qui permettaient de rehausser la température  
8 des sols, toujours dans un cycle fermé. Donc, on se  
9 retrouvait à avoir l'énergie, récupérer des huiles,  
10 l'énergie nécessaire à faire chauffer l'air. Donc,  
11 on se retrouvait neutre, d'où énergie carbone  
12 neutre, d'où l'origine du nom.

13 C'était génial, parce que ça permettait en  
14 fin de compte d'avoir aucune émission de CO2. On  
15 était, l'énergie provenait principalement du  
16 contaminant. Donc, c'était un assèchement par  
17 volatilisation sous vide. Donc, c'est un procédé  
18 qui existe aux États-Unis, mais qui est rare ici.  
19 Donc, on procédait par extraction sous vide en  
20 chauffant en même temps par la base des sols. Les  
21 sols en se réchauffant, c'est comme lorsque vous  
22 faites sécher votre linge, il y a une  
23 volatilisation. L'eau n'est pas évaporée. On n'est  
24 pas à cent degrés C dehors à l'extérieur. Donc, le  
25 linge se sèche par le mouvement d'air. C'est la

1 même chose pour les sols.

2 Par contre, dans les hydrocarbures, il faut  
3 être un petit peu plus agressif sur la température.  
4 Il faut monter les sols à quarante (40), cinquante  
5 (50) degrés C. Et tous les hydrocarbures dit semi-  
6 légers (mazout, diesel) sont entraînés dans l'air.  
7 En même temps, on assèche les sols. Donc, la beauté  
8 est double. C'est qu'une fois qu'on a fini  
9 d'assécher les sols, on a enlevé les hydrocarbures,  
10 on les a récupérés, et on se retrouve avec une  
11 matrice de sol sèche. Ce qui nous permet de  
12 tamiser. Ce qui nous permet de recréer une deuxième  
13 vie à ces sols.

14 Je m'explique. C'est-à-dire que les sols au  
15 Québec, on a besoin de certains types de sols, de  
16 la pierre, du zéro trois quarts, mettons un  
17 exemple, du gravier concassé, du sable. Mais la  
18 matrice qu'on reçoit, elle est impure pour une  
19 utilisation commerciale. Mais le fait qu'ils sont  
20 sèches nous permet de facilement les tamiser, de  
21 recréer des matériaux de construction qui, au lieu  
22 de payer pour les enfouir, même lorsqu'ils sont  
23 propres, on doit payer pour les enfouir, on ne peut  
24 pas les mettre n'importe où, mais, là, on nous  
25 permet de se faire payer pour les disposer. Donc,

1 l'idée originale, c'était ça. Donc récupérer à tous  
2 les niveaux. Fermer le cycle de vie du produit, de  
3 ne plus avoir d'enfouissement. C'était ça le but  
4 original.

5 Q. **[505]** Une fois qu'on a enlevé les hydrocarbures par  
6 ce procédé-là, O.K., et une fois qu'on aura tamisé  
7 les sols, en termes de masse, vous pouvez récupérer  
8 combien à peu près? Je ne sais pas, moi, trois  
9 quarts, un quart?

10 R. Bien, à l'origine, c'était cent pour cent.

11 Q. **[506]** Cent pour cent?

12 R. Oui, oui. Parce que si on parle de contamination  
13 léger, semi-léger, on retirait jusqu'en bas du  
14 critère A, donc au bruit de fond. On n'avait plus  
15 de trace de contaminant. Dans les cas des légers et  
16 semi-légers. Après, ça dépend de la matrice de sol.  
17 Mais évidemment la pierre, c'est facile. On la  
18 tamise, on la concasse. Le sable, il y a une  
19 famille de sable utilisable, pour le sable à béton,  
20 des choses comme ça, ou du remblai classe A.

21 Pour les particules fines, c'était plus  
22 compliqué, le silt et l'argile. Mais on avait une  
23 option possible de les utiliser dans la tourbe, la  
24 pierre... pas la pierre, mais la matière organique  
25 qu'on utilise sur les gazons, parce que c'est trop

1 humide. Donc, en les utilisant, en les mélangeant  
2 avec ces sols, on se retrouvait avec une matrice  
3 très très bonne pour... Donc, en théorie, on aurait  
4 pu tout réutiliser. En pratique, non, parce que le  
5 marché n'est pas là.

6 Puis on a un autre problème, que je vous  
7 disais, le remblai hétérogène, il y a beaucoup de  
8 déchets. Puis pas nécessairement des déchets qui  
9 sont « ségrégables », c'est-à-dire qu'on pouvait  
10 avoir des morceaux de brique, des morceaux de béton  
11 qui, dès que les gens voient ça, n'en veulent pas.  
12 Donc, on a une problématique associée à la nature  
13 même des sols qu'on avait.

14 Q. **[507]** Donc, on part avec une bonne idée en deux  
15 mille cinq (2005). On est salarié chez Dessau?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[508]** Ce que vous nous parlez de là nécessite, à  
18 mon avis, un gros investissement. Est-ce que vous  
19 avez les ressources pour partir une compagnie et de  
20 vous équiper pour obtenir ce produit-là?

21 R. Ah, moi, non. C'est là qu'Yves Thériault entre en  
22 ligne de compte, parce qu'Yves Thériault avait...  
23 L'entente qu'on avait avec Yves, que j'avais avec  
24 Yves, c'est que, moi, je m'occupais...

25 Q. **[509]** Vous allez trop vite. On va revenir.

1 R. O.K.

2 Q. **[510]** On va revenir. Vous êtes chez Dessau?

3 R. Oui.

4 Q. **[511]** Vous êtes chez Dessau. Vous voulez partir  
5 votre compagnie. On est à, quoi, à la mi deux mille  
6 cinq (2005)?

7 R. Oui, à peu près.

8 Q. **[512]** Mi deux mille cinq (2005). Et dans votre  
9 tête, là, vous voulez partir votre entreprise?

10 R. Oui.

11 Q. **[513]** Ça commençait à germer?

12 R. Oui, oui, parce que je n'y arrivais pas chez  
13 Dessau. Puis j'ai de la misère à mettre les choses  
14 de côté. Il faut que je les fasse.

15 Q. **[514]** Donc, d'où ma prémisse, vous êtes salarié,  
16 probablement pas les reins assez solides pour...

17 R. Bien non.

18 Q. **[515]** ... vous équiper de cette manière-là. Alors,  
19 vous avez évoqué monsieur Yves Thériault. Vous  
20 allez nous dire dans quel contexte vous avez  
21 rencontré monsieur Yves Thériault?

22 R. Toujours chez Dessau, la restauration d'un terrain  
23 à Lachine qui avait...

24 Q. **[516]** Quel terrain c'était?

25 R. L'ancienne Jenkins. C'est une usine qui faisait les

1 valves des bornes-fontaines en bronze ou en... Puis  
2 c'est un terrain qui était considéré comme très  
3 contaminé. Ça faisait presque vingt (20) ou vingt-  
4 cinq (25) ans qu'il était abandonné. Il a été vendu  
5 pour les taxes non payées. Et celui qui l'a acheté,  
6 c'est monsieur Thériault, qui a récupéré le  
7 terrain, mais pas pour les bonnes raisons, parce  
8 qu'il l'avait récupéré pour l'acier, pensant faire  
9 de l'argent avec l'acier des bâtiments.

10 Q. **[517]** Puis à ce moment-là, lui, son rôle... Vous  
11 êtes chez Dessau. Votre rôle par rapport à la  
12 Jenkins, c'était quoi, c'était quoi le mandat de  
13 Dessau?

14 R. Ah, bien, c'est un terrain qu'on avait déjà  
15 caractérisé à l'époque de filiale antérieure à  
16 Dessau. Et, moi, j'avais remarqué que, pour... On  
17 va dans le détail. J'avais remarqué que les  
18 empilements qui étaient sur le terrain, qui étaient  
19 considérés comme déchets dangereux, la loi avait  
20 changé en deux mille quatre (2004), un des  
21 paramètres, c'est souvent comme ça en  
22 environnement, un des paramètres, le critère avait  
23 monté. Donc, ce qui était considéré comme déchets  
24 dangereux était devenu tout à coup déchets  
25 domestiques. Donc, ce qui aurait coûté deux cents

1 dollars (200 \$) la tonne coûtait maintenant vingt  
2 dollars (20 \$) la tonne, vingt-cinq dollars (25 \$)  
3 la tonne. Donc, ce qui n'était pas rentable avant  
4 est devenu intéressant. Et, ça, cet item-là, moi,  
5 je l'avais vu juste parce que je connaissais les  
6 terrains, l'historique des terrains.

7 Q. **[518]** Puis monsieur Thériault, lui, c'est  
8 l'acquéreur, mais il faisait quoi dans la vie à ce  
9 moment-là?

10 R. Bien, il était propriétaire d'un centre de  
11 location.

12 Q. **[519]** Location de quoi?

13 R. D'outils. Dans le coin de Viau. Et il avait une  
14 compagnie de containers. Il était... En tout cas,  
15 il disait qu'il était très intéressé, qu'il avait  
16 de l'argent, il voulait investir. En tout cas, tout  
17 le bla-bla habituel.

18 Q. **[520]** Est-ce que c'est un monsieur qui avait une  
19 certaine expérience en décontamination de sols?

20 R. Non, mais il avait une expérience, qu'il disait, en  
21 compagnies. Il m'avait parlé des compagnies qu'il  
22 avait créées, et tout ça, qu'il avait...

23 Q. **[521]** Comment il vous vend ça? Parce qu'il va  
24 devenir un joueur important, monsieur Thériault,  
25 pour vous, parce que vous allez lui faire confiance



1 à un moment donné?

2 R. Oui.

3 Q. **[522]** Il vous vend quoi, là, comme projet?

4 R. Bien, il me vend l'idée qu'il a les reins assez  
5 solides pour les deux, trois premières années, et  
6 qu'il peut trouver du financement rapide, qu'il  
7 connaît du monde, qu'il est capable d'aller  
8 chercher un bon financement pour implanter le  
9 système.

10 Q. **[523]** À vue de nez, vous, est-ce que vous aviez  
11 fait des projections? Est-ce que vous estimiez un  
12 montant qui devrait être investi pour votre projet?

13 R. Oui, oui, on avait même... On s'est même rencontrés  
14 avec un notaire pour une entente d'actionnaires.  
15 Puis on parlait d'entre deux et cinq millions  
16 (2-5 M\$) qu'il devait apporter pour s'assurer qu'on  
17 parte en business.

18 Q. **[524]** Lui devait apporter deux et cinq millions  
19 (2-5 M\$)?

20 R. Oui.

21 Q. **[525]** Et selon vos estimés, en termes  
22 d'équipements, c'était correct ça ces montants-là  
23 avancés?

24 R. Oui, oui, parce qu'on partait toujours avec l'idée  
25 qu'on aurait reçu des sols. Donc, l'argent aurait

1           rentré en même temps qu'on commençait à construire.

2           Q. **[526]** L'amorce de ces discussions-là, la rencontre  
3           avec le notaire, ça va se faire quand ça?

4           R. Ah, deux mille cinq (2005), je dirais vers la fin  
5           deux mille cinq (2005), les premières discussions  
6           avec le notaire, en même temps que la création de  
7           la compagnie ou peut-être un peu après.

8           Q. **[527]** On va le prendre par étape. On va regarder  
9           les registres d'entreprises donc, ça, ça va vous  
10          donner des dates...

11          R. O.K.

12          Q. **[528]** ... puis à partir de là, j'aurai des  
13          questions à vous poser.

14          R. Pas de problème.

15          Q. **[529]** Alors ce qui va être plus simple, je vais  
16          commencer avec l'annexe 2, Madame Blanchette, qui  
17          est la déclaration d'immatriculation initiale, donc  
18          c'est, déjà vous avez donné le nom de la compagnie,  
19          Énergie Carboneutre.

20          R. Oui.

21          Q. **[530]** Et est-ce que, des, et là, on est au 7811,  
22          boulevard Louis-H. Lafontaine. Ça aussi ça va être  
23          important parce qu'à un moment donné, on va parler  
24          de trois adresses, là, dans le cours de votre  
25          témoignage. Alors...

1 R. Oui.

2 Q. **[531]** ... il y a quoi, il y a déjà un petit bureau  
3 qui est loué là?

4 R. C'est un petit bureau, deux, trois, deux bureaux  
5 fermés et une aire ouverte. Quelque chose de  
6 simple.

7 Q. **[532]** Louis-H. Lafontaine, là, c'est dans l'est de  
8 la Ville...

9 R. Exact.

10 Q. **[533]** ... là, c'est, c'est la 25, là?

11 R. Oui, le long de l'autoroute.

12 Q. **[534]** Le long de l'autoroute 25. Parfait. Et, ce  
13 qu'on comprend, c'est que ça va être déposé le  
14 vingt (20) décembre deux mille cinq (2005) au  
15 Registraire des entreprises?

16 R. Oui.

17 Q. **[535]** Donc, si je vous montre ça, peut-être, juste  
18 nous dire quand est-ce les premières rencontres,  
19 là. Donc, si vous dites, là, au mois de décembre  
20 deux mille cinq (2005), déjà là, vous incorporez  
21 une compagnie?

22 R. Oui.

23 Q. **[536]** Avec, avec Monsieur, Monsieur Thériault?

24 R. Oui.

25 Q. **[537]** Alors, à ma question maintenant, je vous

1           rafraîchis la mémoire, quand est-ce les premières,  
2           les premières rencontres, les ententes  
3           d'actionnariat avec Monsieur Thériault, les...?

4       R. Ah! ça a été fait après la création de la  
5           compagnie.

6       Q. **[538]** Tout à fait?

7       R. Oui, oui, oui, après, parce que, bon, au début, on  
8           avait pas vraiment de, de, d'actifs. On avait pas  
9           encore le, de, le terrain était pas encore acheté.  
10          On discutait pour ça pour le trouver. Mais, ça,  
11          l'actionnariat s'est passé bien après, là. Je  
12          dirais au cours du printemps deux mille six (2006),  
13          là.

14       Q. **[539]** O.K. Je vais ensuite de ça à la deuxième  
15          page. Alors, principales activités de la compagnie  
16          va être la récupération et la décontamination,  
17          exact?

18       R. Oui.

19       Q. **[540]** C'est pour ça que vous l'aviez, vous vous  
20          étiez incorporés, et je vais à la troisième page.  
21          Alors les, les, les, les actionnaires, bon, ce sont  
22          deux fi... deux fiducies familiales dont une qui  
23          est Benoît Ringuette, j'imagine la vôtre...

24       R. Oui, oui.

25       Q. **[541]** ... et celle de, de Monsieur Thériault et

1 Monsieur Thériault sera vice-président et Benoît  
2 Ringuette, vous serez président.

3 R. Oui.

4 Q. **[542]** O.K.? Et, et, est-ce qu'on comprend que  
5 l'entente initiale c'est que vous amenez la  
6 technologie, vous étiez vraiment le, le, le  
7 scientifique si on veut, là, dans, dans, dans  
8 l'histoire et Monsieur Thériault, son seul et  
9 unique rôle c'était d'obtenir du financement?

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[543]** Vous faites un signe avec les doigts, c'est-  
12 à-dire du financement?

13 R. De l'argent.

14 Q. **[544]** Il n'a aucune autre utilité à ce moment-là,  
15 Monsieur Thériault?

16 R. Bien, il, il se, il se portait volontaire  
17 évidemment pour rapporter des sols, donc rencontrer  
18 des, des entrepreneurs. Il était bon pour faire ça  
19 aussi mais, sa principale utilité c'était le  
20 financement.

21 Q. **[545]** Parfait. Je vais tout de suite la coter avant  
22 de l'oublier. Alors...

23 LA GREFFIÈRE :

24 861

25 (14:58:26)

1 Q. [546] 97P-861, merci Madame. Alors ça c'est, dans  
2 le fond, si on la regarde, parce que j'y viendrai,  
3 il sera déposé, j'aurai des questions, là, plus  
4 tard. Vous avez en liasse la déma... la déclaration  
5 initiale de deux mille cinq (2005), vous pouvez  
6 dérouler Madame Blanchette, qui a quatre pages.  
7 Ensuite de ça, on a l'état des renseignements au  
8 Registre des entreprises de deux mille sept (2007)  
9 où est-ce qu'on voit toujours les deux fiducies  
10 familiales comme actionnaires mijo... comme  
11 actionnaires, et Benoît Ringuette et Yves Thériault  
12 à titre de président et vice-président. Vous avez  
13 ensuite de ça la déclaration annuelle de deux mille  
14 huit (2008) où est-ce qu'il y a rien de changé dans  
15 les livres, là, puis on en parlera, on en parlera  
16 plus tard mais il va y avoir des changements  
17 éventuellement. Vous allez quelques pages et vous  
18 avez le dernier document qui est la déclaration  
19 annuelle pour deux mille neuf (2009); également on  
20 a toujours les mêmes fiducies familiales qui sont  
21 actionnaires et les administrateurs sont toujours  
22 Benoît Ringuette et Yves Thériault. Exact?

23

24 97P-861 : Déclaration d'immatriculation et  
25 déclarations annuelles d'énergie



1 Q. [548] Je vais être un petit peu en avance, là, mais  
2 on va y revenir, là. C'est quoi, peut-être juste  
3 nous expliquer pourquoi il y a une différence, là.  
4 Quand on regarde les déclarations annuelles dans  
5 lesquelles vous êtes là aux livres jusqu'en deux  
6 mille neuf (2009) et quand on, on sort vraiment  
7 cette année un Registre des entreprises, vous êtes  
8 plus là à partir de deux mille six (2006).

9 R. Oui.

10 Q. [549] Peut-être juste nous expliquer un peu ce qui  
11 s'est passé.

12 R. C'est une longue histoire. Je vais essayer de faire  
13 ça le plus...

14 Q. [550] Je reviendrai après, là, après ça.

15 R. Si j'oublie des choses. Après qu'on a commencé à  
16 partir les travaux de, la mise en place de la  
17 plate-forme, on est au début deux mille six (2006).  
18 On a commencé le drainage avec un entrepreneur et  
19 tout. Le financement était dur à arriver. En  
20 d'autres mots, il arrivait pas, pour être simple.

21 Donc, Yves avait de la misère à apporter  
22 l'argent qui était prévu. Ça fait que, on avait  
23 aussi nos compétiteurs qui nous po... déposaient  
24 des, des injonctions pour qu'on arrête de faire ce  
25 qu'on faisait, parce qu'ils aimaient pas ce qu'on



1           faisait. Et à la fin novembre, j'ai décidé, quand  
2           je voyais la lutte...

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[551]** Ou parce qu'ils aimaient trop ce que vous  
5           faisiez?

6           R. Pardon?

7           Q. **[552]** Ou parce qu'ils aimaient trop ce que vous  
8           faisiez.

9           R. Oui, peut-être, je le sais pas. Je vous laisse le  
10          soin de... La, donc, à la fin novembre, par contre  
11          moi j'étais mal à l'aise avec la façon que Yves  
12          abordait le, le financement de la compagnie puis  
13          avec l'ensemble des choses, c'est pas ça que  
14          j'avais vu, que je m'attendais. Ça fait que j'ai  
15          dit à Yves, puis lui ça l'arrangeait aussi, j'ai  
16          dit, Yves, garde la compagnie, tu sais, on se fait  
17          une entente. Tu deviens actionnaire principal, tu  
18          gères les choses pour le financement, parce que  
19          c'... t'es, t'es dans ton monde, puis bon, si tu le  
20          vends, tu me donnes cinquante pour cent (50 %) puis  
21          par année, on aura un, une répartition des profits  
22          si t'en as.

23                    Donc, il dit, c'est super, c'est bien, ça  
24          va être plus simple pour toi, t'inquiètes pas. Ça  
25          fait que le vingt-huit (28) novembre, ça a été

1 rempli à l'amiable entre nous et en présence de  
2 Roger Grégoire, le, le, la personne qui s'occupe,  
3 financier de Yves. Ça a été rempli, j'ai rempli  
4 comme quoi je démissionnais puis c'était Roger  
5 Grégoire qui devait l'envoyer au Registre, ce que  
6 j'ai appris qu'il avait jamais fait après.

7           Donc à partir du, fin novembre, j'étais  
8 plus en charge de la compagnie. Par contre, il y  
9 avait des clauses comme quoi que Yves Thériault  
10 s'engageait à m'exonérer de toute signature  
11 personnelle que j'avais fait. Parce que, un des  
12 prêts, un prêt personnel pour l'achat, pardon,  
13 l'achat de, du terrain, j'avais endossé parce que,  
14 sinon on aurait pas pu avoir...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[553]** Justement, puis je vais y aller là-dessus,  
17 mais c'est vraiment pour expliquer les documents.  
18 Donc, ce que je comprends...

19 R. Donc, c'est ce qui explique... Il y avait une  
20 entente entre Yves Thériault et moi à partir du, du  
21 vingt-huit (28) novembre qui cédait la compagnie à  
22 Yves Thériault, la gestion de la compagnie à Yves  
23 Thériault.

24 Q. **[554]** Et vous pensiez que les documents, les  
25 documents allaient être envoyés et, et que au

1           Registraire des entreprises, que tout allait être  
2           légitimé et que votre nom serait plus là, là?

3           R. Oui, il faut se mettre aussi dans le contexte à  
4           l'époque, en fin novembre, on avait la CSN qui  
5           était, qui était pratiquement assurée de rentrer et  
6           de financer. Donc, on s'apprêtait à passer chez le  
7           notaire pour transférer les titres en même temps  
8           pour pas y aller trois fois. Donc, c'est pour cette  
9           raison-là que, bon, j'ai dit, on va attendre, on va  
10          les tran... on va faire quand on va arriver chez le  
11          notaire. J'aurais dû y aller, je ne l'ai pas fait,  
12          mais en tout cas. Ça a... Ce qui fait que ça a...  
13          ça a tardé, on est... On s'est retrouvé, des années  
14          plus tard, à... que c'est resté comme un flou  
15          juridique, là. C'était écrit, mais ce n'était pas  
16          dans leur registre.

17          Q. **[555]** O.K. Je vais... Je vais aller en avant, je  
18          vais vous poser une question toute simple, parce  
19          que celle-là, ça va être la fin de votre  
20          témoignage, mais juste pour vraiment comprendre.

21          R. Oui.

22          Q. **[556]** Vous avez été exonéré, ça s'est réglé quand,  
23          finalement, que vous avez dit, « Je n'ai plus rien  
24          à faire avec cette compagnie-là? »

25          R. Le neuf (9) août deux mille douze (2012).

1 Q. [557] Donc, c'est assez récent. C'est la... C'est  
2 l'an dernier, là.

3 R. Oui, bien, avec SICN aussi, là. Je veux dire, je me  
4 suis débarrassé de tout ce bon... ce beau monde-là  
5 après une année de... de frais d'avocats - sans  
6 vouloir vous insulter, là - de frais d'avocats  
7 assez lourds. Pour me libérer de ce monde-là, là.

8 Q. [558] Parfait.

9 R. Donc, j'ai signé le neuf (9) août mais je leur ai  
10 laissé la compagnie.

11 Q. [559] Parfait. Donc, je vais revenir en arrière.  
12 Alors, vous vous êtes débarrassé, vous vous êtes  
13 débarrassé de tout ce monde-là, puis on va  
14 commencer à en parler, de tout ce beau monde-là.

15 R. O.K.

16 Q. [560] Alors, vous incorporez la compagnie fin  
17 décembre deux mille cinq (2005). À ce moment-là,  
18 vous avez, comme vous avez dit, un local?

19 R. Hum, hum.

20 Q. [561] Sur... sur Louis-Hippolyte-Lafontaine. Mais  
21 est-ce que je comprends qu'à ce moment-là il n'y a  
22 pas d'usine, il n'y a rien, là?

23 R. On a ciblé le terrain mais il n'y a pas d'usine  
24 encore.

25 Q. [562] O.K. Vous avez ciblé le terrain.

1 R. Oui.

2 Q. **[563]** Sur Louis-H.-Lafontaine, combien de personnes  
3 travaillent là? Est-ce que... Est-ce que ECN a des  
4 employés à ce moment-là?

5 R. À ce moment-là, pas encore, parce que la plateforme  
6 n'est pas vraiment commencée. Il y a juste moi qui  
7 est employé de ECN. C'était dans l'entente avec  
8 Yves Thériault. Et Yves, il a sa... Non, il n'est  
9 pas employé, puis il y avait Roger Grégoire dans  
10 les bureaux.

11 Q. **[564]** O.K. Yves Thériault, lui, à ce que je  
12 comprends, c'est que, il a quand même ses autres  
13 entreprises?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[565]** C'est-à-dire que, ce n'est pas tellement lui  
16 qui est là, sur Louis-H.-Lafontaine?

17 R. Ah non! Il était là tout le temps.

18 Q. **[566]** Il était là tout le temps, oui?

19 R. Ça, oui oui oui oui oui. Il gérait peut-être ses  
20 autres entreprises à partir de ce...

21 Q. **[567]** À partir de Louis-H.-Lafontaine.

22 R. ... ce point de chute, là, mais il était là.

23 Q. **[568]** Vous avez parlé d'un monsieur Grégoire...

24 R. Oui.

25 Q. **[569]** ... qui travaillait pour monsieur Thériault?

1 R. Oui mais lui, je pense qu'il avait d'autre chose  
2 aussi. C'était un de ses clients, je crois. Il  
3 faisait la comptabilité pour lui. C'était un peu  
4 son homme de confiance pour les chiffres, là.

5 Q. **[570]** O.K.

6 R. Roger.

7 Q. **[571]** Ministère de l'Environnement, maintenant.  
8 C'est sûr qu'on a une belle compagnie, c'est  
9 incorporé, tout est beau, et caetera, mais pour  
10 faire ce que vous voulez faire, tantôt, dans mon  
11 préambule, c'était, il faut dire que c'est une  
12 activité qui est réglementée?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[572]** Il vous faut un certificat d'autorisation.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[573]** Qui va s'occuper des démarches pour obtenir,  
17 auprès du ministère du Développement durable et des  
18 Parcs, le certificat d'autorisation?

19 R. Ça a commencé chez Dessau. Donc, à l'époque qu'on  
20 était chez Dessau, j'avais déjà commencé à  
21 enclencher les démarches. La première étape,  
22 c'était évidemment de faire une étude sur le  
23 terrain, pour voir que le terrain était propre.  
24 Donc, c'est demandé dans le certificat  
25 d'autorisation. Vérifier qu'on ne déroge à aucun

1 règlement, toutes les séries d'annexes que...  
2 Vérifier avec la Ville, tout ça, le... les rejets à  
3 l'air, les rejets à l'eau de la Municipalité. Donc,  
4 c'est toutes des étapes à faire qui sont longues.  
5 Le zonage. Il faut s'assurer qu'on rencontre les  
6 exigences du zonage. Donc, c'est pour ça qu'on  
7 avait choisi le terrain, parce que c'est  
8 principalement la... la plus grosse complication,  
9 dans ce cas-ci.

10 Q. **[574]** Puis le terrain va être situé où?

11 R. Ah, il est dans l'est, sur Place Marien. Pas  
12 tellement loin de notre compétiteur. Donc, c'est...  
13 Je l'ai ciblé pour ça.

14 Q. **[575]** On va en parler, de votre compétiteur,  
15 tantôt. Peut-être juste...

16 R. Je l'ai ciblé pour ça, parce que le zonage était  
17 déjà toléré.

18 Q. **[576]** Quel...

19 R. Était permis.

20 Q. **[577]** Quel est le nom du compétiteur qui est à côté  
21 ou en face?

22 R. Solution Eau Air Sol.

23 Q. **[578]** Parfait. Alors, qui fait également de la  
24 décontamination de terrains?

25 R. Qui fait du biotraitement.

1 Q. **[579]** C'est quoi la différence entre du  
2 biotraitement puis ce que vous vouliez faire?

3 R. Bien, ils décontaminent à l'aide de... d'activités  
4 bactériennes, de bibittes. Donc, des bactéries dans  
5 le sol mangent, présumément, la contamination, avec  
6 un ajout d'air, et... Ils seraient mieux placés que  
7 moi pour en parler, là, mais...

8 Q. **[580]** Non mais peut-être juste qu'on ait...

9 R. En d'autres mots, c'est une technologie qui existe  
10 déjà depuis trente (30) ans au moins, et qui  
11 prin... qui consiste à réduire la contamination par  
12 donner de l'oxygène, de l'eau à l'activité  
13 bactérienne, pour que l'activité bactérienne  
14 dégrade la contamination. C'est un processus  
15 efficace, mais relativement long. Et pas très  
16 efficace en hiver, on s'entend, puis dans des  
17 conditions très bien contrôlées. C'est vivant, là.  
18 C'est une activité bactérienne.

19 Q. **[581]** Parfait. Vous dites vous êtes encore chez  
20 Dessau, mais vous êtes chez Dessau, et déjà vous  
21 commencez à plancher pour votre certificat  
22 d'autorisation.

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[582]** Du ministère du Développement durable et des  
25 Parcs.



1 R. On comprend que j'avais déjà commencé quand j'avais  
2 fait une demande pour Lachine, le terrain avait...  
3 Donc, j'avais déjà pas mal d'information. Tout le  
4 dossier était pas mal monté, c'était juste  
5 l'endroit qui changeait.

6 Q. **[583]** Parfait. Le terrain est déjà... Le terrain  
7 est déjà localisé. Qui va... Qui va le trouver, le  
8 terrain?

9 R. Moi.

10 Q. **[584]** Sur Place Marien, ça c'est à Pointe-aux-  
11 Trembles, ça? Montréal-Est?

12 R. Montréal-Est. Oui

13 Q. **[585]** Montréal-Est. Alors, et peut-être juste nous  
14 décrire ce terrain-là. Grand terrain, terrain  
15 vague?

16 R. Terrain vague. Il n'y a jamais eu aucune activité  
17 dans ce secteur-là. C'est un terrain qui était  
18 situé près de d'autres usines, pas tellement loin  
19 d'Henri-Bourassa. Comment dire? Oui, c'était un  
20 terrain vague. C'était un des derniers...

21 Q. **[586]** Terrain contaminé?

22 R. ... non contaminés dans l'est.

23 Q. **[587]** Non contaminé?

24 R. Non, c'était encore génial. C'est rare. Il avait...  
25 Il n'était pas contaminé, il était propre.

1 Q. **[588]** O.K. Et ces terrains-là appartenait à qui?  
2 Le savez-vous?

3 R. À monsieur Hornstein. Hornstein.

4 Q. **[589]** O.K. Et monsieur Hornstein demandait combien  
5 pour son terrain?

6 R. De mémoire, près de un million et demi (1,5 M), je  
7 crois, un million quatre (1,4 M).

8 Q. **[590]** Et forcément, à ce moment-là, quand on se  
9 parle, quand vous commencez à regarder ça, là, même  
10 avant l'incorporation, il n'y a personne qui a ça,  
11 un million quatre (1,4 M).

12 R. Bien, je pensais que Yves l'avait. Parce que  
13 c'était dans... Quand on a commencé à négocier avec  
14 Yves, on parlait toujours entre deux (2) et cinq  
15 millions (5 M) d'investissement. Donc, je me suis  
16 dit, bien, il va acheter le terrain, il va avoir  
17 assez d'argent pour partir, puis après, les sols  
18 vont nous faire... Et là la roue va partir. Donc,  
19 je pensais que Yves avait le ter... avait l'argent,  
20 là. Quand on parle, au printemps deux mille six  
21 (2006), là, je pensais encore que Yves avait  
22 l'argent.

23 Q. **[591]** O.K. Votre premier certificat d'autorisation,  
24 Monsieur, va vous être... va être délivré le quinze  
25 (15) mars deux mille six (2006).

1 C'est l'onglet 3, Madame Blanchette, Madame la  
2 Présidente, Monsieur le Commissaire. Et on va le  
3 regarder ensemble. Alors, quinze (15) mars deux  
4 mille six (2006), Monsieur Ringuette. J'ai un livre  
5 pour vous. Ça va être plus simple peut-être qu'à  
6 l'écran.

7 R. Merci.

8 Q. **[592]** Alors, qui va faire les principales démarches  
9 ou les démarches au complet pour obtenir le  
10 certificat d'autorisation?

11 R. Le certificat de... à cette époque-là, c'est moi.

12 Q. **[593]** C'est vous?

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[594]** O.K. Et ce qu'on y indique, c'est  
15 l'aménagement et l'exploitation d'un centre de  
16 traitement de sols contaminés. On parle déjà, donc,  
17 déjà le sept (7) décembre, il y a la demande de  
18 certification, donc même avant l'incorporation...

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[595]** ... d'ECN. Et ce qu'on demande là-dedans,  
21 c'est l'aménagement et l'exploitation d'un centre  
22 de traitement de sols contaminés par des  
23 hydrocarbures pétroliers jusqu'à un maximum de C24,  
24 le procédé de traitement utilisé et la  
25 volatilisation, capacité annuelle de traitement est

1 de cent quatre-vingts mètres cubes (180 m3)...

2 R. Cent quatre-vingt mille.

3 Q. **[596]** Cent quatre-vingt mille mètres cubes  
4 (180 000 m3). Et l'endroit situé est le 8770, place  
5 Marien.

6 R. Oui.

7 Q. **[597]** À ce moment-là, c'est exact de dire que le  
8 quinze (15) mars deux mille six (2006), le terrain,  
9 là, même si vous l'aviez situé, vous le vouliez,  
10 vous n'en étiez pas encore le propriétaire?

11 R. Non, mais il y avait des ententes avec le  
12 propriétaire. On lui avait déjà expliqué que  
13 c'était conditionnel l'achat à l'obtention d'un  
14 certificat. Donc, il était... on était déjà en  
15 négociation avec le propriétaire. On n'a pas tout  
16 investi. Parce que pour déposer ça, ça prenait  
17 l'étude qui avait coûté, je pense, trois cent mille  
18 (300 000 \$), deux cent quelques mille, pour faire  
19 une étude détaillée. J'exagère peut-être sur le  
20 montant. Mais qui fait en sorte qu'on avait déjà  
21 des étapes de faites pour le dépôt de la demande.  
22 Donc, on avait discuté avec le propriétaire qu'il  
23 nous attende, puis il était d'accord. Parce que  
24 j'imagine que son terrain, il dormait dessus, il  
25 attendait de le vendre. Ce n'était pas... Donc, il

1 y avait une entente avec le propriétaire.

2 Q. **[598]** Est-ce que vous aviez déjà accès au terrain à  
3 ce moment-là?

4 R. Bien oui. Bien, pas pour entreposer des sols. On  
5 n'avait pas le droit tant que le certificat n'était  
6 pas approuvé. On avait accès pour faire des études,  
7 mais pas pour commencer à entreposer des sols ou  
8 faire des travaux. Les travaux ont commencé après  
9 que le certificat soit rentré. On a commencé les  
10 travaux même avant d'être propriétaire définitif du  
11 terrain.

12 Q. **[599]** En quoi ça consistait les travaux? J'imagine,  
13 bâtir l'usine?

14 R. Non. Première étape...

15 Q. **[600]** C'était quoi?

16 R. ... c'était le drainage du terrain. Donc, le  
17 drainage, ça sous-entend des regards d'égout pour  
18 drainer les eaux superficielles. Donc, l'asphaltage  
19 aussi. Donc, un bassin qui capte les eaux, parce  
20 que la réglementation municipale nous oblige à  
21 faire de la rétention d'eau. On ne peut pas la  
22 faire sur le terrain parce qu'on a des sols  
23 contaminés. Elles auraient baigné dans les sols.  
24 Donc, il fallait faire un bassin souterrain pour  
25 capter les eaux, puis avoir un contrôle du débit

1 d'eau qui va à l'égout. Puis ce bassin-là, moi, je  
2 voulais l'utiliser d'un point de vue technique pour  
3 refroidir mon gaz - c'est technique, hein - pour  
4 refroidir mon gaz qui revient des sols pour  
5 condenser les hydrocarbures. C'est de l'énergie  
6 gratuite. C'était de l'eau froide qu'on  
7 entreposait. Donc, il n'y avait rien au hasard. On  
8 avait tout pensé à ça.

9 Q. **[601]** Donc, au mois de mars, on vous donne le  
10 certificat. Les travaux vont commencer sur le  
11 terrain. Si je ne m'abuse, le terrain va être  
12 acquis uniquement le vingt-sept (27) juillet deux  
13 mille six (2006). Est-ce que c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[602]** Parfait. On va le regarder ensemble. Je vais  
16 dans un premier temps coter le certificat  
17 d'autorisation du quinze (15) mars deux mille six  
18 (2006). Je précise la date, Madame la Greffière,  
19 parce qu'il va y avoir d'autres certificats  
20 d'autorisation qui vont être déposés. Donc, sous  
21 863.

22

23 97P-863 : Certificat d'autorisation du 15 mars  
24 2006 d'Énergie Carboneutre

25

1 Et si je vais maintenant à l'onglet 5, qui est un  
2 acte de vente devant notaire pour l'immeuble sur la  
3 rue Marien, qui est l'immeuble, on s'entend,  
4 terrain, il n'y a pas de dépendances encore, que je  
5 vais déposer sous 864.

6

7 97P-864 : Vente de terrain à ECN Terrain inc. du  
8 20 juillet 2006

9

10 Et si j'ai bien compris, les deux compagnies à  
11 numéro qui sont 97834 Canada inc. et 97855 Canada  
12 inc., ce sont des compagnies appartenant à monsieur  
13 Hornstein dont vous avez parlé tantôt?

14 R. Oui.

15 Q. **[603]** Parfait. Si je regarde un petit peu plus  
16 loin, je vais à la page... C'est un peu long comme  
17 acte notarié. Je m'en vais à la page 6, qui est la  
18 page de prix. Et ce que je peux voir, c'est que :

19 La présente est consentie pour en  
20 considération d'une somme de neuf cent  
21 quatre-vingt-treize mille quatre cents  
22 (993 400 \$).

23 Dont l'acquéreur va donner tout de suite quatre  
24 cent cinquante-neuf mille cent sept (459 107 \$). Et  
25 on va sécuriser par hypothèque le montant de cinq

1 cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-  
2 treize (534 293 \$), donc un peu plus que la moitié?

3 R. Une balance de vente, oui.

4 Q. **[604]** Une balance de vente. Je veux juste mettre ça  
5 en parallèle avec un autre document. À un moment  
6 donné, on va arrêter d'en déposer des documents, on  
7 va se parler, mais on en a besoin de ces documents-  
8 là. On va aller à l'onglet 15, qui est le registre  
9 des immeubles de la Ville de Montréal. Donc, ce que  
10 je vais déposer sous 865, pour ne pas l'oublier.

11

12 97P-865 : Index des immeubles d'ECN Terrain inc.  
13 au 9 septembre 2013

14

15 Et je regarde les activités alentour de l'immeuble.  
16 J'ai juste avant la vente des compagnies de  
17 monsieur Hornstein à Énergie Carboneutre, j'ai une  
18 hypothèque qui est consentie sur le terrain.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[605]** ... des compagnies 9110-0147 Québec inc.,  
21 donc pas les mêmes compagnies de monsieur  
22 Hornstein, et la compagnie 140852 Canada inc. et  
23 qui est le créancier pour une hypothèque de un  
24 million cinq cent mille (1,5 M\$) et le débiteur  
25 sera ECN Terrain. Juste avant, ECN Terrain, Énergie



1           Carboneutre, c'est la même chose, là. Il y a deux  
2           compagnies qui ont été créées...

3           R. Tout à fait.

4           Q. **[606]** ... et notamment, Énergie Carboneutre, c'est  
5           vraiment la compagnie qui va gérer tout ce qui est  
6           traitement de sol...

7           R. Opérations.

8           Q. **[607]** Opérations, et la compagnie ECN Terrain,  
9           c'est vraiment pour gérer la bâtisse, les  
10          immeubles, et caetera.

11          R. Oui.

12          Q. **[608]** Je ne me trompe pas quand je dis ça?  
13          Effectivement.

14          R. Non, non, non. C'est exact.

15          Q. **[609]** Alors, vous avez une hypothèque qui est  
16          consentie d'une compagnie à numéro à votre  
17          compagnie à l'époque, qui est ECN Terrain, avant la  
18          vente officielle par monsieur Hornstein qui va  
19          céder... qui va avoir lieu le vingt-sept (27), le  
20          vingt-sept (27) juillet deux mille six (2006).

21          R. Hum, hum.

22          Q. **[610]** Et ensuite de ça, vous avez, le vingt-huit  
23          (28) juillet deux mille six (2006), vous avez la  
24          vente en tant que telle dont on a vu tantôt, là.

25          R. Hum, hum.

1 Q. **[611]** C'est inscrit à l'Index des immeubles le  
2 lendemain, pour neuf cent quatre-vingt-treize mille  
3 quatre cents (993 400 \$). Dans un premier temps,  
4 qui est derrière 9110-0147 Québec inc.?

5 R. C'est un prêteur privé que Yves Thériault avait  
6 trouvé, qui s'appelle Jean-Louis St-Onge. C'est le  
7 seul qu'il avait réussi à trouver qui était prêt à  
8 passer cet argent-là pour l'achat du terrain.

9 Q. **[612]** Jean-Louis St-Onge prête un million cinq cent  
10 mille (1,5 M\$) à Yves Thériault et Benoît  
11 Ringuette?

12 R. Un million (1 M\$).

13 Q. **[613]** Un million (1 M\$)?

14 R. Oui. Il avait déposé une hypothèque de un million  
15 cinq cent mille (1,5 M\$) mais il y avait un million  
16 (1 M\$), je pense, de prêt.

17 Q. **[614]** O.K. Bon, donc, vous allez nous l'expliquer,  
18 c'est-à-dire, première des choses, qui est monsieur  
19 St-Onge? Qui est ce prêteur privé là, selon vous?

20 R. Bien, je l'avais jamais vu avant. C'est Yves  
21 Thériault qui me l'a présenté. Il faut dire que ce  
22 qu'on, ce qu'on sait pas c'est qu'il y a eu  
23 plusieurs mois de recherche d'argent, de fonds, de  
24 rencontres de toutes sortes, infructueuses, et Yves  
25 est arrivé avec ce prêteur-là, parce qu'on était un

1           peu minuit moins une concernant le terrain. On  
2           avait le permis, on avait tout. On était en fin de  
3           compte prêt à opérer. On avait même commencé les  
4           travaux de construction mais on n'avait pas encore  
5           l'argent pour acheter le terrain. Ça fait que, je  
6           pense que Yves Thériault a trouvé ce prêteur-là. Il  
7           pensait pouvoir le rembourser rapidement, je sais  
8           pas, il faudrait lui demander, mais c'est le seul  
9           prêteur qu'il a trouvé. Je l'ai jamais vu avant.  
10          C'est Yves Thériault qui me l'a présenté.

11        Q. **[615]** Vous l'avez rencontré à combien de reprises?

12        R. Ah! avant, et Jean-Louis il posait beaucoup de  
13          questions. Au moins quatre, cinq fois au bureau  
14          pour expliquer la technologie, le projet, tout. Au  
15          moins quatre fois, là, quatre, cinq fois.

16        Q. **[616]** Puis avez-vous fait intervenir monsieur  
17          Hornstein, là? Parce que ce que je comprends de  
18          l'Index aux immeubles, c'est-à-dire c'est qu'il va  
19          hypothéquer, il va... il va grever le terrain d'une  
20          hypothèque dans lequel vous êtes pas propriétaire?

21        R. Honnêtement, la... comment ça a fonctionné, je sais  
22          que ça s'est fait presque un en même temps que  
23          l'autre ou un après l'autre mais pas... Tout, tout  
24          était assez bien ficelé, là. Hornstein avait son  
25          argent peut-être le lendemain. Je sais que ça a été

1           au même bureau que les papiers ont été signés entre  
2           Hornstein et, et nous, et entre St-Onge et nous. Tu  
3           sais, il y a eu plusieurs signatures dans les...  
4           dans les mêmes journées, là.

5           Q. **[617]** O.K.

6           R. Ça fait qu'il était très certainement au courant  
7           mais je vous avoue que ça fait un certain temps,  
8           là, de ça.

9           Q. **[618]** Et là, à une dizaine de jours d'intervalle,  
10          vous allez passer, vous allez passer chez le  
11          notaire pour vraiment acquérir le terrain?

12          R. Exact.

13          Q. **[619]** Et il va y avoir une balance de prix de  
14          vente. Il va y avoir une balance de prix de vente  
15          sur le terrain effectivement. Donc, ce que je  
16          comprends, c'est que monsieur Hornstein à ce  
17          moment-là va recevoir effectivement cinq cent mille  
18          dollars (500 000 \$)?

19          R. Oui, oui. Bien sûr. Oui. Oui.

20          Q. **[620]** De l'argent qui est prêté par monsieur  
21          St-Onge?

22          R. Par monsieur St-Onge, oui, oui, tout à fait.

23          Q. **[621]** Le restant du... de l'autre cinq cent mille  
24          (500 000 \$), là, qui... qui, parce que monsieur  
25          St-Onge va prêter à Énergie Carboneutre un million

1 (1 M\$), vous allez faire quoi avec?

2 R. La balance...

3 Q. **[622]** Est-ce que vous allez... Oui, la balance de  
4 l'argent. Est-ce que vous allez commencer à bâtir,  
5 à faire de l'équipement, et caetera?

6 R. Bien, surtout l'entrepreneur pour le drainage.  
7 Probablement qu'Yves a gardé de l'argent pour payer  
8 les débuts de l'entrepreneur pour le drainage,  
9 payer les opérations un peu, les salaires aussi. Il  
10 y avait des salaires à payer. Ça fait qu'il s'est  
11 gardé une partie. Mais dans les détails, ça serait  
12 Yves, là, qui...

13 Q. **[623]** O.K. On va comprendre, on va comprendre de...  
14 et j'irais en détail, là, mais vraiment, on va  
15 comprendre que Énergie Carboneutre va, jusqu'à tant  
16 qu'il y ait un sauveur à un moment donné, qui va  
17 s'appeler Domenico Arcuri...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[624]** ... va être criblée de dettes.

20 R. Une descente aux enfers.

21 Q. **[625]** Une descente aux enfers. Puis je vais faire  
22 un petit tour avec vous du registre aux immeubles,  
23 puis on... on... on y reviendra après ça puis vous  
24 allez nous situer ça de façon chronologique mais...  
25 puis parallèlement, parallèlement à ça, vous avez à

1            négocier avec le ministère pour obtenir tous vos  
2            certificats, puis de négocier également avec des  
3            institutions comme en premier, Fondation, puis  
4            après ça, le Fonds de solidarité du Québec pour  
5            obtenir du financement. Mais je fais un petit tour  
6            avec vous, là, on va... on va le dérouler l'Index  
7            aux immeubles, là, O.K.? Déjà, là, vous avez, vous  
8            avez l'hypothèque de un million cinq cent mille  
9            (1,5 M\$) qui... qui va être grevée par les  
10            compagnies de monsieur...

11          R. St-Onge.

12          Q. **[626]** ... St-Louis...

13          R. St-Onge.

14          Q. **[627]** St-Onge, je m'excuse. Ensuite de ça, vous  
15            allez avoir une balance du prix de vente qui va  
16            être due aux compagnies de monsieur Hornstein.  
17            Ensuite de ça, vous allez déjà commencer, il va y  
18            avoir des inscriptions qui vont être indiquées  
19            comme le vingt-huit (28), je vais à la deuxième  
20            page, plutôt le dix (10) novembre. Dorbec  
21            Excavation...

22          R. Oui.

23          Q. **[628]** ... qui va enregistrer une hypothèque légale  
24            sur... sur l'immeuble de cinq cent quatre-vingt-  
25            trois mille neuf cent trente-deux (583 932 \$).

1 Dorbec, Dorbec Excavation avait fait quoi pour,  
2 pour votre compagnie?

3 R. Le drainage. C'est tout.

4 Q. **[629]** Le drainage?

5 R. L'entrepreneur de drainage et de l'asphalte  
6 initial.

7 Q. **[630]** Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'en octobre  
8 deux mille six (2006), il y a déjà... cet  
9 entrepreneur-là n'est pas payé.

10 R. Pas... bien, il a sûrement été payé en partie, mais  
11 pas en totalité.

12 Q. **[631]** Peut-être une petite question. Est-ce que  
13 pendant ce temps-là, vous avez eu votre certificat  
14 depuis le mois de mars, est-ce qu'il y a des  
15 contrats qui commencent à entrer, de l'argent?

16 R. Il y a un million... il y a un million de sols qui  
17 est rentré en octobre deux mille six (2006), puis  
18 il y a l'injonction de nos amis qui a débarqué en  
19 novembre.

20 Q. **[632]** Eau Air Sol, là, qu'on va parler...

21 R. Solution Eau Air Sol.

22 Q. **[633]** Solution qu'on va parler...

23 R. Ça fait qu'à partir de ce moment-là, bien, ça a été  
24 la visite chez les avocats.

25 Q. **[634]** Je continue ensuite de ça.

1 R. Pardon.

2 Q. **[635]** Là vous avez... vous avez déjà rendu, au mois  
3 de... au mois de février deux mille sept (2007) ce  
4 qui était dû de la balance de prix de vente par  
5 monsieur Hornstein, il y a déjà un préavis de  
6 résolution de la vente d'enregistré sur l'immeuble,  
7 donc il n'a pas été payé.

8 R. Bien non. C'est pas compliqué...

9 Q. **[636]** Et...

10 R. ... personne a été payé.

11 Q. **[637]** Personne a été payé. Ensuite de ça, on en a  
12 un au mois de mai deux mille sept (2007) qui est  
13 Panexpert pour un montant de soixante-seize mille  
14 neuf cent soixante-seize (76 976 \$).

15 R. Juste pour vous remettre un peu dans le contexte...

16 Q. **[638]** Oui, allez-y.

17 R. ... pour simplifier la compréhension. La CSN, à  
18 l'époque, en décembre, était supposée de mettre de  
19 l'argent, le financement. Ce que Yves m'avait  
20 expliqué, c'est que : « O.K. la CSN a rencontré  
21 tout le monde, ils vont payer tout le monde »,  
22 c'est ce qu'il m'a dit. Moi, mon... il était autour  
23 d'une table, puis la CSN dit : « O.K. On va tout  
24 vous payer. » À partir de ce moment-là, on a  
25 enclenché la construction de l'usine, donc c'est-à-



1           dire le centre de traitement, physiquement, la  
2           vraie, le vrai traitement, c'est-à-dire une usine,  
3           un bâtiment avec des pompes et... Bon. Donc,  
4           Panexpert était celui qui a construit le bâtiment,  
5           toujours dans l'optique où la CSN débourserait. Je  
6           présume, c'est pour ça qu'il a enclenché les coûts  
7           de construction.

8           Q. **[639]** Et ils vont faire... ils vont faire un  
9           privilège du constructeur, ils vont faire une  
10          hypothèque légale de construction...

11          R. La CSN n'a pas déboursé.

12          Q. **[640]** ... l'année d'après, au mois de mai.

13          R. C'est ça.

14          Q. **[641]** Ensuite de ça, vous avez, au mois de juin,  
15          Construction de... de Seingalt incorporée,  
16          j'imagine pour les bâtiments également?

17          R. Oui. Mais, je l'avoue, je ne sais plus trop  
18          pourquoi, mais ça doit être une des... un des items  
19          de la construction, là.

20          Q. **[642]** Et vous avez ensuite le... au mois d'août  
21          deux mille sept (2007), DJL.

22          R. Oui.

23          Q. **[643]** DJL. DJL va arriver dans le portrait quand,  
24          puis il va faire quoi, DJL?

25          R. Pour vous remettre dans le contexte. Il faut

1 comprendre que là on a eu la chicane avec nos  
2 compétiteurs, en cour, tout ça. On a perdu une  
3 partie, c'est-à-dire qu'on ne pouvait plus recevoir  
4 de sol. Pour récupérer notre droit, maître Meunier  
5 de Fasken nous a aidés à négocier avec le ministère  
6 de l'Environnement et, pour récupérer notre permis,  
7 on avait trois exigences. La première, ils  
8 n'aimaient pas l'asphalte qu'on avait mis sur le  
9 terrain, il fallait remettre de l'asphalte chaude.  
10 La deuxième, il fallait avoir une usine construite.  
11 Et la troisième, il fallait avoir une capacité de  
12 traitement suffisante, trois choses.

13           Donc, à l'été deux mille sept (2007), il y  
14 a eu comme un règlement avec nos... nos  
15 compétiteurs qui nous poursuivaient et ces trois  
16 choses-là sont ressorties. Donc, DJL faisait partie  
17 de la solution d'une de ces trois choses-là,  
18 l'asphalte. Donc, DJL était... avait été engagée  
19 pour repaver le site, malgré le fait qu'on avait  
20 fait des essais puis qu'on avait démontré qu'on  
21 était aussi étanche que de l'asphalte... l'asphalte  
22 recyclé était aussi étanche que l'asphalte neuf.  
23 Mais ça c'est une autre histoire.

24 Q. **[644]** O.K. Mais, ils ne sont toujours pas payés.

25 R. DJL?

1 Q. **[645]** Oui.

2 R. Non. Mais non. Bien, c'est parce que là c'est  
3 toujours dans le contexte où est-ce que... en tout  
4 cas. Il y avait du financement qui était pour  
5 arriver, là.

6 Q. **[646]** Qui arrivait (inaudible).

7 R. Ça fait que DJL commence les travaux et, à un  
8 moment donné, DJL sort du site. Je ne sais pas  
9 pourquoi, mais il sort du site. Après, j'ai appris  
10 que c'était Mirabeau qui est rentrée sur le site.

11 Q. **[647]** O.K. Mais quand... quand je vous dis, vous ne  
12 savez pas, il sort... il sort du site. Quand je  
13 regarde le neuf (9) octobre deux mille sept (2007),  
14 Construction DJL : « Préavis d'exercice de vente  
15 sous contrôle de justice »...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[648]** ... c'est que... ce qu'on peut présumer,  
18 c'est qu'ils n'ont jamais été payés?

19 R. Bien, probablement. C'est ça. Non, non, nothing.  
20 Puis eux, ils ont fait les travaux probablement en  
21 août. Ils avaient commencé en août puis ça a  
22 arrêté.

23 Q. **[649]** O.K. Ensuite de ça, on va aller à l'autre  
24 page, au quatorze (14) novembre deux mille sept  
25 (2007). Alors, Dorbec toujours qui va faire son

1           action, qui va... qui va poursuivre. Et ensuite de  
2           ça va arriver Mirabeau, Construction Mirabeau,  
3           six... six (6) décembre deux mille sept (2007), qui  
4           va enregistrer une hypothèque légale au montant de  
5           cinq cent soixante et un mille six cent cinquante-  
6           cinq et trente-deux (561 655,32 \$). On verra plus  
7           tard, je continuerai plus tard quand on va être  
8           rendu pour les... les autres créanciers, mais ça,  
9           là, c'est un moment charnière. Mirabeau...

10          R. Oui.

11          Q. **[650]** ... vous êtes au courant que l'entreprise  
12           Construction Mirabeau est dirigée par Domenico  
13           Arcuri.

14          R. À l'automne, non, je l'apprends en décembre.

15          Q. **[651]** Vous l'apprenez en décembre.

16          R. Oui.

17          Q. **[652]** Parfait. Alors, on va parler de monsieur  
18           Arcuri en revenant de la pause, il est trois heures  
19           trente (15 h 30), puis on va commencer avec  
20           monsieur Arcuri, quand est-ce qu'il va apparaître  
21           pour la première fois dans votre entreprise.

22          R. O.K.

23          Q. **[653]** Ça va.

24           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Ringuette, vous êtes sous le même serment.

4 R. Oui, je n'ai pas oublié. Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[654]** Alors, Monsieur Ringuette, juste avant de  
7 parler de monsieur Arcuri, je voudrais juste  
8 revenir... je voudrais juste revenir au début, là,  
9 quand vous avez... monsieur St-Onge vous prête un  
10 million... un million de dollars (1 M\$) et  
11 enregistre une hypothèque de un million point...  
12 point cinq (1,5 M\$). Peut-être juste parce que je  
13 n'ai pas ce contrat-là, malheureusement, peut-être  
14 juste nous parler des termes de ce contrat-là.  
15 C'était quoi que vous deviez rembourser à monsieur  
16 St-Onge? À quel taux d'intérêt? Et est-ce que vous  
17 avez donné des garanties personnelles?

18 R. Ah oui. Oui, oui, c'est sûr.

19 Q. **[655]** Allez-y. Expliquez ça aux Commissaires.

20 R. À l'origine, ça devait être Yves qui signe seul,  
21 mais St-Onge refusait, il voulait que j'endosse  
22 personnel, donc j'ai endossé personnel, donc il a  
23 pris la maison en garantie.

24 Q. **[656]** Votre maison personnelle?

25 R. Oui, oui, ma maison personnelle. Non, non, j'en ai

1           juste une. Et... puis les taux, c'était assez  
2           faramineux, on parlait, de mémoire, de vingt pour  
3           cent (20 %). Donc, c'était... non, non, non,  
4           c'était pas un bon deal, là, c'était... c'était  
5           juste qu'on n'avait pas le choix, de la façon que  
6           je comprenais. Et qu'en parallèle, on travaillait  
7           toujours sur la CSN, rapidement, trouver du  
8           financement pour se débarrasser de ce prêteur privé  
9           là le plus vite possible.

10          Q. **[657]** O.K. Donc, si je comprends bien, monsieur St-  
11           Onge est un prêteur privé trouvé par monsieur  
12           Thériault.

13          R. Thériault.

14          Q. **[658]** Monsieur Thériault, monsieur St-Onge va vous  
15           faire un prêt privé de un million (1 M\$) pour  
16           lequel il va enregistrer une hypothèque sur un  
17           terrain à venir, que ECN Terrain va être  
18           propriétaire pour un million virgule cinq (1,5 M\$).  
19           Et il vous demande...

20          R. De cautionner.

21          Q. **[659]** ... de cautionner.

22          R. Moi et Yves Thériault aussi.

23          Q. **[660]** De cautionner...

24          R. Pardon.

25          Q. **[661]** ... personnellement. Donc, le contrat

1           était... les personnes morales et... Monsieur  
2           Thériault également a cautionné...

3           R. Oui.

4           Q. **[662]** ... de façon individuelle?

5           R. Oui.

6           Q. **[663]** Parfait. Dans l'aventure, est-ce que vous  
7           avez perdu de l'argent? Est-ce que vous avez dû...  
8           vous avez eu besoin d'hypothéquer votre maison  
9           justement pour repayer ces montants-là?

10          R. Ah! Bien, à la négociation finale en deux mille  
11          douze (2012), ça m'a coûté cent quarante mille  
12          (140 000 \$) pour me débarrasser de St-Onge, à part  
13          du quatre-vingt mille (80 000 \$) d'avocats, à part  
14          de l'année de salaire pas payée, les dépenses pas  
15          payées, je suis rendu à quatre cent mille  
16          (400 000 \$), là, je pense, pour... pour perdre la  
17          compagnie.

18          Q. **[664]** Donc, ça vous a coûté quatre cent mille  
19          dollars (400 000 \$).

20          R. En moyenne, trois cent quatre-vingts, quatre cents  
21          (380-400 000 \$), à part des nuits pas de sommeil,  
22          là.

23          Q. **[665]** Parfait. Donc, je reviens. Et c'était quoi  
24          les termes de ce contrat-là? Parce que, comme je  
25          vous dis, je ne l'ai pas. Vous deviez rembourser ce

1           montant-là, c'était quoi le temps? C'était quoi le  
2           terme?

3           R. On a remboursé beaucoup au début. Je me rappelle  
4           que jusqu'en... lorsque les sols ont commencé à  
5           rentrer, on a donné plusieurs dizaines de milliers  
6           de dollars tout de suite au début pour se  
7           débarrasser de St-Onge, des intérêts et du capital.  
8           Donc, je ne sais plus combien, mais on a remboursé  
9           au début... Les termes, bien, il n'y avait pas  
10          vraiment de date limite. Lui, il était mort de rire  
11          avec vingt pour cent (20 %) d'intérêt de toute  
12          façon. Ça fait qu'on payait les intérêts. Puis à un  
13          moment donné, on n'a plus été capable de payer.  
14          Puis là je ne sais pas, c'est Yves qui a négocié  
15          avec Jean-Louis, là. J'étais plus... comme je dis,  
16          à partir de novembre, j'étais plus là, j'étais  
17          toujours responsable, mais à un moment donné les  
18          intérêts ont arrêté parce qu'il a bien vu qu'on  
19          n'était plus capable de payer.

20          Q. **[666]** Ça servait à rien. Et si je reprends, je vais  
21          aller à la pièce... parce que je regarde également  
22          des montants, là, comme à la pièce 864, donc qui  
23          est l'onglet 5, à la page 6. Bon. Là on voit quand  
24          même un taux de... un taux de... de sept pour cent  
25          (7 %) qui est un peu moins pire que vingt pour cent



1 (20 %), mais... un peu, pas mal. Mais, ce qui... ce  
2 qui me rend perplexe, moi, c'est le montant de sept  
3 cent trente-quatre mille (734 000 \$) que vous devez  
4 payer le ou avant le vingt-sept (27) janvier deux  
5 mille sept (2007). Ce n'est pas beaucoup si vous  
6 tenez compte que vous avez passé chez le notaire au  
7 mois de juillet, là. Moi, j'appelle ça six mois  
8 pour rembourser...

9 R. La balance.

10 Q. **[667]** Cinq cent trente-quatre mille dollars  
11 (534 000 \$).

12 R. Oui. Bien, c'est ça. C'était toujours dans  
13 l'optique d'avoir le financement qui était en...  
14 mais ça n'a pas été fait. Il n'y a pas eu de  
15 remboursement tout de suite. Ça fait que je sais...  
16 de mémoire, je me rappelle que Yves donnait un  
17 montant mensuel pour les intérêts, de l'ordre de  
18 quatre ou cinq mille (4-5 000 \$), je crois.

19 Q. **[668]** Parfait. Donc, on a vu qu'il y a un paquet  
20 de... d'entrepreneurs qui ont travaillé, qui n'ont  
21 pas été payés, et caetera, je vais revenir un peu  
22 en arrière. Vous avez parlé de... de Fonds  
23 d'actions de la CSN.

24 R. Oui.

25 Q. **[669]** Peut-être juste nous parler, là, comment ça

1 s'est fait ces demandes de financement là à la CSN  
2 puis si ça a abouti, là.

3 R. À la fin de l'été deux mille six (2006), Yves s'est  
4 entouré de personnes pour l'aider à aller chercher  
5 du financement, dont une compagnie qui s'appelle  
6 Connexion Plus.

7 Q. **[670]** Qui fait quoi? Ça fait quoi, ça, Connexion  
8 Plus?

9 R. C'est une compagnie qui était spécialisée pour  
10 aller chercher du financement. En tout cas, ils se  
11 présentaient comme ça, c'est Yves qui les a  
12 trouvés, je ne sais pas comment. Il y avait  
13 monsieur Schedler là-dedans, c'est lui qui a bâti  
14 le plan d'affaires. Il y avait aussi Marlène Girard  
15 qui était un peu le talkybull de la compagnie, là,  
16 celle qui faisait les démarches auprès de la CSN,  
17 tandis que celui qui travaillait sur les chiffres,  
18 c'était monsieur Schedler. Eux, c'est eux qui ont  
19 initié la rencontre avec la CSN, de ce que je sais,  
20 et c'est eux qui faisaient les conversations et les  
21 communications avec la CSN. Donc, il y a eu  
22 beaucoup de discussions, de visites, de pourparlers  
23 avec le représentant de la CSN tout l'automne,  
24 toute l'année de deux mille six (2006), même  
25 jusqu'en deux mille sept (2007), jusqu'à l'été deux

1 mille sept (2007), où là la CSN a décidé qu'ils  
2 n'embarquaient pas. Qu'ils se retiraient du projet.

3 Q. [671] Ils se retiraient, ou ils n'ont jamais  
4 embarqué?

5 R. Ou ils n'ont jamais embarqué, parce que... Bien,  
6 moi je marche... Je dis tout le temps par rapport à  
7 ce que Yves me disait, il disait qu'autour d'une  
8 table, ils avaient accepté de fi... de payer. C'est  
9 ça qui avait entraîné que Yves a décidé de  
10 construire l'usine en décembre. De commencer à  
11 construire l'usine de... vous avez vu tantôt  
12 Panexpert et compagnie, c'est des entrepreneurs.  
13 Donc, moi, à ma connaissance, c'est que la CSN a  
14 complètement débarqué en juin ou juillet deux mille  
15 sept (2007). Que là on a eu... j'ai su  
16 officiellement que la CSN n'était plus dans le  
17 décor.

18 Q. [672] O.K. Déjà, en deux mille six (2006), vous  
19 avez parlé tantôt que vous étiez... vous n'étiez  
20 déjà pas conformes, c'est-à-dire, au certificat qui  
21 vous a été donné par le ministère du Développement  
22 durable. Je vais vous faire... Je vais... Je vais  
23 déposer, c'est l'onglet 4, qui est un avis... un  
24 avis d'infraction du ministère.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 866?

3 Me DENIS GALLANT :

4 66?

5 LA GREFFIÈRE :

6 6.

7

8 97P-866 : Avis d'infraction d'Énergie  
9 Carboneutre du 11 juillet 2006 -  
10 Exploitation de votre centre de  
11 traitement de sols contaminés, situé  
12 au 8770, Place Marien à Montréal

13

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[673]** Qui est un avis d'infraction daté du onze  
16 (11) juillet deux mille six (2006). Alors, et à  
17 cette date-là, là, vous n'êtes même pas encore  
18 légitimement propriétaire du terrain. Et ce qu'on  
19 va dire, si vous pouvez défiler, Madame... Ce qu'on  
20 vous reproche, c'est non-respect des conditions du  
21 certificat d'autorisation délivré le quinze (15)  
22 mars, entreposage de sols contaminés sur une  
23 surface partiellement asphaltée, non étanche,  
24 recouvrement de piles de sols contaminés inadéquat,  
25 absence de système de captage des eaux de

1 ruissellement, et on vous demande de cesser  
2 l'entreposage de sols contaminés et de procéder  
3 immédiatement aux correctifs qui s'imposent. Alors,  
4 peut-être juste nous parler de cet épisode-là, puis  
5 également, vous l'avez déjà mentionné également,  
6 votre compétiteur va vous faire également une  
7 injonction.

8 R. Oui.

9 Q. **[674]** O.K. Peut-être nous parler de ces... qu'est-  
10 ce qui est arrivé, puis... Puis comme on a vu  
11 tantôt que le certificat, l'Index aux immeubles,  
12 c'est-à-dire qu'il y a des choses qui vont se faire  
13 parallèlement, mais personne va être payé.

14 R. Oui. Par rapport à cette problématique-là, c'est  
15 principalement relié au recouvrement d'asphalte. On  
16 avait utilisé de l'asphalte froide. C'est de  
17 l'asphalte recyclée.

18 Q. **[675]** O.K.

19 R. Compactée de façon intense, puis une bonne  
20 épaisseur. On était... En tout cas. J'étais  
21 assez... assez à l'aise pour l'étanchéité par  
22 rapport à ça. Par contre, eux ils ont prétendu -  
23 bien, le ministère - eux ont prétendu que non, ça  
24 nous prenait de l'asphalte chaude. J'ai dit,  
25 « O.K., qu'est-ce que vous désirez? Qu'on prenne un

1 expert indépendant et qu'on fasse des essais  
2 comparatifs entre l'asphalte chaude et l'asphalte  
3 froide, des essais d'infiltration? » Ce qu'on a  
4 fait. On a utilisé, je pense que c'est Qualitas à  
5 l'époque, qui est Marcel Martineau. On a utilisé,  
6 on a fait des essais, et on a démontré que c'était  
7 aussi étanche, l'asphalte froide compactée - bien,  
8 l'asphalte recyclée - que de l'asphalte chaude.  
9 Tout ça étant, quand on est une firme en  
10 environnement, nous on voulait favoriser la  
11 réutilisation de l'asphalte, pas inutilement  
12 utiliser de l'asphalte neuve, mais utiliser de  
13 l'asphalte recyclée, qui est... qui est un matériau  
14 qui fait l'ouvrage, là. Là, eux ils n'étaient pas  
15 d'accord avec ça.

16 On a fait les essais, on leur a envoyés, ça  
17 a traîné un certain temps, jusqu'à tant qu'ils nous  
18 disent, « Non. Oui, les résultats sont O.K., mais  
19 on n'est pas d'accord, on veut de l'asphalte  
20 neuve. » Donc, ça a été une des conditions, refaire  
21 le pavage sur le terrain.

22 Le système de drainage était déjà en place,  
23 donc, je ne sais pas pourquoi que c'est sorti là.  
24 Il y avait probablement une pile ou deux qu'il  
25 manquait une toile. Ça, ça arrivait quelquefois que

1 la toile levait, ça fait que ça a été corrigé. Mais  
2 le principal problème, c'était l'asphalte.

3 Q. **[676]** Oui. Puis le principal problème, également,  
4 c'est-à-dire que votre certificat d'autorisation  
5 vous disait que vous alliez avoir un système pour  
6 décontaminer les sols...

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[677]** ... et on comprend qu'en juillet il n'y a  
9 rien, là. Vous entreposez des sols et c'est tout,  
10 là.

11 R. Vous avez raison. Bien, la façon qu'on avait... que  
12 j'avais négocié avec les gens du ministère, c'est  
13 qu'on commençait tranquillement à entreposer, mais  
14 qu'on devait commencer assez tôt à l'automne à  
15 construire. Mais comme l'argent n'était pas là, on  
16 n'a pas pu construire. Donc, lorsqu'on a eu  
17 l'injonction de Solution Eau Air Sol, le  
18 ministère...

19 Q. **[678]** On a parlé déjà de l'injonction. Ça va être à  
20 peu près dans le même... dans le même temps?

21 R. Oui, c'est ça. L'injonction arrive à peu près au  
22 même moment. Puis en cours, bien, le ministère a  
23 dit, « Écoutez, on n'est pas d'accord avec ECN, je  
24 pense qu'effectivement ils ne respectent pas leur  
25 certificat. » Ça fait que là on s'est retrouvé

1 seul, face aux compétiteurs puis au ministère. Ça  
2 fait que c'était une partie perdue d'avance, là.  
3 C'est pour ça que maître Meunier est rentré dans le  
4 décor, pour nous aider à ramener...

5 Q. [679] Mais... Mais ma question, là...

6 R. Oui.

7 Q. [680] Pas que je veux vous couper, mais...

8 R. Allez-y.

9 Q. [681] ... ma question, c'est qu'à ce moment-là, à  
10 l'été deux mille six (2006) jusqu'à l'automne, vous  
11 ne respectiez pas. Parce que, faute de pouvoir  
12 investir dans l'équipement puis dans l'usine en  
13 question, là. Est-ce que c'est ça?

14 R. Oui oui, bien, on ne respectait pas. On en...

15 Q. [682] Vous receviez des sols...

16 R. Puis à un moment donné...

17 Q. [683] Vous ne les traitiez pas.

18 R. Bien non. On ne pouvait pas, on n'avait pas l'usine  
19 encore.

20 Q. [684] Eh voilà.

21 R. Voilà.

22 Q. [685] Parfait. O.K. Et, mais... Mais quand cet  
23 argent-là, parce que j'imagine, quand un  
24 entrepreneur, un promoteur, et caetera, c'est à  
25 coups de camion benne qu'on amène ça, généralement,



1           là...

2           R. Oui, tout à fait. Hum, hum.

3           Q. **[686]** C'est... C'est... C'est beaucoup de quantités  
4           de terre contaminée qui est amenée sur le terrain.  
5           Le terrain, il a une superficie de combien?

6           R. Ah, une bonne question, là, je... Je pense que  
7           c'est deux cent mille pieds carrés (200 000 pi<sup>2</sup>),  
8           si ma mémoire est bonne.

9           Q. **[687]** O.K. Donc, c'est assez...

10          R. Pas sûr, mais...

11          Q. **[688]** C'est... C'est assez grand. Donc, vous  
12          pouviez recevoir, là, des... des...

13          R. Bien, si vous vous en rappelez, dans le certificat  
14          d'autorisation on parlait de cent quatre-vingt  
15          mille mètres cubes (180 000 m<sup>3</sup>), donc il y avait  
16          une capacité d'entreposage et de traitement. Il y  
17          avait les deux.

18          Q. **[689]** O.K. Donc, si je comprends bien, qu'à l'été  
19          jusqu'à l'automne deux mille six (2006), c'est que  
20          vous étiez comme dans un - ce qu'on dit en anglais  
21          - un catch 22. C'est-à-dire, vous aviez besoin que  
22          la terre contaminée entre pour avoir des entrées  
23          d'argent, mais en même temps vous n'aviez pas les  
24          facilités pour traiter le sol. Donc, vous étiez en  
25          contravention de votre... de votre certificat.

1 R. C'est ça. J'étais un peu entre l'arbre et l'écorce.  
2 J'attendais l'argent pour commencer à construire,  
3 et en même temps, bien, (inaudible)...

4 Q. [690] Puis qu'est-ce que Thériault vous dit, là?  
5 Parce qu'à un moment donné, j'imagine... « Moi je  
6 m'appelle Ringuette, puis j'ai investi mes billes,  
7 j'ai hypothéqué ma maison... Dire, hey, il arrive-  
8 tu, cet argent-là, là? »

9 R. C'est ça. C'est ça que j'ai dit, oui.

10 Q. [691] Je vous pose la question, là.

11 R. J'ai dit, « Ça arrive-tu, cet argent-là? »

12 Q. [692] Et il vous dit quoi?

13 R. Bien, là j'ai fini par comprendre, tu sais - pas  
14 trop niaiseux, là - j'ai fini par comprendre qu'il  
15 n'avait pas l'argent. Puis que là, donc, il fallait  
16 que j'enlève mon chapeau technique puis qu'on aille  
17 chercher l'argent. Puis en même temps, Connexion  
18 est arrivée, il y avait... Bon. Avec la CSN,  
19 c'était un petit peu un vent de fraîcheur. Moi, ça  
20 m'a un peu... Enfin, là, on va...

21 Q. [693] Est-ce qu'il y a eu à un moment donné, peut-  
22 être pas un gros prêt, mais un prêt d'une caisse  
23 populaire, ou de la Fédération des caisses  
24 populaires Desjardins?

25 R. Oui, oui, la caisse a passé, pas un gros montant,

1 je pense trois cent mille (300 000 \$), si ma  
2 mémoire est bonne. Qui a été remboursé assez  
3 rapidement, là, après. Oui, la Caisse populaire a  
4 passé de l'argent.

5 Q. **[694]** Parfait. Donc, ce qu'on comprend, c'est que,  
6 pour vous conformer à vos obligations légales, vous  
7 allez engager des entrepreneurs justement pour  
8 faire l'asphalte puis commencer à bâtir?

9 R. Bien, l'asphalte, ça a été bien après. Parce que  
10 là, on avait d'autres problèmes. Quand est arrivé  
11 le mois de... l'injonction.

12 Q. **[695]** Bon. Allez-y avec les problèmes.

13 R. Ah, bien là, on peut faire une liste pendant trois  
14 jours. Mais quand l'injonction est arrivée de nos  
15 compétiteurs, bien là l'asphalte n'était plus  
16 urgente, là, parce qu'on se battait en cour pour  
17 avoir le droit de, oui ou non, d'avoir encore le  
18 droit de recevoir des sols. Ce qu'on a perdu, je  
19 pense, en décembre. Donc, à partir de ce moment-là,  
20 on n'avait plus le droit. On n'avait plus de  
21 revenus. Donc, c'était clair qu'on n'était plus au  
22 moment de dire, est-ce qu'on peut recevoir ou pas.

23 Q. **[696]** Puis les sols qui étaient déjà emmagasinés  
24 qu'est-ce qui arrivait?

25 R. Bien, ils étaient entreposés puis on attendait.

1 Q. **[697]** Vous attendiez?

2 R. On attendait d'avoir de l'argent pour construire  
3 l'usine, rencontrer les exigences du... les trois  
4 exigences que je vous ai précitées tantôt :  
5 asphalter, construire une usine et avoir une  
6 capacité de traitement suffisante. Ces trois  
7 exigences-là étaient nécessaires pour récupérer le  
8 certificat d'autorisation qui nous avait été émis  
9 en deux mille six (2006).

10 Q. **[698]** Donc, je comprends qu'il y a des travaux qui  
11 vont être faits?

12 R. Bien là, on est en...

13 Q. **[699]** Moi, je vous dis que le...

14 R. Deux mille sept (2007)...

15 Q. **[700]** ... jugement va, l'interlocutoire, je tente  
16 de mémoire, là, je ne l'ai pas devant moi, mais je  
17 pense que c'est le dix-sept (17) novembre. Ça se  
18 peut?

19 R. Oui, oui, c'est ça. Oui, oui. Puis juste après,  
20 j'ai laissé la compagnie aller. Donc, en deux mille  
21 sept (2007), étant donné que la CSN devait mettre  
22 des billes, alors on a construit l'usine en hiver.  
23 Donc, de décembre à mars, on a construit l'usine.  
24 J'ai désigné l'usine. On a rentré les pompes, le  
25 système. On a construit une première cellule pour

1 démontrer que ça fonctionnait, avant de construire  
2 « at large ». Donc, tout ça, ça a été fait jusqu'à  
3 la fin du printemps, les essais, tout marchait  
4 bien, le traitement fonctionnait bien. Donc, on  
5 avait réglé un problème. C'est-à-dire qu'on avait  
6 une usine. Il restait maintenant asphalter puis  
7 d'avoir la capacité. Bien là, je pense qu'on  
8 n'avait plus d'argent.

9 Q. **[701]** O.K. L'usine, ça a coûté combien environ  
10 faire bâtir ça? On verra plus tard qu'ils n'ont  
11 jamais été payés mais...

12 R. Oui, il y a bien des joueurs. Il y avait la pompe,  
13 tout ça. Je dirais, je ne sais pas, peut-être un  
14 million (1 M), je dirais, pour construire l'usine.  
15 Yves serait plus en meilleur...

16 Q. **[702]** Oui.

17 R. Mais je dirais à peu près un million (1 M). Ah,  
18 parce qu'il y a beaucoup de joueurs là-dedans. Il y  
19 a des ingénieurs pour les brûleurs; le design. Il y  
20 a beaucoup d'intervenants, là. Il y a les pompes,  
21 il y a le système de traitement d'eau, le brûleur,  
22 l'injection. Il y a beaucoup de recherche qui s'est  
23 faite aussi en même temps qu'on construisait, au  
24 niveau de la cellule. La cellule, elle a changé  
25 beaucoup par rapport à ce qui était prévu

1 initialement. En fin de compte, ça a été de... pas  
2 des essais erreurs, mais disons on s'est ajusté en  
3 fonction des besoins qu'on a...

4 Q. **[703]** Quel ministère va vous donner le droit de  
5 récupérer vos droits, à savoir de recevoir des...

6 R. Boy! Ça a pris du temps. Je pense que c'est après  
7 qu'Arcuri est rentré dans le décor. Parce que, en  
8 deux mille sept (2007), donc la CSN est arrêtée.  
9 Après il y a un... Je ne sais pas si... En tout  
10 cas, je vais l'expliquer... Il y a un nouveau  
11 joueur qui est rentré pour avoir, pour nous  
12 proposer de monter un financement, qui s'appelait  
13 Jean-Claude Artonne de Trust & Sight. Donc un autre  
14 sang neuf, un autre qui avait un c.o. très  
15 intéressant, un monsieur Beauchemin, très brillant,  
16 qui a fait un plan d'affaires, qui allait  
17 chercher... il allait chercher du financement. Et  
18 ça, on parle de deux mille sept (2007), début d'été  
19 jusqu'à l'automne avancé, jusqu'en janvier deux  
20 mille huit (2008). Fin janvier deux mille huit  
21 (2008), c'était lui qui était dans le décor. Il  
22 avait, lui, des idées. Il voulait exporter la  
23 technologie. Il avait plein d'idées. En tout cas,  
24 c'était très, c'était très très enthousiaste, très  
25 intéressant. Puis une de ces personnes, des

1 financiers qu'il avait approchés, je ne sais pas si  
2 c'est lui ou quelqu'un d'autre, c'était Arcuri que  
3 lui voulait investir dans la compagnie de Trust &  
4 Sight de Jean-Claude Artonne. Mais comme Jean-  
5 Claude n'est pas arrivé à aboutir d'un financement  
6 suffisant pour pouvoir récupérer tout, payer tout  
7 le monde, puis partir à neuf, bien, c'est Arcuri  
8 qui a dit : « O.K. Moi, je récupère, à telle date  
9 je récupère, si vous voulez. » Ça fait que, nous,  
10 on a dit : « Bien oui, si tu veux récupérer,  
11 récupérer, on va avoir... »

12           Donc, à partir de février deux mille huit  
13 (2008), Arcuri a mis l'argent pour terminer les  
14 deux choses qu'on parlait. Donc, il avait déjà  
15 commencé à l'automne deux mille sept (2007) à faire  
16 l'asphalte. Il avait remplacé DJL, vous vous en  
17 rappelez?

18 Q. **[704]** Oui.

19 R. Il a fait l'asphalte. En décembre, il avait  
20 commencé à construire des nouvelles cellules de  
21 béton pour avoir la capacité de traitement. On  
22 avait l'usine, on a l'asphalte, il y a la capacité  
23 de traitement. On répondait aux trois critères, là.  
24 Puis on a reparti l'usine avec les injections  
25 d'argent d'Arcuri. On a débogué toute l'usine. Je

1           dirais qu'en mai, je faisais mes premiers essais.  
2           Mai deux mille huit (2008), on était opérationnel à  
3           cent pour cent. Et là, je pense que c'est dans ces  
4           eaux-là qu'on a récupéré, si ma mémoire est bonne,  
5           le certificat d'autorisation, ou un peu après.

6           Q. **[705]** Parfait. Donc, je vais revenir plus dans le  
7           détail, parce que je vous demandais au niveau des  
8           dates, c'est-à-dire donc l'hiver deux mille sept  
9           (2007), vous allez vous affairer à construire et à  
10          optimiser votre industrie, si vous voulez?

11          R. En deux étapes. La première étape, c'était de  
12          construire l'usine qui permettait d'extraire. Non  
13          pas les cellules. Ça se divise en deux. Il y a les  
14          cellules de traitement, puis il y a l'usine où on a  
15          les pompes qui font l'extraction, qui injectent  
16          l'air chaud. Tout le système de traitement  
17          d'extraction de condensation, ça, on le fait en  
18          deux mille sept (2007).

19          Q. **[706]** Je voulais vous... je vous pose la question,  
20          parce que je... je vais... je vais déposer des  
21          documents, ça va vous aider dans les dates peut-  
22          être de... d'avoir un fil conducteur. On va aller à  
23          l'onglet 6. Je vais déposer, en liasse, c'est  
24          quatre modifications...

25          R. Hum, hum.



1 Q. **[707]** ... à votre certificat d'autorisation  
2 original qui a été délivré par le ministère du  
3 Développement durable le quinze (15) mars deux  
4 mille six (2006). Et le premier, on va les déposer  
5 en liasse, c'est... ça va être 867, Madame la  
6 Greffière?

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui, c'est ça.

9

10 97P-867 : Modifications au certificat  
11 d'autorisation d'Énergie Carboneutre -  
12 Aménagement et exploitation d'un  
13 centre de traitement de sols  
14 contaminés le 15 mai, 24 août et 9  
15 novembre 2007 et le 8 octobre 2008, en  
16 liasse

17

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[708]** Le premier, en date du quinze (15) mai deux  
20 mille sept (2007). Donc, la date est importante.  
21 Aménagement et exploitation d'un centre de  
22 traitement de sols contaminés. Et si vous regardez  
23 dans le premier paragraphe, on donne le libellé du  
24 premier certificat d'autorisation...

25 R. Hum, hum.

1 Q. [709] ... puis après ça, on va parler des aires de  
2 traitement de sols contaminés, on va parler de  
3 construction d'un maximum de huit cellules de  
4 traitement, aires d'entreposage contaminées, et  
5 caetera, puis j'élaborerai pas, là, parce que c'est  
6 très technique. Mais quand je lis, moi, cette  
7 première modification-là au certificat  
8 d'autorisation, c'est-à-dire, c'est que vous avez  
9 de l'air équipés pour... pour bien travailler à ce  
10 moment-là, là.

11 R. Bien, c'est pas encore construit.

12 Q. [710] Mais c'est pas encore construit?

13 R. Non, non, ça c'est... un certificat en fin de  
14 compte c'est, voici ce qu'on veut faire, êtes-vous  
15 d'accord, oui on vous met le certificat puis là il  
16 faut le construire. En mai deux mille sept (2007),  
17 on n'avait pas les cellules de construites.

18 Q. [711] Mais, peut-être que je suis naïf, là, mais...

19 R. Vous êtes pas naïf, c'est... c'est...

20 Q. [712] Le ministère vous... se joint à une  
21 injonction, vous envoie un avis d'infraction pour  
22 vous dire que vous êtes pas conformes, vous oblige  
23 à... vous oblige! vous empêche de recevoir des  
24 nouveaux sols contaminés, mais en même temps vous  
25 délivre une modification de votre certificat

1 d'autorisation. C'est...

2 R. Oui mais on n'a pas encore le droit de recevoir des  
3 sols. À ce moment-là où ils délivrent ça, là, on  
4 n'a aucun sol qui rentre sur le site. Ça, en fin de  
5 compte, c'est une modification par rapport au  
6 premier certificat qui, là, ils précisent  
7 exactement les quantités qu'on a le droit de  
8 recevoir par rapport à la capacité de traitement.  
9 Ils précisent la technologie plus en détail avec  
10 les cellules. Tout est précisé mais dans les faits,  
11 les cellules sont pas construites encore, là.

12 Q. **[713]** Parfait. Je vais aller au prochain. Si vous  
13 allez, dé... vous pouvez défiler, il y a quatre  
14 pages au premier, à la première modification. À la  
15 deuxième modification, va être le vingt-quatre (24)  
16 août...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[714]** ... deux mille sept (2007). Encore là, je  
19 vais faire grâce, là, c'est très technique mais ce  
20 que moi, en le lisant, c'est qu'on s'aperçoit qu'on  
21 vous donne encore... encore certaines  
22 modifications, là...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[715]** ... pour justement optimiser votre...  
25 optimiser, plutôt, votre... votre usine. Est-ce

1 qu'au mois d'août deux mille sept (2007), vous êtes  
2 prêts?

3 R. Non.

4 Q. **[716]** Pas du tout encore?

5 R. Non, non, non.

6 Q. **[717]** Pourquoi il y a un deuxième? Vous vous  
7 prépariez?

8 R. Bien, les modifications sont faites par rapport au  
9 design qu'on avait fait à la petite cellule. On  
10 avait déjà une petite cellule de construite puis on  
11 faisait des modifications puis on s'ajustait. Là il  
12 y a des modifications qui ont été demandées pour  
13 vraiment rencontrer qu'est-ce qui serait construit,  
14 serait parfaitement, correspondrait en tous points  
15 à ce que le certificat serait émis. Donc, on  
16 prenait de l'avance pour pas se retrouver encore en  
17 défaut avec un certificat différent de ce qu'on  
18 aurait construit.

19 Q. **[718]** Je m'en vais au neuf (9) novembre deux mille  
20 sept (2007). Donc, on continue. On peut y aller,  
21 quelques pages encore. Prochaine modification va  
22 être le neuf (9) novembre deux mille sept (2007) et  
23 je vois qu'il y a modifications, c'est ça, on  
24 descend un petit peu plus et... et on voit, là,  
25 exploitation d'un minimum... Vous pouvez y aller...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[719]** ... de sept cellules de traitement d'un  
3 maximum de vingt et une (21) cellules de  
4 traitement. Ajout d'équipement pour l'exploitation  
5 de vingt et une (21) cellules. Alors est-ce que  
6 c'est encore la même, vous vous préparez à... à...  
7 j'ai bien compris, là?

8 R. (Inaudible).

9 Q. **[720]** Vous vous préparez, là.

10 R. On se prépare.

11 Q. **[721]** Mois de... mois de décembre deux mille sept  
12 (2007), on est...

13 R. Bien, décembre...

14 Q. **[722]** C'est quelque chose de construit, là? Est-ce  
15 qu'on est...

16 R. C'est en train de se faire, de mémoire, là,  
17 décembre deux mille sept (2007), Mirabeau construit  
18 les cellules en béton. On commence les cellules qui  
19 permettent, parce que c'est toujours la même chose.  
20 Le ministère avait peur qu'on entrepose ad vitam  
21 aeternam puis qu'on traite pas. Ça fait que dans  
22 ces modifications-là, ils disaient, O.K., vous  
23 allez avoir le droit d'entreposer mais au prorata  
24 de votre capacité de traitement. Tout ça, c'est ça,  
25 là.

1 Q. **[723]** Toujours?

2 R. Toujours dans l'optique, O.K., vous avez le droit,  
3 vous allez avoir le droit d'entreposer mais pas  
4 plus qu'un pourcentage, mettons trois fois votre  
5 capacité de traitement, ou deux fois par mois votre  
6 capacité de traitement. Tout était axé là-dessus.  
7 En fin de compte le ministère se protégeait. Il  
8 voulait pas avoir un site orphelin avec cent  
9 cinquante mille (150 000) tonnes puis rien pour  
10 traiter.

11 Q. **[724]** O.K.

12 R. Donc, c'était correct. C'était une façon de se  
13 protéger puis c'était de bonne guerre, là.

14 Q. **[725]** Une fois que je vous mets ces dates-là, est-ce  
15 ce que vous êtes en mesure de me dire quand est-ce  
16 vous avez pu commencer à opérer, là, de façon  
17 efficace, recevoir des sols et de les traiter?  
18 Toujours pour les hydrocarbures, là, parce qu'on  
19 n'est même pas encore au deuxième certificat, là,  
20 d'autorisation?

21 R. Bien, de mémoire... de mémoire, on a pu recevoir  
22 les sols, de mémoire, je pense, à partir de deux  
23 mille huit (2008), au printemps deux mille huit  
24 (2008), si ma mémoire est bonne, qu'on a pu ré...  
25 recommencer à recevoir des sols, mais sous toutes

1           réserves, de mémoire, là. Après qu'on ait parti  
2           l'usine, fait le débogage, les opérations, tout ça,  
3           puis que l'usine, que les cellules étaient  
4           construites, là on respectait tous les critères.  
5           L'asphalte, on avait la capacité de traitement, on  
6           avait nos certificats. Donc, on respectait les  
7           trois critères de l'injonction qui disait que vous  
8           avez le droit de recevoir des sols après qu'on  
9           respecte ça. Et là il y avait des tracasseries au  
10          niveau légal avec le... dans les détails, je me  
11          rappelle plus...

12        Q. **[726]** Hum, hum.

13        R. ... mais de mémoire, je pense qu'on a recommencé à  
14          la... au fin du printemps deux mille huit (2008) ou  
15          été deux mille huit (2008) à recevoir des sols.  
16          Sous toutes réserves, si je me trompe pas.

17        Q. **[727]** Aviez-vous une question, Madame la  
18          Présidente? Fin... fin... fin deux mille six  
19          (2006), vous dites à monsieur... fin deux mille six  
20          (2006), vous dites à monsieur Thériault, vous  
21          dites, regarde, moi, là, je te redonne ça, occupe-  
22          toi de ça, je veux plus que mon nom soit là, et  
23          caetera. Vous, vous allez faire quoi pendant  
24          tout... pendant ce temps-là, dans l'entreprise,  
25          puis comment vous... Allez-vous être payé?

1 Comment... Comment ça fonctionne?

2 R. Ah oui oui oui. Il faut... Il ne faut pas... Je ne  
3 suis pas parti en courant, là. Je veux dire, à  
4 l'époque, Yves, je l'aimais bien, là, c'était...

5 Q. **[728]** Oui oui.

6 R. C'était... Je lui en voulais de m'avoir trompé,  
7 mais pas au point de dire, « Débrouille-toi. »  
8 C'était quand même mon bébé, là. Ça fait que j'ai  
9 resté. Je me suis occupé du technique, je me suis  
10 même impliqué pour essayer de trouver du  
11 financement, mais ce n'est pas mon truc.

12 Q. **[729]** Vous, c'était les démarches avec le  
13 ministère...

14 R. Bien, techniques. C'est... L'enthousiasme était  
15 plus au niveau technique, puis les démarches au  
16 niveau du ministère, j'aimais ça fighter avec eux.  
17 Mais pas le financement, je ne connais rien là-  
18 dedans.

19 Q. **[730]** Vous viviez de quoi, à ce moment-là?

20 R. Ah, j'avais un salaire. Yves m'a... Yves a garanti  
21 un salaire jusqu'à l'été deux mille sept (2007). À  
22 partir de l'été deux mille sept (2007), j'ai vécu  
23 sur mes REER jusqu'à l'été deux mille huit (2008).

24 Q. **[731]** Parfait. Donc, une fois que vous dites, « Moi  
25 je ne suis plus... Je ne suis plus là-dedans, je ne



1 suis plus administrateur, je ne suis plus... je ne  
2 suis plus président, je ne suis plus président, je  
3 ne suis plus actionnaire, j'enlève ma fiducie  
4 familiale, et caetera, maintenant tu me paies un  
5 salaire. » Il vous payait un salaire de combien?

6 R. Ah, j'étais payé avant aussi, là, depuis le jour  
7 1...

8 Q. **[732]** La compagnie vous payait un salaire, là.

9 R. Oui oui oui.

10 Q. **[733]** Mais lui...

11 R. Ah, cent mille (100 000).

12 Q. **[734]** Yves Thériault a commencé à vous pa...

13 R. Cent mille (100 000) par année.

14 Q. **[735]** Cent mille (100 000) par année.

15 R. Oui.

16 Q. **[736]** Et vous dites c'est allé jusqu'en juillet.  
17 Deux mille sept (2007)?

18 R. Juillet deux mille sept (2007), après Yves n'avait  
19 plus d'argent. Physiquement, il n'avait vraiment  
20 plus d'argent.

21 Q. **[737]** O.K.

22 R. Ça fait que là il a arrêté de payer. J'ai dit,  
23 « O.K. » On était toujours dans le... Là c'était  
24 Artonne qui était là, on avait toujours l'espoir.  
25 L'espoir fait vivre.

1 Q. **[738]** Suite à l'injonction, il n'y a plus d'argent  
2 qui rentrait...

3 R. Bien, non.

4 Q. **[739]** ... parce qu'il n'y a plus de terrains qui  
5 rentraient.

6 R. Plus d'argent, puis, bon, il y avait les huissiers  
7 qui rentraient avec tous les... ce qu'on a lu  
8 tantôt. Ça fait que là on se retrouvait, il y avait  
9 Artonne qui travaillait, puis il travaillait fort.  
10 Il y avait du monde, ça bougeait. Puis là, après,  
11 Arcuri est rentré. Donc, l'argent est revenu quand  
12 Arcuri a rentré, parce qu'il a payé pour pouvoir  
13 débbugger puis qu'on parte. On a récupéré notre  
14 certificat pas longtemps après. Là, après, les sols  
15 pouvaient revenir, on avait des entrées d'argent,  
16 mais là c'était sous SICN. Plus ECN, là.

17 Q. **[740]** O.K. Dominic Arcuri, ce que vous dites, c'est  
18 que vous le voyez, il fait partie du groupe  
19 d'investisseurs avec monsieur Artonne en premier?

20 R. Exact.

21 Q. **[741]** Puis ce qu'il va vous... ce qu'il va venir  
22 vous dire, à un moment donné, « Bien, regarde, si  
23 ça ne fonctionne pas, moi je vais m'en occuper. »  
24 Qu'est-ce qu'il va faire, tangiblement, monsieur  
25 Arcuri, puis à partir de quelle date?

1 R. À partir du premier (1er) février. Il devient  
2 officiellement...

3 Q. **[742]** Deux mille huit (2008)?

4 R. Deux mille huit (2008). Premier (1er) février deux  
5 mille huit (2008), il devient officiellement... Il  
6 veut récupérer la compagnie, donc...

7 Q. **[743]** Mais avant, avant deux mille huit (2008),  
8 avant deux mille huit (2008). Alors moi j'ai un  
9 document, ici, que je vais déposer, et c'est sous  
10 l'onglet 7. On en... On l'a vu tantôt, mais je vais  
11 vous déposer le document. C'est...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Sous la cote 868.

14 Me DENIS GALLANT :

15 868. Merci.

16

17 97P-868 : Avis d'hypothèque légale du 6 décembre  
18 2007 pour Énergie Carboneutre inc.

19

20 Q. **[744]** C'est un avis d'hypothèque légale d'une  
21 personne ayant participé à la construction et la  
22 rénovation d'un immeuble. Alors, et pour... Et ça,  
23 ça va être... ça va être enregistré le six (6)  
24 décembre deux mille sept (2007), pour un montant,  
25 qu'ils disent que le...

1                   Le créancier a fourni des travaux et  
2                   rendu des services relativement, entre  
3                   autres, à des travaux d'excavation, de  
4                   fondations de pierres, de pavage et de  
5                   construction de murs, de bassins de  
6                   béton sur la bâtisse érigée sur  
7                   l'immeuble ci-dessous décrite pour un  
8                   solde dû à ce jour de 561 155,32.

9                   Ce n'est pas un peu paradoxal, ça? C'est le gars  
10                  qui est supposé de venir vous sauver, qui est avec  
11                  le groupe d'investisseurs de Artonne, là on est en  
12                  décembre deux mille sept (2007)...

13                 R. Hum, hum.

14                 Q. **[745]** ... et qui enregistre sur l'immeuble une  
15                  hypothèque légale.

16                 R. Bien, à l'époque... Oui, je vais vous avouer que je  
17                  ne le sais pas trop, là, mais à l'époque, je pense  
18                  qu'il devait vouloir se protéger, pour mettre de la  
19                  pression.

20                 Q. **[746]** O.K.

21                 R. Je ne sais pas lequel terme devrait être utilisé.

22                 Q. **[747]** Est-ce qu'il a effectivement fait des  
23                  travaux, monsieur Arcuri, sur l'immeuble en  
24                  question?

25                 R. Bien sûr. Quand je vous parle...

1 Q. [748] Est-ce qu'il a remplacé DJL?

2 R. Oui. C'est lui qui a fait l'asphalte. Que... Que  
3 DJL est sorti. C'est Mirabeau qui est arrivé. Et  
4 après, c'est Mirabeau qui a construit les cellules  
5 de béton qu'il nous manquait pour obtenir la  
6 deuxième partie du certificat, c'est-à-dire  
7 capacité de traitement.

8 Q. [749] Et ça, vous connaissez mieux ça que nous,  
9 est-ce que cinq cent soixante et un mille (561 000)  
10 est un prix juste et réaliste?

11 R. Oui, parce que le... C'est l'ensemble du terrain  
12 qui était asphalté. C'est beaucoup de pieds carrés,  
13 là. Déjà, en asphalte, on devait avoir deux cent  
14 cinquante (250), trois cent mille (300 000). De  
15 mémoire.

16 Q. [750] O.K.

17 R. La balance en béton. Non, ça m'apparaît un prix  
18 réaliste.

19 Q. [751] O.K. Alors, va enregistrer ça...

20 (16:16:59)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [752] Dites-moi...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, oui, oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[753]** Je voudrais juste savoir, est-ce qu'il y a  
3 une raison particulière pourquoi DJL a été remplacé  
4 par Mirabeau?

5 R. Je ne sais pas. Mais je présume que lorsque... Je  
6 ne sais pas les termes exacts. Mais j'imagine que  
7 Yves Thériault avait... avait probablement de  
8 l'argent, quelque part, qu'il devait. Puis je  
9 présume que Mirabeau a dû arrêter ses paiements,  
10 ou... Je ne sais pas trop. Que... Mais en  
11 contrepartie, il devait... Lui il dit, « O.K., je  
12 t'aide, mais c'est moi qui fais les travaux. » Mais  
13 ça, je n'ai pas l'information. Yves pourrait plus  
14 vous répondre là-dessus, c'est lui qui a rentré  
15 Mirabeau dans le dossier. Mais c'est ma déduction.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[754]** O.K. Monsieur Arcuri, la première fois que  
18 vous le rencontrez, c'est avec le groupe  
19 d'investisseurs. Par rapport aux travaux, vous  
20 l'aviez rencontré avant, j'imagine?

21 R. Non.

22 Q. **[755]** Non? Jamais?

23 R. Non. Non, bien, c'est Mirabeau qui faisait les  
24 travaux, c'était ses gars de terrain. Moi je ne me  
25 rappelle pas l'avoir rencontré pour l'asphalte.

1 Pour le béton, bien ça, on l'a rencontré en même  
2 temps que les investisseurs, donc c'est en  
3 décembre, peut-être. Il a commencé les cellules.

4 Q. [756] O.K. Et lui, ce qu'il dit, c'est que dans son  
5 avis d'hypothèque légale, c'est que... et la date,  
6 je l'ai ici, là... Alors, le six (6) décembre deux  
7 mille sept (2007), c'est qu'il dit qu'il les a  
8 faites, les cellules, là.

9 R. Bien... En tout cas. Je marche avec ma mémoire,  
10 mais peut-être qu'il les aurait faites en novembre,  
11 mais c'est à peu près à la même période. Il n'y a  
12 pas beaucoup de délai entre l'avis d'hypothèque  
13 et...

14 Q. [757] Puis à ce moment-là, il en avait construit  
15 combien?

16 R. Bien, la totalité qu'ils ont actuellement, là. De  
17 mémoire, je pense qu'on en avait dix-huit (18). Si  
18 ma mémoire est bonne. On avait trois mille quelques  
19 mètres cubes à cent (100) mètres cubes la cellule,  
20 donc dix-huit (18) doubles, je pense. De mémoire.

21 Q. [758] Domenico Arcuri quand vous le rencontrez la  
22 première fois, est-ce que, de réputation, vous  
23 saviez qui il était?

24 R. Non. Non. Ça me semblait être un homme d'affaires  
25 très occupé, qui avait beaucoup de « chats », il

1 parlait beaucoup, très occupé. Puis il avait  
2 surtout l'argent, qui déposait de l'argent pour  
3 continuer qu'on aille libérer notre certificat  
4 d'autorisation. Puis il était référé par Artonne et  
5 son groupe. Moi, je pensais que c'était correct. Je  
6 n'avais pas de... Je n'avais aucune idée qui  
7 s'était.

8 (16:19:35)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[759]** Mais vous avez laissé entendre tout à l'heure  
11 que monsieur Thériault le connaissait, monsieur  
12 Arcuri?

13 R. Bien, c'est lui qui l'a fait rentrer à travers  
14 Mirabeau. Donc, je présume qu'il le connaissait. On  
15 n'appelle pas un entrepreneur sans le connaître. Je  
16 présume qu'il le connaissait.

17 Q. **[760]** Donc, on pourrait dire que la porte d'entrée  
18 a été d'abord monsieur Thériault?

19 R. Oui.

20 Q. **[761]** Puis après ça monsieur Artonne parce que  
21 monsieur Artonne connaissait monsieur Arcuri?

22 R. Je ne sais pas qui a présenté qui à qui. Je ne sais  
23 pas si c'est Artonne qui a présenté Arcuri à  
24 Thériault ou Thériault qui a présenté Arcuri à  
25 Artonne.



1 Q. **[762]** Vous n'avez pas été impliqué dans cette  
2 discussion-là?

3 R. Non.

4 Q. **[763]** Non?

5 R. Non.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[764]** Je vais vous montrer un document qui est à  
8 l'onglet 8, et que je vais coter sous 869.

9

10 97P-869 : Convention d'exploitation d'ECN  
11 Terrain inc. le 1er février 2008

12

13 Et ça vaut la peine d'en lire certains extraits. On  
14 appelle ça « Convention d'exploitation d'une  
15 entreprise ».

16 Ce mémoire de convention intervenu en  
17 la cité de Montréal, province de  
18 Québec, le premier (1er) février deux  
19 mille huit (2008).

20 Ce que vous parliez tantôt.

21 Entre la Société internationale  
22 Carboneutre...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[765]**

25 ... qui a son siège social à 7272,

1 Maurice-Duplessis, suite 102, et...  
2 qui va s'appeler « l'exploitant »,  
3 ... ECN Terrain et Énergie  
4 Carboneutre...  
5 donc les deux compagnies,  
6 ... et monsieur Yves Thériault,  
7 fiduciaire de la fiducie familiale  
8 Maxan et monsieur Benoît Ringuette,  
9 fiducie familiale Benoît Ringuette,  
10 monsieur Yves Thériault, monsieur  
11 Ringuette, les vendeurs.

12 Et ce n'est pas long, on dit que :

13 En date du premier (1er) février,  
14 l'exploitant a soumis une lettre  
15 d'intention (la lettre) concernant  
16 l'acquisition des actifs tels que  
17 décrits dans ladite lettre d'ECN et de  
18 ECN-T aux vendeurs, à l'entreprise et  
19 aux garants, laquelle lettre a été  
20 dûment acceptée par les parties le  
21 premier (1er) février deux mille huit  
22 (2008), pour bonne et valable  
23 considération, laquelle les vendeurs,  
24 les garants et l'entreprise  
25 reconnaissent avoir reçu, et

1 nonobstant de ce qui est contenu dans  
2 la lettre et tous documents qui  
3 peuvent être contraires, les parties  
4 acceptent que l'exploitant et tout  
5 autre compagnie contrôlée par Dominic  
6 Arcuri ont le contrôle total sur la  
7 gestion des opérations de l'entreprise  
8 des vendeurs et sur l'utilisation de  
9 la technologie nécessaire pour les  
10 opérations d'entreprise et  
11 l'exploitant continuera à avoir le  
12 droit de gérer les affaires de la  
13 compagnie, ainsi que le droit exclusif  
14 d'utiliser la technologie nécessaire  
15 pour les opérations de la compagnie  
16 même dans l'éventualité où l'offre  
17 n'est pas acceptée jusqu'à ce jour,  
18 jusqu'à ce que l'exploitant ait été  
19 compensé et remboursé de tout montant  
20 que l'exploitant va investir dans  
21 l'entreprise du vendeur, y compris  
22 tout montant. Signé le premier (1er)  
23 février.

24 Vous l'avez signée?

25 R. Oui.

1 Q. **[766]** D'accord. Or, ce que je comprends de cette  
2 lettre-là, c'est que vous abandonniez la gestion  
3 complète de votre entreprise aux entreprises, à  
4 toutes les entreprises contrôlées par monsieur  
5 Arcuri, y compris ce qu'on appelle Société  
6 internationale Carboneutre? Est-ce que c'est exact  
7 ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[767]** On n'a pas la lettre. Mais c'était quoi la  
10 contrepartie? Là, je pense qu'il fait une bonne  
11 affaire. C'est-à-dire que vous dites, regardez, là,  
12 on n'a pas droit de regard, là, partez et  
13 administrez, exploitez notre entreprise et notre  
14 technologie? Pourquoi avoir fait ça dans un premier  
15 temps?

16 R. Bien, Arcuri s'engageait à ce moment-là à respecter  
17 en tout point l'entente qu'on avait avec Artonne.  
18 C'est-à-dire payer tout le monde.

19 Q. **[768]** Là, à ce moment-là, on est en...

20 R. Février deux mille huit (2008).

21 Q. **[769]** Février deux mille huit (2008). Vous avez à  
22 peu près combien de dettes? L'entreprise, là,  
23 Énergie Carboneutre a combien de dettes à vue de  
24 nez?

25 R. Plus de quatre millions (4 M\$) je dirais.

1 Q. [770] Plus de quatre millions (4 M\$)?

2 R. Oui. Oui.

3 Q. [771] Dont une partie qui est due à monsieur Arcuri  
4 lui-même?

5 R. Oui.

6 Q. [772] À tout le moins cinq cent mille dollars  
7 (500 000 \$)?

8 R. Au moins cinq cent mille (500 000 \$).

9 Q. [773] O.K.

10 R. Au minimum quatre millions (4 M\$), quatre à cinq  
11 millions.

12 Q. [774] O.K. Mais outre prendre charge des dettes,  
13 est-ce qu'il y avait, c'était quoi le restant de la  
14 contrepartie?

15 R. Bien, il rachetait ma partie à moi. Parce que, moi,  
16 avec Artonne, j'avais une entente qu'il rachetait  
17 pour un million et demi (1,5 M\$) ma partie. Je  
18 cédaï tout. Donc, il récupérait les termes exacts.  
19 Thériault, j'ignore sa contrepartie. Puis il payait  
20 toutes les dettes. Donc, il réglait toutes les  
21 dettes. Il nous libérait de toutes les dettes.  
22 C'était ça l'entente.

23 Q. [775] C'était ça l'entente?

24 R. Oui. Puis c'était une forme de « due diligence »,  
25 il y avait une période environ de, il nous disait

1 maximum trois mois, ça va être réglé.

2 Q. [776] C'est-à-dire, moi, je, je prends ça en, je,  
3 je prends ça en charge, et cetera...

4 R. Exact.

5 Q. [777] ... Je regarde ça. Si ça va bien, je t'achète  
6 ta compagnie...

7 R. Exact.

8 Q. [778] ... je paie les dettes puis on est parti sur  
9 des nouvelles bases.

10 R. C'est ça.

11 Q. [779] C'est ça l'entente?

12 R. Oui. Puis cette entente-là était importante parce  
13 qu'on était toujours en négociation pour récupérer  
14 notre certificat. Donc il fallait continuer à  
15 opérer le site.

16 Q. [780] Parfait. On, on, on sait, et parce que je  
17 fais déposer, on sait, on va déposer, je vais  
18 déposer un autre document tout de suite après...

19 R. Hum, hum.

20 Q. [781] ... que Société Internationale Carboneutre va  
21 être incorporée la même journée que cette entente-  
22 là...

23 R. Hum, hum.

24 Q. [782] O.K.? Alors, c'est quoi au juste Société  
25 Internationale Carboneutre par rapport à

1 Carboneutre?

2 R. Ah! c'est une entité complètement à part, nouvelle,  
3 créée uniquement, bien probablement qu'ils ont  
4 copié le nom, là, puis qu'ils ont voulu créer une  
5 entité complètement à part pour racheter les  
6 actions de Carboneutre. Ça a été créé de toutes  
7 pièces, là. C'est une entreprise créée par Domenico  
8 Arcuri et ses associés.

9 (16:24:40)

10 Q. **[783]** O.K. Parlant de ses associés, je vais déposer  
11 à l'onglet 9, sous 870. C'est une déclaration  
12 d'immatriculation, déclaration initiale o.k.? Et la  
13 compagnie c'est une cana... une compagnie à numéro  
14 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions  
15 fédérales, qui porte le 4459156 et on verra plus  
16 tard, cette, cette compagnie à numéro-là est  
17 Société Internationale Carboneutre. Vous pouvez  
18 nous le confirmer ça?

19 R. Oui.

20

21 97P-870 : Déclaration d'immatriculation Société  
22 Internationale Carboneutre inc. (SICN)  
23 le 30 janvier 2008

24

25 Q. **[784]** O.K. Ça c'est Société Internationale

1           Carboneutre. Et ça va être déposé au, au Registre  
2           des entreprises le premier (1<sup>er</sup>) février deux mille  
3           huit (2008), ce que je vous disais au niveau de  
4           l'entente...

5           R. Hum, hum.

6           Q. **[785]** ... que vous avez eue, l'entente de, de, la  
7           convention d'exploitation. Alors, cette compagnie-  
8           là va avoir son siège social au 7272, Maurice-  
9           Duplessis, bureau 102, alors, et, si nous allons à  
10          la troisième page, les actionnaires vont être trois  
11          compagnies à numéro qui sont les compagnies 4279212  
12          Canada inc., 6882811 Canada inc. et 6982820 Canada  
13          inc. Je vous dirai tantôt qui sont les actionnaires  
14          mais à ce moment-là, les deux a... les deux  
15          administrateurs inscrits au Registre des  
16          entreprises seront Domenico Arcuri, qui va être le  
17          président, et Raynald Desjardins qui va être  
18          administrateur, secrétaire-trésorier. Exact?

19          R. Bien je l'apprends.

20          Q. **[786]** Vous l'apprenez?

21          R. Je le savais pas. Je le savais pas.

22          Q. **[787]** Bien, Monsieur Desjardins, je vous apprends  
23          rien qu'il était dans la S...

24          R. Non, non, non mais il disait tout le temps qu'il  
25          était caché, qu'il était pas là. Il, il se vantait



1 de dire qu'il était...

2 Q. [788] Qui se vantait de dire? Monsieur Desjardins  
3 ça?

4 R. Non, Domenico Arcuri, Domenico Arcuri a toujours  
5 dit que Raynald Desjardins était pas dans la  
6 compagnie officiellement.

7 Q. [789] O.K. Alors, si je vous disais, alors je vais  
8 déposer ce document-là, que il va se dépêcher à  
9 plus être dans la compagnie.

10 R. O.K.

11 Q. [790] Si nous allons au prochain onglet, que je  
12 vais déposer sous 871...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [791] Je m'excuse, si vous ne connaissiez pas  
15 Monsieur Arcuri, connaissiez-vous Monsieur  
16 Desjardins?

17 R. L'inverse. J'ai connu Monsieur Arcuri en premier et  
18 Monsieur Desjar... Desjardins je l'ai connu en mars  
19 seulement. Donc, quand on a signé le papier le  
20 premier (1<sup>er</sup>) février, là, je savais pas que  
21 Desjardins était là.

22 Q. [792] Mais est-ce que vous saviez qui était  
23 Monsieur Desjardins?

24 R. Bien non, sur internet. Internet c'est merveilleux.  
25 Là j'ai découvert que, il avait été, il avait un

1 historique lourd.

2 Q. [793] O.K.

3 R. Mais j'avais jamais entendu son nom avant d'aller  
4 voir sur internet.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [794] Bien c'est pas mal une question de Madame  
7 Charbonneau, c'est-à-dire que vous allez le savoir  
8 assez vite.

9 R. Ah! oui.

10 Q. [795] Pour Arcuri, je vous ai posé la question. On  
11 en parlera un peu plus demain matin, là, sur  
12 monsieur Arcuri, mais monsieur Desjardins, quand il  
13 arrive dans le décor...

14 R. Ah là, ça frappe.

15 Q. [796] ...vous faites une recherche sur internet et  
16 ça a frappé?

17 R. C'est une tonne de briques. C'est une tonne de  
18 briques.

19 Q. [797] C'est une tonne de briques. Parfait. Je vais  
20 déposer sous 871 la déclaration de modification qui  
21 elle va être datée du vingt-cinq (25) août deux  
22 mille huit (2008) donc...

23 LA GREFFIÈRE :

24 Et l'onglet c'est 10?

25 Q. [798] Ah! c'est l'onglet 10, Madame la Greffière,

1           sous 871.

2

3           97P-871 :       Déclaration modificative du 1<sup>er</sup> août  
4                            2008 et Registre des entreprises du  
5                            Québec pour la Société International  
6                            Carboneutre inc. (SICN)

7

8       Q. **[799]** Les actionnaires qui sont les compagnies à  
9       numéro, vous pouvez défiler, sont les mêmes, mais  
10       on va changer maintenant les noms des  
11       administrateurs, c'est-à-dire qu'on va ajouter, si  
12       on va à la deuxième page, Giuseppe Bertolo, colonne  
13       de gauche et Gaétan Goch... Gosselin, également  
14       colonne de gauche, et on va retirer le nom de  
15       Raynald Desjardins et ce qu'on peut voir à la  
16       section 6 de la colonne de droite. Vous me suivez?

17       R. Oui, oui.

18       Q. **[800]** Parfait. Monsieur Desjardins, donc dans le  
19       fond, c'est... vous avez appris là dernièrement là  
20       qu'au début de tout, son nom apparaissait au  
21       Registre des entreprises.

22       R. Hum, hum.

23       Q. **[801]** Mais, effectivement, monsieur Arcuri vous a  
24       toujours dit que c'était son... son... on appelle  
25       ça en anglais un « silent partner ».

1 R. Oui.

2 Q. **[802]** Il ne devait pas apparaître nulle part.

3 R. Non, il ne devait pas apparaître nulle part.

4 Q. **[803]** Et surtout il ne devait pas apparaître dans  
5 les demandes de financement.

6 R. Bien, ça ne me regardait pas sur le financement de  
7 SICN, mais ce qu'il disait là.

8 Q. **[804]** O.K. Et il ne devait pas non plus apparaître  
9 au ministère de l'Environnement non plus.

10 R. Non, il n'est jamais apparu au ministère.

11 Q. **[805]** Ça, c'était entendu ça.

12 R. Bien, ça n'a jamais été une question au ministère  
13 de l'Environnement.

14 Q. **[806]** Ça n'a jamais été une question. Dominic  
15 Arcuri, vous le connaissiez. On voit que Antonio ou  
16 Anthony Arcuri apparaît. Monsieur Arcuri, Anthony,  
17 c'est son frère?

18 R. Oui.

19 Q. **[807]** Est-ce que monsieur Anthony Arcuri a  
20 travaillé pour Carboneutre?

21 R. Non. On l'a vu une semaine lorsque Dominico a été  
22 en vacances, il venait faire un tour, mais c'est la  
23 seule fois où je l'ai vu sur le chantier.

24 Q. **[808]** Et monsieur Giuseppe Bertello, lui?

25 R. Je l'ai vu une ou deux fois, il a été présenté par

1 Raynald Desjardins. Il me l'avait présenté comme  
2 étant son homme de confiance, que si... très  
3 gentil, un monsieur discret, réservé. C'était lui  
4 qui, en théorie, s'occupait des choses de Raynald  
5 Desjardins.

6 Q. **[809]** O.K.

7 R. Mais, je l'ai vu deux fois, peut-être trois fois.

8 Q. **[810]** Parfait. Monsieur Desjardins... monsieur  
9 Desjardins, une fois que la compagnie Société  
10 Internationale Carboneutre va prendre les rênes...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[811]** ... de votre compagnie, vous allez le voir  
13 plus souvent?

14 R. Au début, en mars, avril, on se voit assez souvent,  
15 très présent, très public aussi. Je me rappelle  
16 qu'on avait été à Americana, c'est un gros show sur  
17 l'environnement et on avait un kiosque et Raynald  
18 était là. Il venait s'asseoir au... il venait  
19 s'asseoir au kiosque, ce n'était pas... il n'était  
20 pas caché là, il était présent. Au début là, en  
21 mars et avril, il était présent tout le temps là.  
22 Bien, pas sur le chantier tous les jours, mais je  
23 l'ai vu quelques fois là, il se cachait pas.

24 Q. **[812]** Et est-ce que monsieur Arcuri, lui par  
25 exemple, a mis la main à la pâte et a travaillé

1 dans la... dans la compagnie?

2 R. Arcuri était là tous les jours. Tous les matins, il  
3 était sur le chantier, tous les matins.

4 Q. **[813]** O.K. Il y a un monsieur qui va apparaître  
5 plus tard, c'est... ce monsieur-là s'appelle  
6 Jocelyn Dupuis.

7 R. Oui.

8 Q. **[814]** Si vous l'avez... vous le connaissiez  
9 également.

10 R. Je le connaissais pas, je l'ai connu par  
11 l'intermédiaire de monsieur Desjardins.

12 Q. **[815]** O.K. Et est-ce que vous connaissiez les liens  
13 entre Jocelyn Dupuis et monsieur Desjardins?

14 R. Non. Bien, pas...

15 Q. **[816]** Monsieur Desjardins, est-ce qu'il vous  
16 parlait de monsieur Dupuis?

17 R. Bien...

18 Q. **[817]** Et dans quels termes?

19 R. Ah! Élogieux. Ils se considéraient comme amis, je  
20 crois, parce que quand il est venu sur le terrain,  
21 j'ai vu la première fois Jocelyn Dupuis sur le...  
22 une fois au printemps deux mille huit (2008), c'est  
23 Raynald qui me l'a présenté. Ils rigolaient  
24 ensemble, ils parlaient... J'ai expliqué la  
25 technologie à Jocelyn Dupuis, comment ça

1 fonctionnait. Puis entre les deux, bien, ils  
2 avaient l'air à avoir une bonne amitié là, ils  
3 avaient l'air à bien se connaître là, c'était  
4 pas... c'était pas des... Même que Raynald m'a  
5 parlé d'une petite anecdote de voyage qu'ils  
6 avaient fait ensemble là, que Jocelyn Dupuis avait  
7 été à la Cote-Nord, je pense, en véhicule motorisé,  
8 lui puis sa femme, puis Raynald puis sa femme, donc  
9 ils avaient fait des vacances ensemble. Donc,  
10 c'était pas une simple connaissance là, c'était...  
11 En tout cas, ils m'ont toujours eu l'air bons amis  
12 là, ils se connaissaient bien.

13 Q. **[818]** La première fois que vous avez vu monsieur  
14 Dupuis, ça remonte à quand?

15 R. La dernière fois ou la première fois?

16 Q. **[819]** Première fois.

17 R. La première fois, c'est au printemps deux mille  
18 huit (2008), je dirais mars ou avril là, qu'il est  
19 venu une petite visite rapide sur le terrain là  
20 pour présenter à peu près ce qu'on faisait. Puis  
21 après, je l'ai pas revu avant... après on a été  
22 voir... après qu'il a quitté, je pense, son poste à  
23 la FTQ, il avait été engagé par Raynald et il avait  
24 fait... il était venu sur un site voir un client.  
25 Je sais plus quelle période exactement, mais il y

1           avait déjà eu un dépôt de... de sa poursuite parce  
2           qu'il m'avait parlé un peu de cette poursuite-là.  
3           On avait été voir un client sur l'Autoroute 30 pour  
4           les...

5           Q. **[820]** Je vais y revenir demain, mais je veux juste  
6           savoir. Quand on vous le présente en avril ou...

7           R. Hum, hum.

8           Q. **[821]** ... au printemps deux mille huit (2008), est-  
9           ce qu'on vous le présente comme directeur général  
10          de la FTQ Construction?

11          R. Bonne question. Bien, je pense que oui parce qu'il  
12          travaillait encore là à l'époque.

13          Q. **[822]** O.K. Et est-ce qu'on vous a... on a commencé,  
14          à partir de ce moment-là, à parler de possible...  
15          possiblement un investissement du Fonds de  
16          solidarité du Québec?

17          R. Ah! Bien oui. Bien oui.

18          Q. **[823]** À partir de ce moment-là.

19          R. Bien oui. Je me rappelle, j'en ai déduit que  
20          c'était le lien là.

21          Q. **[824]** Alors, sur cette question-là, je vais  
22          poursuivre demain matin, si vous me le permettez.

23          Merci.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Merci. Alors, à demain.



1 R. À demain.

2

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON  
7 sténographes officiels, certifions que les pages  
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
9 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
10 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
11 qualité dudit enregistrement.

12

13 Le tout conformément à la loi.

14

15 Et nous avons signé,

16

17

18

19 \_\_\_\_\_  
Claude Morin (Tableau #200569-7)

20 Sténographe officiel

21

22

23

24 \_\_\_\_\_  
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

25 Sténographe officielle